

Notes du mont Royal

www.notesdumontroyal.com

Cette œuvre est hébergée sur « *Notes du mont Royal* » dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DES IMAGES

Google Livres

HISTOIRE DE FLIOSEPHIE SACRIFICATEUR HEBREU.

Recueüe sur le Grec, illustrée de Chronologie, Annotations, & Tables,
tant des Chapitres que des Principales Matieres.

Par D. GILB. GENEBRARD, Docteur en Theologie, Professeur du Roy
és Lettres Sainctes & Hebraïques.

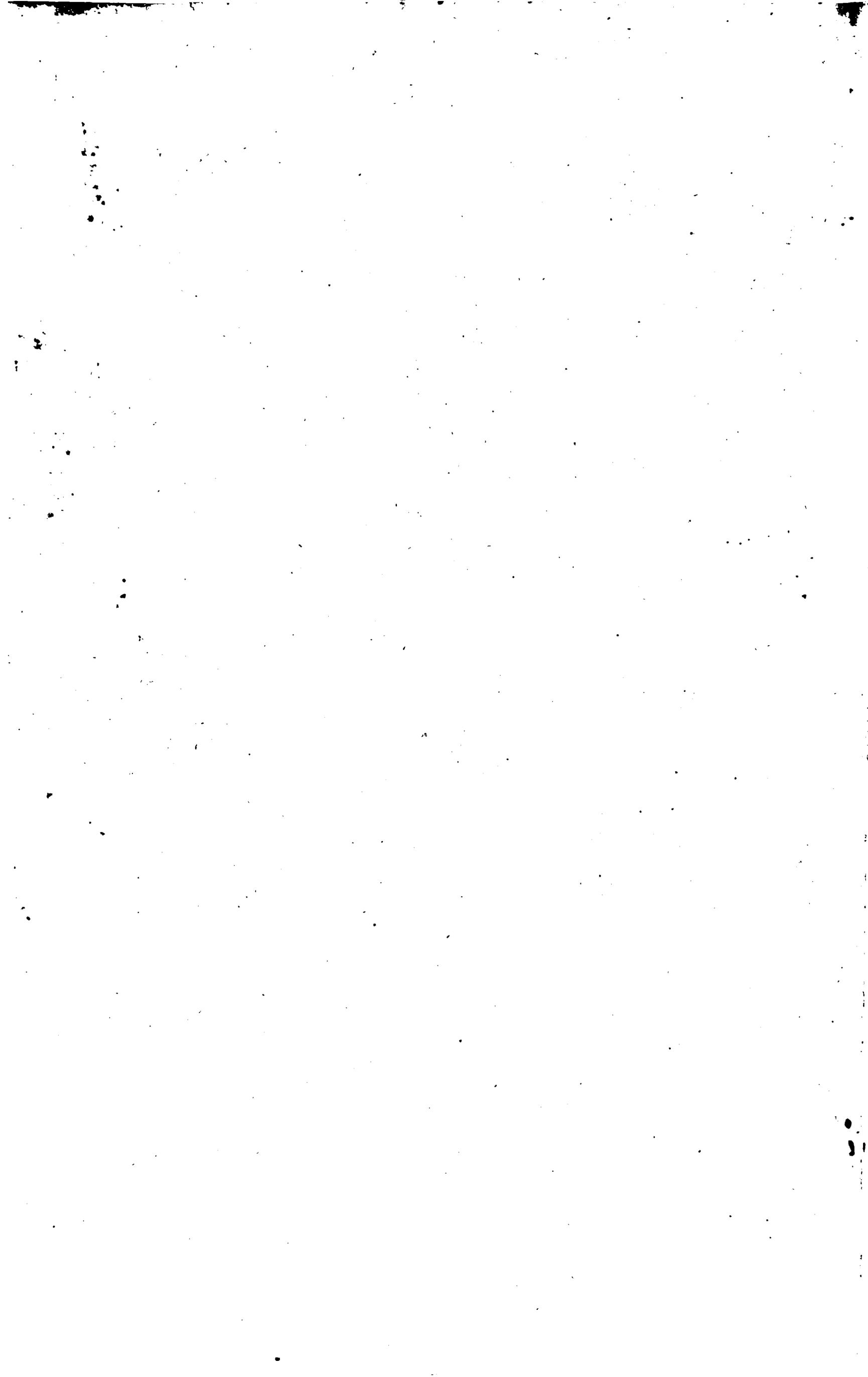


Dernière Edition, reueüe, corrigée, mise en meilleur François, & enrichie
de Figures en Taille douce.

TOME PREMIER.



Chez { IACQUES CAILLOVE,
ET
JEAN VIRET, Imp. ord. du Roy, & de l'Archeuesché; } au Palais.





AV ROY TRES-CHRESTIEN.



SIRE,

Voyant que d'une part plusieurs ne sont d'aduis qu'indifferemment la Sainte Bible soit maniee d'un chacun pour la foiblesse & incapacite de ceux qui font mal leur profit des choses hautes, profondes & saintes, & par faulte de sçavoir engendrent dedans leurs esprits mal composez plusieurs sinistres opinions & phantaisies : & que d'autre part nous sommes tombez en un siecle, auquel la curiosite des hommes est si grande & excessiue, qu'ils veulent auoir communication de tout sans aucune crainte ne deffiance de leur propre insuffisance & indignite. I'ay aduisé pour contenter l'un & l'autre aux mieuz qu'il m'est possible de remettre les versions en langue vulgaire & commune de Iosephe Historiographe & Sacrificateur Hebreu sur le Grec, & les mettre en lumiere en la plus grande purete que ie pourrois : parce que les liures d'iceluy sont comme une Bible historiee, escrius en langage commun & populaire, & accommodez à la capacite de toutes personnes, utiles aux doctes & diligens de l'estat du Vieil Testament, & de la premiere antiquite, tant de nostre Eglise Chrestienne que des Empires & Royaumes de l'univers ; & quand ie dirois necessaires, ie pense que ie ne serois esloigné de la verite, d'autant que non seulement Iosephe a esclairci & mis en bref & bon ordre ce qui est d'un style haut & obscur dans les liures sacrez, mais aussi il fait mention de plusieurs choses qui seruent pour entendre la continuation de l'Histoire sacree, & du peuple de Dieu des le commencement du monde iusques au temps dudit Iosephe, c'est à dire, iusques apres la ruine & desolation de son pays de Iudée, quarante ans apres la mort de nostre Sauueur, qui est tout le cours de l'ancienne Eglise, comme des Adam premier pere des hommes, & conduit de droit fil d'âge en âge iusques aux Apostres & autres premiers Chrestiens, pour le moins de quatre mil ans. Des liures duquel Iosephe ie pense (SIRE) que pour le present vostre commun peuple se pourra contenter, en attendant que sous l'aduis de sa Saintete, & sous vostre autorite les versions de la sainte Bible, contenant le vieil & nouveau Testament (lesquelles se trouuent en grande diuersite & nombre) ayant este conserrees avec le texte Hebreu & Grec, & corrigees selon l'interpretation & intelligence de l'Eglise Catholique Apostolique & Romaine, à l'imitation & exemple de Ptolemée Philadelphie Roy d'Egypte, lequel sous le congé du grand Pontife Eleazar, avec grands frais & despens appella de Iudée septante deux interpretes les plus doctes & excellens dudit pays, pour translater les liures de Moysse & des Prophetes d'Hebreu en langue Grecque. Or non seulement le commun a occasion de lire vostre present auheur Iosephe, & de s'en edifier, mais aussi les Princes & Monarques Car en le lisant ils apprendront comment il faut heureusement regner, & à honneur & profit, & que leur Majeste ne doit pas estre seulement illustree d'armes & proïesses, fournie & armee de loix & iustice, mais sur tout embellie & comblee de pieté & religion, qui est un point par lequel les auteurs sacrez differēt des prophanes politiques, à la matiere de l'institution du Prince, lesquels au grand malheur & prejudice du public, & à la totale ruine & auersion de ceux qui l'administrent & gouuernent, ne se soucient pas beaucoup de Dieu & moins de le mettre deuant

E P I T R E.

Des yeux des Princes, pensans que les Empires & Royaumes Chrestiens soient pures & simples Monarchies, où Dieu n'ait que faire. Au nombre desquels prophanes politiques ie tiens pour le auoir que i'ay d'enseuelir leur memoire, tous Macquiuelistes & autres tels Atheistes, forgeurs de nouvelles Republicques, du grand nombre desquels les Princes sont souuent fournis, qui leur mettent au deuant leur grandeur, plaisir, vouloir, puissance, & n'adjoustant qu'ils sont subiets à la grandeur & Majesté de Dieu, & que leur Empire ou regne n'est proprement Monarchie ou Tyrannie, mais sacrée & diuine principauté, & comme parle Iosephe contre un semblable garment Appion, Theocratie, en laquelle Dieu est le premier & le souverain, & lequel il faut consulter en toute matiere d'Etat, deuant que passer outre. Qui est le principal but & argument des saints liures de Iosué, des Iuges, des Rois, des Chroniques appellées Paralipomenon, d'Esdras & Nehemie, & autres semblables escrits, qui pour cette cause spécialement ont esté mis dans la sainte Bible ie n'en veux discourir dauantage, d'autant que nostre Iosephe refutera assez telle maniere de gens, & monstrera à l'œil que les affaires d'Etat sont tellement unies & meslées avec la loy de Dieu, qu'il est impossible de les separer & demesler d'ensemble, sans qu'il en aduienne ce qui est aduenü à Ioas, Antioche, à Herodes, aux Babyloniens, Perses, Grecs, Romains & autres Alteses de ce monde, qui n'apparoissent plus par faute de ce poinct. Ce que ie vous ay bien voulu dédier, esperans que vostre Majesté se plaira à la lecture d'un si excellent sujet, parce que c'est aux Rois & Princes d'aimer toutes ceuvres qui traittent des choses diuines, & les aduisent de leur Etat & deuoir. Je supplie la diuine bonté (SIRE) que vous en puissiez si bien faire vostre profit que vous en tiriez salutaire exemple, en receuez fructueuse consolation, & rapportiez heureuse prosperité.

Vostre tres-humble & tres-obeissant Professeur és Lettres saintes
 Hebraïques, G. GENEBRARD, Docteur en Theologie,

Notes du mont Royal

www.notesdumontroyal.com

Une ou plusieurs pages sont omises
ici volontairement.



FLAVIUS IOSEPHVS

A EPAPHRODIT DE L'ANTIQUITE' DES IUIFS, CONTRE APPION ALEXANDRIN.

LIVRE PREMIER.

PAR les precedens Liures des antiquitez (ô Epaphrodit, le meilleur des hommes) j'ay suffisamment (comme il me semble) descouvert à tous Lecteurs, l'antique origine, les commencemens & progres de nostre nation Iudaïque, montrant qu'elle est tres ancienne & de primitive origine, propre & domestique, qu'elle a aussi demeuré en ceste region que maintenant nous possedons. Car j'en ay descrit la tres ample histoire, contenant en temps le nombre de 5000. ans, traduite de nos sacrez liures Hebraïques en langage Grec. Or pour ce que ie voy, & que ie sçay que plusieurs prenans esgard au blasme que l'on nous donne, doutent de ce qui a esté escrit de l'antiquité des Iuifs, estimans nostre nation estre nouvelle, pour autant que nos premiers Peres n'ont pas esté estimez dignes par les nobles & renommez historiographes Grecs, d'estre mis parmy leurs histoires. Pour tous ces deux, j'ay estimé faire mon deuoir, d'escire briuevement de toutes ces choses deuant dites, & en ceste apologie conuaincre de mensonge, expressément ceux qui dementent nos veritables escrits : & par mesme moyen corriger l'ignorance de ceux qui donnent croyance & autorité à nos calomniateurs, & vniuersellement à tous, mesmement à ceux qui volontiers reçoient & embrassent la verité, faire vne ouuerte & asseurée demonstration de nostre antiquité Iudaïque, protestant qu'en mes escrits ie me fortifieray par les approbations de tels tesmoins historiens, qui de toute memoire

A entre les Grecs ont esté iugez dignes de foy & d'autorité. Et quant à ceux, qui ont escrit de nous fausement, ie les demonstrey sans doute eux-mesmes, par eux-mesmes estre atteints de fausseté, & conuaincus par leurs propres escrits. Ie me mettray aussi en deuoir de manifester & descourir les causes pourquoy entre tant d'historiens Grecs, bien peu ont fait mention en leurs histoires, de nostre nation Iudaïque. Et semblablement donneray à cognoistre que entre les historiens, ceux qui ont escrit de nous, n'en sçauoient rien, & n'en auoient aucune cognoissance, ou bien faisoient semblant de n'en rien sçauoir & cognoistre.

Premierement, ie suis grandement estonné de ceux qui estiment que sur les choses anciennes, foy doit estre adioustée seulement aux Grecs, que chez les seuls Grecs doit estre trouuée l'entiere verité de l'histoire antique, & qu'en cela ne faut donner croyance ny à nous Hebreux, ny aux autres escriuains de quelque langue ou nation que ils soient. Mais pour certain ie voy & cognoy tout le contraire estre aduenü, s'il faut s'arrester non aux vaines opinions, mais à la verité & raison des choses: car certainement j'ay cogneu toutes les descriptions Grecques, estre de choses nouvelles, non antiques faites ou aduenües depuis hier (comme l'on dit) ou depuis n'agueres: comme sont les fondations des citez, les inuentions des arts, les ordonnances des loix; bref, la diligence à escire l'histoire est en toutes choses vers les Grecs plus nouvelle, & de beaucoup plus fraische & derniere memoire. Mais les Egyptiens, les Chaldees, & Pheniciens (car ie me tais pour le

present de nous mettre en leur nombre) ont de toute memoire des temps (comme les Grecs mesmes le confessent) vne ancienne, continuée & permanente tradition historique des choses memorables faites & aduenues. Et la raison d'une si longue & permanente durée de toute antiquité est que tous les Chaldées, & les Egyptiens habitent dans les lieux qui ne sont suiets à la corruption de l'air, & tousiours ont eu cette grande prouidence, que de toutes choses faites ou aduenues entr'eux, & de leur temps, rien ne fust passé, sans en faire memoire: mais par les hommes sçauans entr'eux ont tousiours esté prononcées, dictées & enregistrées dans les escritures & archiues publiques. Et tout au contraire, vne infinité de corruptions ont occupé & gasté la Grece, & effacé l'authentique memoire des choses passées. Et encore qu'ils descriuent tousiours des histoires bien recentes, si est-ce que chacun d'eux estime qu'une partie d'eux aye eu principauté sur l'vniuers, ne s'en aduisant que bien tard, & encore à grande difficulté ont-ils peu cognoistre la nature des lettres. Or eux maintenans que leur vsage est fort ancien, se glorifient de l'auoir receu des Pheniciens & de Cadmus, fils du Roy de Phenice Agenor. Et toutefois de ce temps là, qui n'est pas trop ancien, pas vn ne peut monstrer escriture ou histoire qui déflors ait esté faite ou reseruée ny dans les temples, ny dans les archiues publiques: veu mesmement, que des actions faites à Troye la grande, où la guerre dura par tant d'ans, plusieurs siecles, apres Cadmus: neantmoins encore a-il esté en question, à sçauoir si au temps de cette guerre tant renommée ils vsoient de lettres. Et certainement la verité a plus en cela obtenu, que l'vsage des lettres, telles ainsi qu'à present nous les auôs, leur estoit incognu. Or est-il tout constant & hors de doute, qu'entre les Grecs il ne se trouue point de plus antique description, que la poësie d'Homere. Et si il est tout manifeste, ^a qu'Homere fut plusieurs ans apres la guerre de Troye. Encore dit-on qu'il ne laissa point à la posterité son poëme escrit par lettres, mais seulement reserué en memoire par chants, ou vers chantez, qui puis apres furent assemblez en vn corps. D'où est aduenu qu'en ce beau poëme se trouue de la contradiction. Dauantage, les Grecs, qui les premiers se sont mis à escrire, c'est à sçauoir Cadmus Milesien, Acusilas Argian, & tous les autres, quiconque apres ces deux est marqué auoir esté, ont bien peu de temps precedé la grande expedition d'armées des Perles contre les Grecs. De plus, les Grecs mesmes confessent que les

^a On met communément Homere, cent ans apres la guerre de Troye.

A premiers Philosophes Grecs, qui auant tous en la Grece ont cherché & enseigné la sagesse des essences celestes & diuines, c'est à sçauoir, Pherecydes Syrien, Pythagoras, & Thales, ont esté disciples des Egyptiens & Chaldées, & que ce peu qu'ils ont escrit, leur semble estre les premieres escritures & plus anciennes de toutes: voire si anciennes, qu'à grande peine les Grecs mesmes croyent auoir escrit ces choses. Comment donc ne seroit il tres déraisonnable, que les Grecs s'enflasent de cet orgueil, comme si eux seuls sçauoient les choses antiques & en donnoient la parfaite verité? Et qui est celuy, qui des mesmes auteurs Grecs ne puisse facilement cognoistre, & comprendre, qu'il n'ont rien escrit de ferme verité & certaine science: mais qu'autant qu'un chacun d'eux en a pensé, autant en a-il déclaré? D'où est aduenu, qu'eux-mesmes se reprennent entr'eux par leurs liures contradictoires, & n'ont point de honte de proposer des sentences contraires de mesmes choses. Mais à ceux qui sont plus sçauans que moy, ie pourray sembler estre en cecy superflu, si ie me veux mettre à descourir en combien de lieux Hellanic est discordant d'avec Acusilas sur les genealogies, & en combien de lieux Acusilas reprend Hesiode, ou comment Euphor en plusieurs passages monstre ouuertement qu'Hellanic est mensonger. Et Timée reprend Euphor, de menterie. Dont luy mesme est aussi repris par ceux qui furent apres luy. Semblablement tous en general ont conuaincu ^a Herodote d'estre fabuleux & faux historiographe. ^b Voire que Timée n'a voulu ny daigné s'accorder à Antiochus ny à Philist, ny à Callias en l'histoire de Sicile: ny aussi ceux qui ont escrit les histoires Atthides des choses faites en la region Attique, ni les Argoliques de choses aduenues au pays d'Arges, ne se sont suiuis ny accordés les vns aux autres. Et que faut-il dire des seules villes & citez, & telles moindres choses? veu que de la tres grande & tres renommée guerre Persique, on cognoist les plus celebres & les plus approuuez auteurs auoir esté si cōtraires, que Thucydides mesme est accusé comme faux historien: combien qu'il semble auoir escrit l'histoire de son temps, la plus diligemment & scrupuleusement obseruée de toutes. De telle repugnante & variable dissonance plusieurs & diuerses causes par auanture autres que celles que j'allegueray, se descouriront à ceux, qui les voudront curieusement chercher. Quant à moy, j'attribue la principale raison de cette diuersité & contrariété des historiens Grecs, à deux causes, que ie deduiray. Et premierement, ie di que la cause d'v-

^a Ciceron 1. des loix. Herodote a mis par escrit vne infinité de fables, pere de mensonge &c. ^b Icy tu vois pratiqué le proverbe Latin, Grece mensongere. Ce que principalement saint Paul prononce des Cretes de l'Isle de Candie, au 1. chap. de l'Epist. à Titc.

ne si repugnante varieté historiale, qui ne semble estre la premiere & plus prochaine du vray, c'est que dès le commencement les Grecs n'ont iamais eu ceste diligence de faire continuellement & successiuelement mettre en des publiques descriptions, gardées dans les temples ou dans les Archiues, les choses memorables faites & aduenües, ou qui se faisoient tousiours & aduenoient en chacun & en tout temps: car le defaut de cela a principalement causé l'erreur, & donné la puissance & l'occasion de mentir, & de supposer faux à la posterité, qui a attenté de mettre en auant quelque chose de l'antiquité, se sentant ne pouuoir estre dementie ny reprise par le tesmoignage des annales ou descriptions publiques qui estoient nulles, & du tout delaisées, non seulement des autres peuples Grecs, mais aussi des Atheniens mesmes, qui se vantent d'estre tres anciens engendrez de leur terre propre, dès le commencement de la creation, & non descendus d'autres hommes, & qui se glorifient d'estre les maistres des lettres & des arts, des doctrines & disciplines, vers eux toutefois ne se trouue rien de ceste premiere & ancienne description publique. Mais pour le plus haut, ils disent que leurs plus antiques lettres sont les loix écrites par le Legislatteur Dracon, constituées contre les criminels, bien peu de temps auant la tyrannique domination de Pisistrat. Et des Arcades, qui prennent tant de gloire de leur memorable antiquité qu'en scauroit-on dire? veu qu'apres les susdits, & encore à grand' peine furent-ils instruits aux lettres. Entendu doncques, que par ce defaut d'enregistremens publics, n'estoit entre les Grecs conseruée, ny proposée aucune authentique description historiale, qui restast en perpetuelle conseruation, ou qui fust pour enseigner les desireux d'apprendre & conuaincre les menteurs: De là, est arriué le méconte entre tant d'auteurs de Grece. Il y a outre ceste-cy, vne seconde raison. Car ceux qui se sont meslez d'écrire, ne se sont point estudez de dire la verité, combien que ce fust tousiours leur premiere & plus prompte promesse, mais leur plus studieux emploi a esté d'auoir tres abondante & belle parade de braues paroles. Ils se sont proposez de suiure la forme & maniere d'écrire qu'ils estimoient estre la plus prisee en leurs siecles. Et encore quelques-vns se sont tournez à écrire des fables & contes plaisans, d'autres à flater en écriuant les loüanges ou des citez, ou des Roys & des Princes; les autres se sont addonnez d'eux-mesmes à blasmer, ou accuser les causes, les actions, & les écritures des precedens, ou les auteurs

A mesmes, pensans en cela se faire paroistre meilleurs que ceux contre qui ils auoient écrit, mettrant tout leur estude & intention à cela. Bref, ils ont perseueré en tout & par tout à faire chose tres-contraire à la nature de l'histoire. Car la propre marque à cognoistre la veritable histoire, est si de mesmes choses & faits, ils disent & rapportent les mesmes & semblables narrations. Mais au contraire, les Grecs historiens, quand ils écriuoient tout autrement que les autres, ils se pensoient deuoir estre tenus les plus veritables de tous: Parquoy, quant aux brauades paroles, & à l'excellence de haranguer, sans point de doute il nous faut en cela ceder aux Grecs, & confesser estre moindres: & mais non quant à l'antique verité de l'histoire, mesmement des affaires des choses faites, & aduenües proprement à chacune prouince & pays, où l'histoire a originelement esté décrite. Or ie croy qu'ils m'accorderont que de tout temps les Egyptiens, & les Byloniens ont mis tres grande diligence de faire écrire leurs annales, quand ceste charge estoit eniointe aux Sacrificateurs, & en elles ils philosophoient comme les Chaldées entre les Babyloniens. Et les Pheniciens, qui plus se sont meslez avec les Grecs, & ont vsé des lettres à donner les ordonnances de conduite dans les affaires de la vie commune, & les traditions, pour memoire à la posterité des œuvres & actes publics. De tous ceux là qui s'accordent, ie n'en veux point parler en cét endroit: mais en peu de paroles, ie feray vne claire demonstration, quant à nos vieux peres Iuifs & premiers progeniteurs Hebreux qui à faire, écrire & enregistrer les actes publics, en ont eu le mesme soin que les susdits Egyptiens, Babyloniens, & Pheniciens (afin que iene die meilleur & plus grand) en donnant charge aux Pontifes & Prophetes, mesmement pour autant que leur antique, authentique & publique histoire continuee de main en main, a esté iusques à nostre temps gardee en souueraine integrité & (plus hardiment, & avec plus grande confiance, si ie l'ose dire) sera encore perpetuellement conseruee. Car pour exercer & parfaire de tels œuvres dès la premiere origine, non seulement ils constituerent des homes tres approuuez en sainteté & science, & bien preparez & instruits aux choses diuines, & agreable propitiation de Dieu: mais aussi pourueurent par bon ordre, que le genre des Sacrificateurs, ou hommes sacrez & dediez aux diuins offices demeurassent purs en leur sang, sans meillage avec vne autre lignee par affinité ou autrement. Car en nostre loy Mosaique il est ordonné

que l'homme destiné au Sacerdoce ou prestre soit issu & nay de mere femme du mesme sang & generation de Leui, & s'il se veut marier, qu'il prenne femme de lignée Leuitique, sans auoir égard à autre parentage, aux biens & aux honneurs. Et si il faut que par plusieurs tesmoins il donne à cognoistre sa generation de toute ancienne lignée. Ce que veritablement nous obseruons de faire, non seulement en nostre propre pays de Iudée, mais en quelque lieu que la demeure de nostre nation soit estable, là est gardé ceste integrité inuiolable quât aux nopces des prestres: c'est à sçauoir en Egypte, & en Babylone, & en tout lieu du monde, que soient dispersez les hommes Iuifs de generation sacerdotale. Car ils enuoyent expressement en Hierusalem au grand Pontife du temple, escriuans de par le pere le nom de l'épouse, & de tous les anciens progeniteurs, & de ceux qui rendent certain témoignage de son parentage. Et si par mouuement de guerres les choses sont confuses & en trouble, comme desia plusieurs fois il est aduenü quâd Antiochus Epiphanes avec vne armée vint en nostre region, & Pompee le grand, & Quintilie Vaire, & principalement par les guerres faites en nos temps: alors ceux qui restent de la lignée sacerdotale, reparent de nouvelles lignées Leuitiques, par l'autorité des écritures antiques, & prouent & approuent, ou reprouent les femmes & filles qui sont restantes. Car ils ne se ioignent iamais à celles qui ont esté captiues, craignans de se mesler à quelques-vnes qui ayent eu affaire avec les estrangers. Or la certaine cognoissance de cette pure integrité du mariage sacerdotal non meslé avec vn autre sang, est tres grande, en ce que nos pontifes nommez & descendus de pere en fils successiuement, se trouuent enregistrez entre nous depuis deux mille ans. Et s'ils se trouuent quelques Leuitiques des susdits hommes de generation sacerdotale, qui violent ceste ordonnance nuptiale, il leur est deffendu d'approcher de l'autel, ny de participer à autre sanctification quelconque. Ainsi donc est aduenü necessairement que nos histoires écrites par les Prophetes, sont tres seures, certaines & veritables, à raison que l'autorité & puissance d'écrire les actions, aduentures & annales n'est à tous permise, & en l'histoire publique il n'y a aucun discord. Car les seuls Prophetes ayans la cognoissance des choses passées, premieres, & antiques, selon l'inspiration à eux donnée de Dieu, & escriuans ouuertement & publiquement les choses faites & aduenües en leurs temps, nous n'auons point vne infinité de liures à eux-mesmes

Tome I.

A contraires, mais auons seulement vingt & deux liures contenâs la description de tout le temps, où la loy est à iuste raison receüe. Desquels vingt & deux liures, les cinq premiers sont de Moyse, contehans les natiuités & genealogies des premiers anciens hommes, & la deduction de la generation humaine iusques à sa mort. Lequel temps n'est gueres moins de trois mille ans. Et depuis la mort de Moyse iusques à Artaxerxes Roy de Perse, qui succeda à Xerxes, les Prophetes ont escrit les actions, & les choses faites de leurs temps, en treize liures. Et les quatre derniers contiennent les Hymnes composez, & chantez à l'honneur de Dieu, & les saints preceptes & bons enseignemens concernans la vie humaine. Depuis le regne d'Artaxerxes iusques à nostre temps, toutes les actions dignes de relation, & chacune des choses memorables auenües certainement ont esté diligemment mises par écrit, toutesfois non tenuës en si grande foi & autorité, que les premieres, pource que la succession des prophetes n'estoit pas si certaine. Neantmoins il appert par les œuures mesmes, que les choses ont esté ainsi faites, comme nous les lisons, & croyons en nos propres lettres: veu que depuis tant de siecles passez il ne s'est trouué personne qui ait presumé de rien y oster, ny adiouster, ny changer. Car cela est de nature, & incontinent dès la premiere generation planté en l'esprit des Iuifs, de nommer ces écrits diuins enseignemens, & s'y arrester, & pour le soutien d'iceux mourir (si besoïnest) bien volontiers. D'où on a veu plusieurs Iuifs captifs auoir esté souuent mis en de grands tourmens, & auoir souffert diuerses & cruelles morts, sur les theatres, & places publiques, plustost qu'ils commissent faute d'vne seule parole contre leurs loix & autres écritures. Or qui est celuy des Grecs, qui a iamais souffert & enduré telles peines pour telle cause? eux qui ne voudroient pas seulement soustenir la moindre offense, ou lesion pour maintenir leurs liures, quand bien tous leurs escrits deuroient estre destruits. Car ils ne les estiment estre que de belles paroles couchées au plaisir des escriuains. Et certes à iuste raison ils ont vne telle opinion mesme de leurs anciens autheurs: pource qu'encore à present ils en voyent aucuns entr'eux, qui presument bien écrire l'histoire des choses, auxquelles iamais ils n'assisterent, ny furent presens, ny les virent, ny encores ne les veulent apprendre de ceux qui les sçauent. Enfin de la guerre Iudaïque qui dernièrement fut faite contre nous en la

Z z iij

prise & destruction de Hierusalem & captivité des Juifs; quelques auteurs Grecs en ont osé mettre en lumiere quelques histoires, & tels qui jamais ne vinrent en ces lieux de Judée, & n'approcherent jamais du lieu où fut la guerre: mais par le seul oüy dire, ayans composé quelque peu de narrations de ces actions, se sont impudemment osé vanter du nom d'historiens. Quant à moy Iosephe, j'ay fait la veritable description & de toute la guerre, & de toutes les choses particulieres memorables, qui y ont esté faites. Car moy-mesme en personne ay toujours esté present à tous les affaires; pource qu'entre nous i'estois chef & capitaine des Galileens, tandis que nous eusmes la puissance de nous defendre. Mais par fortune il advint que ie fus pris prisonnier de guerre: durant laquelle captivité Vespasien & Tite, Empereurs & chefs de l'armée Romaine (qui m'auoient eut en leur puissance) me faisoient tousiours voir, & diligemment donner aduis de tous les affaires qui se passoient en cette expedition, moy estant du commencement enfermé. Mais puis apres ie fus relasché & enuoyé avec Tite, d'Alexandrie au siege de Hierusalem. Durant lequel temps rien ne fut fait digne de memoire, qui peust estre hors de ma cognoissance: car en faisant & voyant ce qui se faisoit en l'armée Romaine, ie mettois par escrit tout ce que ie voyois & obseruois avec vne tres-curieuse diligence. Et de tout ce qui se rapportoit & decouuroit par les Juifs, qui de volonté se rendoient aux Romains, moy seul ayant plus entiere intelligence de la langue Hebraïque propre aux Juifs, en étois aduertie entierement. En apres estant venu à Rome, & là ayant trouué temps, loisir & repos, ayant aussi desia preparé la matiere de mon histoire toute preste, & vsant d'aucuns sçauans pour aydes & cooperateurs; à raison de l'esloquence Grecque, ie mis en lumiere les faits & actions executées en la guerre Iudaïque. Enquoy m'assista en esprit vne si grande & si constante assurance de verité, que ie ne doubtois point d'y appeller à tesmoings de la foy de mon histoire, les premiers & deuant tous, Vespasien & Tite, Empereurs & Souuerains Chefs d'armée Romaine. Car ils furent les premiers à qui ie presentay mes liures, & apres eux, à plusieurs autres nobles citoyens Romains, qui auoient tousiours esté presens à la guerre Iudaïque: & si i'en vendis grand nombre à plusieurs de nostre nation, qui sembloient estre instruits en la langue Grecque, entre lesquels est Iules Archelaus, Herodes le tres-illustre, & l'admirable Roy Agrippa. Et certainement tous ceux-là ont attesté que i'a-

A uois tres-diligemment en mes écrits main- tenu & gardé la verité: ce qu'ils n'eussent pas feint de reprendre, si i'eusse ou par ignorance oublié quelque chose, ou par faueur & grace changé ou déguisé le fait. Mais quelques mauuais hommes s'efforcèrent de decréditer mon histoire par escritures & oraisons contradictoires, quasi comme s'exercans contre moy dans les themes qui dás les escolles sont traitéz en declamation par les adolescens, & faisans chef-d'oeuvre & grande gloire de detraction, & d'une accusation non esperée, sans considerer que ce qui doit estre sceu de tous, c'est que l'homme qui fait profession de bailler aux autres la cognoissance des choses vrayes & certaines, il est necessaire que premierement lui mesme en ait eu parfaite cognoissance, ou pour auoir esté present aux actions, ou pour en auoir fait diligente inquisition de ceux qui les sçauoient asseurement. Desquelles deux choses de presence, & d'inquisition ie pense auoir fait deuoir & oeuvre en mes descriptions. Car pour les liures des Antiquitez (comme i'ay dit) ie les ay translatez des sacrez volumes, moy estant de lignée sacerdotale, & participant de la sapience qui est contenuë dans les saintes lettres. Semblablement ay- ie décrit l'histoire de la guerre Iudaïque, & de plusieurs actions qui s'y sont faites, en ayant moi mesme esté l'operateur, & de plusieurs present spectateur, considerant & n'ignorant rien de tout ce qui a esté mis en conseil, ou dit ou fait. Comment donc n'estimera-on bien importuns, ceux qui s'efforcent de debattre contre moy de la verité, par eux ignorée, & par moy cogneuë? Lesquels encores qu'ils se vantent d'auoir leu les commentaires, iournaux, & papiers de memoire, contenant les particulieres actions des Empereurs Romains, qui estoient chefs de l'armée, si n'ont ils toutefois point esté presens aux affaires, conseils & actions des nostres, c'est à sçauoir des Juifs, deffendans leur vie, cité & liberté. Donc pour toutes ces causes susdites i'ay fait ceste digression extrauantage, pour monstrier quelle faculté & cognoissance des choses est requise à ceux qui promettent d'escire vne histoire. Et si ay suffisamment, comme il me semble, donné à cognoistre que la description historique des choses & des actions passées est plus authentique dans les autres langues & nations, que les superbes Grecs appellent Barbares: qu'elle n'est entre les Grecs mesmes. Or ie veux premierement vn peu disputer contre ceux qui pretendent de donner à entédre que l'assemblée populaire, la compagnie, & conuersation d'entre nous autres Juifs n'est point antique, mais de fraische memoire nouvellement esleuë au monde,

alleguans ceste raison, que de nous, & de nostre nation rien n'a esté escrit (ainsi qu'ils disoient) par les historiographes Grecs. Puis apres ie proposeray les preuues & tesmoignages de nostre antiquité, extraits non de nos liures Hebraïques, mais des escrits des estrangers, & donneray manifestement à cognoistre, que ceux qui blasme nostre nation Iudaïque, n'ont ny iuste cause ny raison pour la blasmer. Je propose en premier lieu, que nostre premiere & ancienne habitatiō en Iudée, n'a point esté & n'est maritime, ni prochaine & seante sur mer. Nous ne nous messons point de trafics & transports de marchandises estrangeres, & par ainsi ne nous trauaillōs point en voyages lointains, allans & venans, emportans & rapportans d'une part & d'autre, mais nos citez sont assises bien loin de la mer & des ports, possedans vne region bien grasse & tres fertile. Là nous labourons continuellement, employās nostre principale diligence à la bonne nourriture & instruction de nos enfans, estimans que l'œuvre le plus necessaire de toute la vie est l'obseruance de nos saintes loix, & l'enseignemēt de pieté enuers Dieu, la pure religion, & sainteté. Ioint, qu'outre toutes les choses susdites, nous auons encore vne maniere de viure propre à nous & differente des autres, comme en eslection ou abstinence de certaines viādes, en circoncision, en diuersité de vestemens & habits, en solemnitez, en œuvre ou repos, & bref en tout estat politic ou œconomic, tout diuers des autres gens, & particulier à nous. D'où s'est fait que nous n'auons iamais eu rien de commun avec les autres nations, & pour ce dans les anciens temps passez rien ne nous a peu faire communiquer ni auoir commerce avec les Grecs, comme ont bien eu les Egyptiens à cause des marchandises, que par la traite des mers ils portoient en Grece, & rapportoient de la Grece. Comme aussi ont bien peu auoir les Pheniciens, habitans la region maritime, & vacquans aux trafics de marchandise, & aux negociations requises pour le desir de gain & conuoitise d'argent. Dauantage, nos Peres anciens, nos maieurs & ancestres ne se sont point adonnez aux voleries, detrouffemens & briganderies, commē quelqu'autres nations: mais ne desirans plus rien que leur terre à eux de Dieu donnée, ne se sont point tourneés à faire la guerre aux estrangers ou à leurs voisins: quoy qu'en nostre region il y eust plusieurs milliers de forts & vaillans hommes. Et pource les Pheniciens grands negociateurs, faisans nauigation par les parties de la Grece à cause des trafics de marchādises, incontinent furent cogneus des Grecs, & par leur

A moyen les Egyptiens, & tous les peuples par qui les charges & voictures de nauires marchandes estoient transportez aux Grecs fendans les grandes mers. Quant aux Medes & Perles, ils ont tenu l'Empire de l'Asie à la veuē de tout le mode. Et outre plus, les Perles trauerfians iusques à nostre terre, & passans de l'Asie en l'Europe, ont mené les grandes guerres iusques en l'autre costé de la terre ferme. Les Thraces ont esté descouverts pour le voisinage; les Scythes, ou Tartares ont esté cogneus par ceux qui flottoient sur la mer Pontique & de Negrepoint. En fin tous ceux qui habitēt vers les mers Orientales, ou Occidentales, ont esté renommez & cogneus à ceux qui en ont voulu faire la description. Mais les peuples qui habitent plus haut en terre ferme, & en la region Mediterranée, & qui sont plus esloignez des mers, ont esté par vn long temps incognus. Ce qui est adueni mesmement en Europe, où la cité Rom. ayant acquis par tant d'années puissance & domination, & tant mené de grandes guerres, neantmoins n'a point esté celebrée en l'histoire ny par Herodote, ny par Thucydide; & bref aucun des historiens qui ont esté du temps de ceux là, n'en ont fait mention: mais enfin bien tard, & à grande difficulté la renommée & cognoissance des Romains est paruenue aux Grecs. Les Gaulois & les Espagnols ont esté si incognus à ceux mesmes qui sont estimez & tenus pour tres diligens auteurs (entre lesquels est Ephor) qu'ils pensoient que tout le Royaume des Espagnes, qui tient vne si grande partie des terres Occidentales, n'estoit qu'une seule cité. Et si ils racōtent à la volée les mœurs de ces peuples Gaulois & Espagnols, tels qu'ils n'y sont ni veus, ny faits. Or la cause de ceste ignorance de verité, est pource qu'ils en estoient par trop loin, & la cause pourquoi ils ont écrit des choses faulses, est pource qu'ils ont voulu racōter quelque chose dauantage que les autres. Comment donc se faut-il estonner si nostre nation Iudaïque si esloignée des mers, des ports maritimes & des peuples negociateurs si enclose en pays Mediterrané, & viuant en ses propres & particulieres loix, mœurs & maniere, n'ayant rien commun avec les autres peuples, n'a esté cogneuē de plusieurs, & parce n'a donné occasion de faire parler & escrire de soy? Or posons donc le cas, qu'à l'encontre des Grecs nous voulions vser de leur mesme argumēt, en disant que leur nation n'est pas antique, parce qu'en nos liures n'est faite aucune mention d'eux, ne se moqueront-ils pas de telles raisons par moy alleguées? & pour tesmoins de leur antiquité ameneront-ils pas les peuples des regions

prochaines? Donc aussi pour ma part ie m'efforceray de faire le semblable. Car i'vseray principalement pour tesmoins confirmateurs de nostre antiquité, des Egyptiens, & Pheniciens, dont pas vn ne pourra estre accusé de porter faux tesmoignage. Car à la verité ils se monstrent estre enuers nous grandement iniustes, en general certes tous les Egyptiens, & entre les Pheniciens particulièrement ceux de Tyr; ie ne puis dire cela des Chaldeens: car ils ont esté constitués les premiers chefs & Princes de nostre nation, & pour l'alliance d'eux avec nous, ils ont fait bien souuent mention des Iuifs en leurs escrits. Or quand i'en auray fait foy, & montré les calomnies faictes contre nous estre fausses, alors consequemment ie marqueray les plus nobles auteurs Grecs, qui ont fait mention des Iuifs, afin que ceux qui nous sont mal affectionnez, n'ayent plus d'occasion de debatre de l'antiquité Iudaïque. Je commenceray donc à recueillir mes auteurs témoignans nostre ancienne origine. Premièrement, quant aux escritures des Egyptiens, pour la contrariété d'eux à nous, on ne penseroit jamais qu'il y eut aucune recommandation de nous & de nostre nation, & pour ce ils sont moins suspects d'auoir écrit par grace ou faueur. Manethon homme Egyptien de natiuité, mais bien instruit en la langue & discipline Grecque, comme il en appert; car il a escrit en lettres & paroles Grecques, l'histoire de son pays, & en icelle deduite & translattée (comme luy-mesme confesse) des Sacrificateurs, le plus souuent il accuse Herodote d'auoir menty par ignorance quant aux choses faictes & aduenües en Egypte. Ce noble historien Manethon au second liure des Egyptiaques, a ainsi escrit de nous. Mais i'ayme mieux mettre ses propres paroles, comme si presentement parlant, ie le produisois en tesmoignage. Il dit donc ainsi: Nous tres-antiques Egyptiens, au temps passé eumes vn Roy, en son nom appellé Timas, sous le regne duquel (ie ne scay pourquoy) Dieu fut irrité contre nous. En sorte que hors de toute crainte, esperance ou attente, & alors que moins nous nous en doubtions, vinrent des parties Orientales, des hommes estrangers en tres-grand nombre, non renommez ny cogneus, qui avec grande hardiesse & confiance, assirent leur camp en la prouince d'Egypte, que par leur grand nombre & puissance ils prirent facilement sans resistance quelque, mettans les Princes & plus grands Seigneurs à mort ou à la chaisne; au reste ils brûlerent cruellement les villes & citez, & abbatirent les temples des dieux.

A „Enfin faisans des d'ennemis mortels, ils se
 „porterent fort inhumainement vers les
 „miserables gens de la prouince, tuans les
 „vns sans pitié, & menans les autres en ser-
 „uitude avec leurs femmes & enfans. Et
 „ensin ils esleurent vn d'entr'eux, qu'ils fi-
 „rent leur Roy, de qui le nom estoit Salatis,
 „qui estant venu à la cité de Memphis (qui
 „est le grand Caire) apres auoir rendu tri-
 „butaire l'vne & l'autre Prouince d'Egy-
 „pte haute & basse, & laissé garnison aux
B „lieux commodes, sur tout principalement
 „il fournist de bonnes munitions, & forti-
 „fia les parties d'Orient: preuoyant bien
 „que les Assyriens plus puissans que luy,
 „voudroient enuahir son Royaume. Or
 „ayant trouué en la contrée & gouverne-
 „ment de Saite, vne bonne cité, tres-com-
 „mode, & située en fort bon lieu, assise du
 „costé de l'Orient sur le fleuve nommé Bu-
 „baste, qui en certains liures d'vne antique
 „Theologie estoit appellée Auaris, il la ba-
 „stifist, & rempara de grandes & fortes mu-
C „railles, mettant dedans vne tres-grande &
 „tres-puissante garnison de gens d'armes
 „iusques au nombre de deux cens quaran-
 „te-mille hommes, pour la garde de la ville
 „& seureté de la Prouince, où le Roy Salatis
 „venoit tous les ans sur le temps des mois-
 „sons, tant pour faire recueillir les bleds,
 „que pour payer la solde aux gens d'armes,
 „& les faire exercer tous arméz, en faisant
 „monstre & reueü de leur cōpagnie, pour
 „donner crainte & terreur aux autres peu-
 „ples hors de la Prouince. Ce Roy Salatis
D „apres auoir regné dix-neuf ans, mourut, &
 „apres luy vn autre nommé Bayon regna
 „quarante quatre ans, à qui succeda Apa-
 „chnas par l'espace de trente-six ans, sept
 „mois. Puis apres Apochis, qui tint le regné
 „soixante-vn an, & puis Ianius fust Roy par
 „l'espace de cinquante ans, & vn mois. Et le
 „dernier apres tous les susdits Rois regna
 „Assis quarante-neuf ans, & deux mois. Et
 „ces six Rois deuant dits furent les premiers
 „Rois entre ces estrangers, faisans cōtinuel-
 „lement guerre au reste des Egyptiens, &
E „ne mettans leur effort plus à autre chose,
 „qu'à effacer le nom, & retrancher la raci-
 „ne d'Egypte. La natiō de ce nouveau peu-
 „ple vsurpateur d'Egypte se faisoit appel-
 „ler Hycsos, c'est à dire, Rois Pasteurs. Car
 „Hyc, selon la langue sacrée, signifie Roy,
 „& Sos, selon le commun langage signifie
 „Pasteur, ou Pasteurs. D'où se trouue ce nō
 „composé Hycsos. Quelques autres asseu-
 „rent que ces peuples estoient Arabes. Et si
 „i'ay trouué en certains exemplaires que ce
 „mot Hycsos ne signifioit pas les Roys, mais
 „au contraire les captifs Pasteurs, pource

que Hyc, en langue Egyptienne, & Hac, quand il est proferé avec aspiration, manifestement signifie captifs: Laquelle interpretation me semble estre la plus vraysemblable, & mieux conuenante à l'histoire antique. Manethon doncques dit que ces six Roys dessus nommez, & leurs peuples, se faisoient appeller Pasteurs, & leurs successeurs descendans auoient vsurpé & tenu l'Egypte par l'espace de cinq cens & onze ans. En outre, le susdit historien Manethon raconte que puis apres par les Roys de Thebaïde, & du reste de l'Egypte, fut faite vne terrible attaque contre ces Pasteurs, & leur fut dressée vne guerre de longue durée, tant qu'en fin ces Pasteurs furent vaincus par vn Roy nommé Alisfragmuthosis, qui vaincus, deffaits & ayans perdu tout le reste de l'Egypte, se retirerent & furent enclos en vn lieu fort spacieux, ayant de largeur en son pourpris dix mille iournaux de terre, appelé en son nom Auaris. Lequel grand lieu Manethon dit auoir esté tout fermé & entourné par les Pasteurs, d'vne tres-grande & tres-forte muraille, afin d'auoir toute leur propre possession, & ensemble leur proye de conqueste enclose en vn fort. En laquelle forte place le Roy Themosis fils du Roy Alisfragmuthosis, essayant de les prendre par force, assiegea leurs hauts murs avec quatre cens huitante mille hommes armés. Mais voyant qu'à les tenir assiegez, il profitoit peu, pource que toutes leurs possessions rendans des viures annuels, leur bestial estoit aussi enclos là dedans avec eux, où il estoit impossible de les affamer, & perdant esperance d'en pouuoir venir à bout, il fit tel accord avec eux que delaisans & sortans hors de toute l'Egypte, ils s'en iroient où bon leur sembleroit, sans mal auoir, corps & bagues sauts. Les pasteurs ayans obtenu telles conditions de paix, sortirent avec leurs familles, bagages & biens, au nombre de deux cens quarante mille, qui se départans d'Egypte prirent par le desert le chemin vers la Syrie. Et pour ce qu'ils craignoient la puissance des Assyriens, qui pour lors tenoient tout l'Empire d'Asie, ils édifierent en la region qui est auourd'huy la Iudée, vne grande & forte cité, suffisante pour loger tant de milliers de personnes, qu'ils nommerent Hierusalem. Le mesme auteur Manethon en vn certain autre liure des Egyptiaques, parlant de ceste nation de gens qui s'appelloient Pasteurs, dit tres-bien dans les sacrez liures Egyptiaques, qu'ils estoient nommez Captifs pasteurs. Car à dire la verité, l'estat & maniere de viure de nos anciens progeniteurs estoit de nourrir le bestial: & pour autant

A qu'ils menoient vne vie pastorale, aussi étoient-ils appellez Pasteurs. Semblablement ils ont esté appellez captifs par les Egyptiens, & ce non sans cause. Car nostre Patriarche & progeniteur Ioseph auoia au Roy d'Egypte qu'il estoit captif: si que depuis il manda venir ses freres en Egypte par le commandement du Roy. Mais de ces choses nous en ferons examen & plus subtile discussion en d'autres œuures, maintenant ie produiray pour tesmoins de nostre antiquité les Egyptiens mesmes, & derechef declareray ouuertement comme s'accordent les écrits de Manethon quant à l'ordre des temps. Qui consequemment dit ainsi: Apres que le peuple des pasteurs fut sorty hors d'Egypte, & fut allé vers Hierusalem, le Roy Themosis, qui les auoit chassés, regna 25. ans depuis, & quatre mois: puis mourut. Son fils Chebron prit le sceptre, & le tint treize ans. Apres lequel Amenophis regna vingt ans & sept mois: & sa sœur nommée Amesses, vingt & vn an & neuf mois. Mephres en apres regna douze ans & neuf mois: Mephramuthosis vingt-cinq ans, & dix mois: Themosis neuf ans & huit mois: Amenophis trente ans & dix mois: Orus, trente-six ans & cinq mois. Sa fille, nommée Acenchres regna douze ans, & vn mois: Rathotis son frere neuf ans: Acencheres douze ans & cinq mois: l'autre Acencheres douze ans & trois mois: Armais quatre ans & vn mois: Ramesse vn an & quatre mois: Armeseismiamum, soixante-six ans & deux mois: Amenophis dix-neuf ans & six mois. Enfin Sethosis Ramesse ayant dressé vne grâde armée, tant par terre que par mer, de caualerie & bandes de pied, & d'équipage naual, auant que partir pour aller en son expedition, établist Armais son frere gouverneur d'Egypte, & luy donna toute puissance royale, excepté seulement qu'il luy deffendit de porter le diadème, & de n'oppresser la Royne mere de ses enfans, luy commandant aussi qu'il s'abstint de toutes les autres concubines royales. Cela fait, Sethosis mena sa grande armée vers Cypre, & en Phénice, & d'autre costé dressa vn grand camp, contre les Assyriens & Medois, & enfin les subiugua & mit tout en son obeyssance, les vns par fer & par force, les autres sans guerre, par la seule crainte de sa puissance. Puis esleué en orgueil par tant de felicitez & de bonnes fortunes, il marcha plus outre, en destruisant les villes, citez, & prouinces Orientales. A quoy s'arrestant long-temps, Armais, qui auoit esté delaisé gouverneur en Egypte, faisoit sans aucune crainte tout au cōtraire de ce que le Roi Sethosis

son frere lui auoit commandé. Car il chassa la Roynie dehors par force, & ordinairement se méloit avec les concubines de son frere, sans abstinence ny reuerence, & à la persuasion de ses amis flatteurs prit le diadème Royal, en se reuoltant contre son frere. Ce que voyant le Sacrificateur, qui estoit constitué sur les sacrifices d'Egypte, incontinent en donna auis au Roy Sethosis, l'aduertissant de tout ce qui se faisoit, & comme son frere Armais se reuoltoit contre luy. Cela entendu par Sethosis, soudainement il retourna avec son armée en Peluse, & remit en ses mains tout son Royaume. Et de ce vaillant Roy toute la Prouince prit son nom, & fut appelée Egypte. Car Manethon dit que le Roy Sethosis, estoit autrement nommé Egyptus, & son frere Armais estoit surnommé Danus. Voila ce qu'en dit Manethon. Or est-il donc manifeste par la supputatiō du temps selon les ans suldits, que les peuples appelez Pasteurs, c'est à sçauoir nos ancestres & premiers Peres, qui furent deliurez d'Egypte, ont habité en cette prouince d'Egypte, trois cens nonante-trois ans, deuant que Danus vint en Arges: quoy que les Argiens assurent que Danus estoit le plus ancien de tous. Manethon donc en ses escritures, a protesté deux grandes choses pour la confirmation de l'antiquité de nous autres Iuifs. La premiere est, qu'il assure que les Pasteurs (qui sont nos progeniteurs) sont venus en Egypte d'un autre lieu estranger. En apres qu'il atteste leur sortie d'Egypte, estre si tres-ancienne, qu'elle preceda la guerre de Troye près de mille ans. Quant aux autres narrations que Manethon y adiouste, extraites non des lettres des Egyptiens: mais (comme luy-mesme confesse) recueillies de vaines fables de quelques auteurs sans nom, cy-apres ie les refuteray, en les monstrant controuuées, n'ayans aucune vray-semblance. Mais en cét endroit ie veux vn peu laisser les Egyptiens, & passer aux propos qui par les Pheniciens ont esté escrits de l'ancienneté de nostre peuple, & ce qu'ils en ont déclaré par leur témoignage. Or donc ie dy comme certain, que les Tyriens ont en leurs anciennes pancartes des liures escrits de plusieurs & tres-longues années, & des escritures publiques de toute memoire tres-diligemment gardées, contenans les actions, les affaires, & choses aduenues entr'eux on contr'eux, au moins, qui soient dignes de memoire. Entre lesquelles literatures publiques cela est escrit, qu'en la cité de Hierusalem fut edifié vn temple par le Roy Salomon, cent quarante-trois ans & huit

A mois auant que les peuples Tyriens venus fugitifs de Tyr en Phenice, eussent fondé ni edifié la cité renommée de Carthege en Afrique: & de ce temple Salomonique, la construction bien décrit est entre leurs mains, Car Hiram, Roy de Tyr, estoit grand ami de Salomon nostre Roy, & conioint par le moyen de l'amitié paternelle de Dauid, pere de Salomon. Ce Roy Hiram d'oc voulant monstrier sa liberalité en l'ennoblissement de la structure du temple Hierosolymitain, enuoya au Roy Salomon en present, cent & vingt talens d'or: & en outre ayant fait abatre les plus beaux arbres & cedres, de la grande forest du mont Liban, luy en enuoya grande quantité pour la construction de la vouëte du temple. Aussi le Roi Salomon en reuenche luy enuoya plusieurs autres riches presens, & luy donna la region de Galilee dans la terre appelée Zabulon. Mais principalement & sur tout le desir de la sagesse les fit grands amis: car ils s'entr'enuoyent des problemes obscurs & questions difficiles l'un à l'autre pour en rendre resolution. Or en cela le Roy Salomon auoit le meilleur: tellement qu'il apparceffoit estre le plus sage & le plus resolu entre les autres Rois & Princes de son temps. Encores pour le iourd'huy sont gardées dans les archives des Tyriens plusieurs Epistres, & questions problematiques qu'ils s'enuoyent l'un à l'autre. Et afin que l'on ne m'estime auoir controuuē de soy-mesme ce que i'ay dit des lettres des Tyriens, i'allegueray pour tesmoin l'Historien Dius, qui en l'histoire des Pheniciens est approuuē pour tres-entier veritable autheur. Ce Dius donc en ses croniques Pheniciennes escrit en telle maniere. Apres qu'Abibal Roy de Phenice fut trespasé, son fils Hiram luy succeda au regne, qui amplifia, agrandist, & rempara les parties Orientales de la ville, & rendit la ville de Tyr beaucoup plus ample. De plus, en fondant des leuées qui rampars de terre, & dressant vne grande & haute chaussée hors la profondeur de l'eau, il joignit à la cité le beau Temple de Jupiter Olympe, qui parauant estoit situé en vne Isle, qu'il orna & enrichist de plusieurs dōs, joyaux & repositoires precieux, d'or & de pierreries. Il coupa aussi de beaux arbres en la forest du Liban pour bastir des Temples. Auquel temps on dit que Salomon Roy de Hierusalem enuoya au Roy Hiram de Phenice certains enigmes problematiques, luy en demandant vne exposition, adjoustant telle condition, que celui qui ne les pourroit entendre ny exposer, payeroit à l'expositeur donnant la solution, certaine somme d'or ou d'ar-

gent. Donc le Roy Hiram confessant ne pouuoir exposer ny resoudre les questions proposées par Salomon, consuma pour payer grande quantité de deniers. Et peu apres vn Tyrien, nommé Abdemon, donna solution aux problemes enigmatiques, qui estoient proposez au Roy Hiram: & luy-mesme en proposa d'autres qui n'estans pas resolus par Salomon, il rendit au Roy Hiram grand nombre d'argent. Voila donc comme Dius en ceste maniere porte pour nous témoignage des choses deuant dictes. Mais pour plus ample approbation, ie produiray Menandre Ephesien, qui a mis par escrit les actes d'un chacun des Roys tant Grecs que Barbares, s'estudiant à recueillir de toutes les pancartes & liures publics de chaque prouince, la pure verité historique, & la manifester clairement. Car escriuant des Roys qui ont regné en Tyr, & descendant au Roy Hiram, il dit ainsi: Apres qu'Abibal Roy de Phenice fut decedé, son fils Hiram luy succeda au Royaume, qui vesquit trente-quatre ans. Ce Roy par vne tranchée de terre esleuée en l'eau, fit ioindre à la ville l'Isle d'Eurychove, où il fit dresser vne colonne d'or, dediee au temple, à l'honneur de Iupiter; Puis allant à la forest des hauts bois, sur le mont appellé Liban, il fit couper & abbatre les plus beaux arbres de cedre à charpenter des poutres, pour la couverture des temples, & faisant demolir les anciens qui tomboient en ruine, il les réedifioit tous neufs. Et entr'autres il édifia, consacra & dedia les temples d'Hercules, & de la deesse Astarte, & construisit celui d'Hercules le premier du mois, dit Peritius, & celui d'Astarte, environ le temps qu'il fit marcher son armée contre les Tyriens, manquans à luy rendre tribut, lesquels remis en sa subiectiō & obeissance, il s'en retourna. Sous son regne fut vn ieune enfant nommé Abdemon, qui donnoit solution de toutes les paraboles que Salomon Roy de Hierusalem enuoyoit. Or le temps depuis le regne du Roy Hiram iusques à la construction de Carthage est compté & deduit en telle maniere: Quand le Roy Hiram fut mort, son successeur au Royaume fut Belezart son fils, qui ayant vescu quarante-trois ans, en regna sept. Apres luy Abdastart son fils aagé de vingt-neuf ans, en regna neuf, & fut tué en trahison par les quatre enfans de sa nourrice, dont le plus vieil usurpa & tint le Royaume douze ans. Apres luy & ses freres, Astart fils de Delezart recouura le Royaume, qui apres auoir vescu cinquante-quatre ans, en regna douze.

A Consequemment Aserim son frere, qui vesquit cinquante-quatre ans, en regna neuf, & fut tué par son frere Phelletes, qui se saisissant du Royaume, le tint seulement huit mois, ayant vescu cinquante ans auparauant. Ce meurtrier de son frere, fut tué par Ithobal Sacrificateur de la Deesse Astarte. Cét Ithobal vesquit soixante-huit ans, en ayant regné trente-deux. Son fils Badezor luy succeda, qui apres le quarante-cinquième an de son aage, regna six ans. Son successeur fut son fils Matgen, qui ayant vescu trente-deux ans, en regna neuf. A ce dernier succeda enfin Pygmalion, qui tint la principauté quarante-sept ans, en ayant vescu cinquante six. Et en l'an septième de son regne sa sœur Dido s'enfuyant fonda & édifia la cité de Carthage en Affrique. D'où il appert que depuis le regne de Hiram iusques à la fondation de Carthage, le temps nommé reuiet à cent cinquante cinq ans, & huit mois. Or comme en l'andouzième du regne de Hiram fust édifié le temple de Salomon, il s'ensuit que depuis l'édification du temple iusques à la fondation de Carthage furent cent quarante-trois ans, & huit mois. Car que faut-il adiouter au témoignage des Pheniciens? La verité y est manifestement & constamment approuuée, & par cela appert plus clairement, que la venue de nos progeniteurs en la prouince de Iudée, a de bien long-temps precedé la construction du temple. Car apres qu'ils l'eurent toute & vniuersellement occupée & tenuë par force de guerre, & qu'ils en furent paisibles possesseurs, alors ils commencerent à edifier le temple. Toutes lesquelles choses dans les liures des Antiquitez, ont esté par moy prouuées des lettres sacrées. Reste maintenant à deduire les probations qui sont cogneuës estre esrites & registrées de nous dans les histoires des Chaldées, qui ont grande concordance avec nos volumes, voire mesme en autres matieres. Et de toutes ces choses nous est auteur & premier approbateur Berose, homme Chaldeen de nation, mais bien renommé, cogneu & approuué entre ceux, qui sont versés aux lettres. Car combien qu'il fust Babylonien, si a-il escrit en langue Grecque de l'Astronomie, & de la Philosophie Chaldaïque. Berose donc suiuant les tres antiques histoires, a escrit tout ainsi que Moysé, de l'inondation du Deluge, & de la perte du genre humain, ensemble aussi de l'Arche, où Noé Prince & premier chef de nostre generation fut sauué: & comme elle fut portée, & s'arresta sur le fai-

ite des hautes montagnes d'Armenie. Puis apres descriuant tous ceux qui de ligne en ligne descendirent de la generation de Noé, avec la supputation de leurs temps, il paruiet iusques à Nabulassar Roy des Babyloniens & Chaldeens. Dont exposant les actes, il raconte comme il enuoya en Egypte, & en nostre terre de Iudée, son fils Nabuchodonosor avec vne puissante armée, qui ayant trouué ces deux peuples resistans, les soubsmist tous en son obeysance, puis brûlant le temple de Hierusalem, & emmenant tout le peuple de nostre generation en captiuité, passa en Babylone. D'où il aduint que la cité de Hierusalem fut deserte, & reduite en desolation par l'espace de septante ans, iusques au temps de Cyrus Roy de Perse. Or Berosé dit, que ce Roy Babylonien tint en sa domination Egypte, Syrie, Phenice & Arabie, passant en richesse tous les précédens Roys des Chaldeens & Babyloniens. Mais pour plus grande preuue, il vaut mieux, & est necessaire de reciter les mesmes paroles de Berosé, comme il les a dites: Nabulassar Roy de Babylone, pere de Nabuchodonosor, ayant entendu que le Satrappe gouverneur par luy estably en Egypte, en la basse Syrie, & en Phenice, se reuoltoit avec les nations contre luy, & considerant que par l'âge il ne pouuoit porter les trauaux de la guerre, il bailla vne grande partie de ses forces, & sa gendarmerie à Nabuchodonosor son fils, estant pour lors en la force & fleur de son âge, & l'enuoya contre ce gouverneur & ces peuples rebelles. Nabuchodonosor donc ayant donné la bataille au rebelle, & l'ayant defait luy & les siens, remit sous son Empire la Prouince que son pere tenoit auparauant. En ce mesme temps aduint, que son pere Nabulassar tombé malade en la cité de Babylone, mourut, apres auoir regné vingt-neuf ans. Ce qu'ayant entendu Nabuchodonosor peu de iours apres, & ayant donné ordre aux estats & affaires de l'Egypte, & des autres Prouinces, & aussi ayât baillé la charge à quelques vns de ses amis de conduire & mener en Babylone tous les prisonniers & captifs, Iuifs, Pheniciens, Egyptiens & Syriens, avec le bagage & charroys de l'armée, luy avec certains de ses plus priuez en petit nombre, abregeât chemin par le desert, s'en retourna en Babylone. Où trouuant tous les affaires estre bié administrez par les Chaldeens, & le Royaume luy auoit esté gardé par les Princes & les plus grâds seigneurs, tellement qu'incontinent à son retour il fut fait seigneur & dominateur de tout le Royaume paternel, fit faire vn comman-

A demement à tous les captifs venans de l'Egypte, Syrie, Phenice & Iudée, d'edifier des maisons aux lieux les plus commodes de Babylone. Et des richesses amassées aux pillages, butins & dépouilles de ses victoires, il orna tres-somptueusement le temple de Bel, & les autres temples de ses idoles, & outre ce, il adiousta hors le premier mur, la cité nouuelle à la vieille ville. Puis apres ayant pourueu que déslors en auant les ennemis ne pussent destourner le fleuve, ny approcher pres de la ville, il bastist à l'entour de la vieille cité interieure trois ordres de murailles par le dedás, & autant en la ville neufve par le dehors, les vnes construites de brique cuite, & les autres en outre iointes de bitume d'Asphalt, qui est vn fort ciment indissoluble. Puis ayât ainsi emmuré la grande cité, il y fit des portes si belles, si fortes & magnifiques, qu'elles eussent bien peu seruir à vn tres auguste temple. Et dauantage tout auprès du palais de son pere, il en édifia vn autre, beaucoup plus somptueux & plus ample, dont la description seroit trop longue. Toutesfois il est à remarquer, que ceste maison royale si superbe, si magnifique, si riche & belle, que on ne pourroit croire, fut comencée, faite & parfaite en l'espace de quinze iours. En ce palais il fit eleuer deux grandes piles de pierre de taille, en aspect de hauteur semblables à de grâdes montagnes, plâtées tout autour, & au faiste de tres-beaux arbres de toutes sortes, & fit le verger & iardin suspendu en l'air, ennobli de grande renommée. Et ce fit-il pource que la Royne sa femme desiroit auoir vn haut regard de montagne, comme celle qui estoit de nation & region Medoise, & nourrie dans les monts de Medie. Voila ce que Berosé raconte des Rois Nabulassar & Nabuchodonosor, & beaucoup d'autres choses à ce propos, en son liure des actions Chaldaïques où il blâme les auteurs Grecs qui vainement, & contre la verité ont songé & forgé tels mensonges, que Babylone ait esté construite, close de murs par Semiramis Reyne d'Assyrie, que plusieurs œures merueilleuses ont esté faites par elle en ceste grande cité. Et certes la description des Chaldeens merite bien d'estre estimée plus digne de foi, attendu que les écritures de Berosé se monstrent ouuertement estre semblables avec les archives des Pheniciens en l'histoire de ce Roy, qui conquesta toute la Syrie & Penice. A toutes lesquelles descriptions historiques s'accorde aussi Philostrat en ses histoires, où il fait mention du grand siege mis deuant l'opulente cité de Tyr, metropolitaine

litaine en Phenice. Semblablement Megathenes au quatrième liure des Actes Indiques, où il met que le Roy de Babylone auoit surnommé & passé le grand Hercules en vertu, en force & en grandeur d'actions genereuses, disant qu'il subiugua la plus grande partie de l'Afrique, & toutes les Espagnes. Or quand à ce qui a esté par cy deuant recité du temple renommé de Hierusalem, & comme il fut bruslé par les Babyloniens, & derechef long temps apres commencé d'estre réedifié, au temps que Cyrus Roy de Perse tenoit le principal Empire en Asie, nous rendons tout cela clair par les propres paroles de Berose en son troisième liure, disant ainsi: Apres que le Roy Nabuchodonosor eut commencé le grand mur de la closture de Babylone, il tomba malade & passa de ce monde en l'autre, apres auoir regné quarante trois ans. Par la mort duquel son fils Euemaradoch fut fait dominateur du grand Royaume & Empire de Babylone, & en fin pour ses meschâcetez & pailardises fut tué en trahison par le mary de sa soeur, nommé Neriglissoroor, au deuxième de son regne. Celuy là mort, le traistre beau frere qui l'auoit ainsi tué, s'empara de la principauté, & regna seulement quatre ans. Apres luy son fils Laborsarchod estant encor ieune enfant, fut orné du tiltre Royal, qui luy dura neuf mois & non plus. Car ses amis mesmes le voyans de tres meschantes meurs, & de mauuaise esperance, par subtils moyens le firent esteindre. Les Princes & Seigneurs qui l'auoient fait mourir, s'assemblerent, & par commune voix baillerent la couronne, & transporterent le Royaume à vn noble Seigneur Babylonien nommé Nabonede, de la mesme lignée Royale. Sous son regne furent construits au long du fleue les grands murs de la cité de Babylone, massonnez de brique cuite & de ciment bitumieux. Au dixseptième an de ce Roy Cyrus Roy de Perse sortit accompagné d'une grosse & puissante armée, avec laquelle ayant subiugué toute l'Asie, il se ietta impetueusement vers la grande Babylone. Nabonede sentant la terrible entreprise, luy vint au deuant avec vne forte & puissante armée, & ayant choqué le Roy, Nabonede fut vaincu en la bataille, & s'enfuit avec bien peu de ses gens, de façon qu'il fust enclos dans la ville de Borsippe. D'autre part, le victorieux Roy Cyrus s'en alla planter son camp & mettre le siege deuant Babylone, ayant en deliberation, apres auoir

Tome I.

A abattu les murs du grand circuit hors la cité, de prendre facilement tout l'enclos au dedans. Mais voyant que la ville estoit trop forte & trop bien munie, & pour ce inexpugnable ou trop difficile à estre prise d'assaut, il tourna son armée vers Borsippe pour l'assieger & prendre par force Nabonede. Mais le Roy Nabonede ne voulant attendre ny le siege ny l'assaut, se rendit suppliant à la mercy, le vainqueur Cyrus vsant de clemence le receut humainement, & luy constitua honorable demeure en la Caramaigne, & ainsi le depoussa & mit hors de l'Empire & Royaume de Babylone, & Nabonede n'aguères si grand Roy, vsa en homme priué, le reste de sa vie en ceste Prouince de Caramaigne. Ces choses pour la plus grande partie s'accordent fort bien à nos histoires, où il est escrit, que le Roy Nabuchodonosor au dixhuitième an de son Empire destruisit nostre temple, puis fut chassé & despoüillé de sa puissance & maiesté Royale l'espace de sept ans. De plus qu'au second regne de Cyrus furent posez & restablis les fondemens du temple pour le restaurer, & derechef fut parfait le deuxième an du regne de Daire Roy de Perse. Avec toutes ces preuues mises en auant, i'adiousteray encore pour surcroist les preuues des Pheniciens. Car l'abondance des preuues n'est pas à delaisser. L'enumeration des ans qu'ils ont en leurs escrits, est ainsi deduite: Sorts le Roy Thobal, Nabuchodonosor assiegea la cité de Tyr. Apres luy regna Baal dix ans. Apres Baal furent constitués iuges & recteurs du peuple pour distribuer la iustice, ceux qui s'ensuiuent: Ecnibal fils de Baslech deux mois. Chelbis fils d'Abdee dix mois. Abbar Pontife trois mois. Mytgon & Gerastrate fils d'Abdelim, furent iuges le temps de six ans. Entre lesquels Balator regna vn an, lequel decedé par mort, ils enuoyerent querir de Babylone vn nommé Merbal, qui regna quatre ans. Luy aussi trespassé, ils manderent son frere Irom qui regna vingt ans. Et au temps de ce Roy Irom, Cyrus tenoit l'Empire des Perles. Parquoy tout ce temps là, depuis Nabuchodonosor iusqu'à Cyrus, est compté à cinquante quatre ans & trois mois. Car Nabuchodonosor commença de mettre le siege deuant Tyr, l'an septième de son regne. Et au quatorzième an du Roy Irom, Cyrus obtint la principauté des Perles. Il appert doncques que ce qui est escrit touchant le temple Hierosolimitain par les Chaldeens & Tyriens, s'accorde totalé-

A a a

ment avec nos escritures. Et dauantage le A
 tesmoignage de l'antiquité de nostre na-
 tion Iudaïque où Hebraïque cy dessus si
 bien prouué est tout manifeste, & hors de
 toute contention. Et pource i'estime que
 toutes les preuues & conferences des escri-
 tures historiques par moy cy deuant alle-
 guées, pourront bien suffire à ceux qui ne
 sont pas trop contentieux ny contraires à
 nostre antiquité. Mais à ceux qui n'esti-
 ment aucune foy deuoit estre donnée aux
 historiques descriptions barbariques ny au-
 tres, fors qu'aux seules escritures Grec-
 ques, il m'est necessaire de leur proposer
 encore plusieurs tesmoins, mesmement
 des Grecs & de ceux qui ont receu co-
 gnoissance de nostre nation, & qui en lieu
 & temps en ont fait mention en leurs li-
 ures. Voicy donc ce que ie propose : Ce
 tant renommé Pythagoras Samien, tres
 ancien de temps, & tres excellent sur tous
 Philosophes en sagesse & diuine pieté, non
 seulement a sceu & cogneu toutes nos af-
 faires : mais aussi les a enuiuies & imitées
 de grand zele, comme il est euident par
 plusieurs exemples. Et combien qu'il ne
 se trouue aucune escriture de luy, ny par
 luy, toutesfois plusieurs nobles auteurs
 qui luy succederent ont escrit, entre les-
 quels le plus insigne est Hermippe, homme
 tres diligent inquisiteur de l'histoire vni-
 uerselle. Or au liure qu'il a escrit de Py-
 thagoras, il raconte qu'estant mort vn des
 familiers amis de Pythagoras nommé Cal-
 liphont, natif de la ville de Crotone, l'a-
 me du defunct se retiroit avec luy iour &
 nuict, & entr'autres choses les exhortoit
 de ne passer iamais au lieu où vn asne fust
 tresbuché, se garder de toute eau trouble,
 sale & orde : & s'abstenir de toute mesdi-
 sance & blaspheme. Puis s'enfuit en Her-
 mippe. Et Pythagoras ainsi commandoit
 & faisoit en imitant les opinions des Iuifs
 & des Thraciens, & se les approprians à
 soy-mesme. Car on dit & il est vray, que
 Pythagoras transféra beaucoup de loix Iu-
 daïques en sa Philosophie. Semblablement
 aussi nostre nation n'a point esté incogneuë
 en plusieurs de ses villes, dont les mœurs
 & coustumes sont desia passées & receuës
 parmy les autres nations, qui les ont trou-
 uées bien digne d'estre imitées par émula-
 tion. Ce que manifeste Theophraste dans
 les liures qu'il a escrit des loix, où il dit
 que les loix des Tyriens deffendent de iu-
 rer par aucun iurement estranger (c'est à
 dire de Dieu d'estrange nation autre que
 la leur) entre lesquels sermens, avec plu-
 sieurs autres qu'il nombre, il allegue le iu-
 rement qui est appellé Corban : lequel iu-

a Les Iuifs iuroient par toutes choses sacrees, voy S. Matthieu ch. 5, mais entre autres iuremens vn des plus solennels, & lequel violer estoit absoluëment execrable, estoit celui de Corban en S. Matt. chap. 23.
 b Non sans cause Ciceron en plusieurs lieux appelle Herodote pere de mensonge ayant forgé innombrables fables, pour histoires. Car qui oüit iamais dire que les Iuifs eussent receu la circoncision d'autre, que

rement de Corban n'est trouué en hulle
 autre religion, sinon en la Iudaïque seu-
 lement : estant interpreté de la langue He-
 braïque, Don de Dieu. Herodote Hali-
 carnasse n'a pas ignoré nostre nation : mais
 on voit qu'il en fait mention. Car au se-
 cōd liure des neuf Muses, parlant des peu-
 ples de l'Isle de Colchos, il dit ainsi : En-
 tre tous peuples, les seuls Colcques, Egy-
 ptiens & Ethiopiens, dès le commence-
 ment sont circoncisés parties honteuses,
 laquelle circoncision les Pheniciens & les
 Syriens de Palestine b. confessent auoir ap-
 prise des Egyptiens. Les autres Syriens ha-
 bitans au long des fleues Thermodoon,
 & Parthenios, semblablement les Macrons
 qui sont leurs voisins, se disent auoir pris
 & appris n'agueres de temps ceste manie-
 re de circoncision des Colcques. Et ceux
 là sont les seuls peuples entre tous les hô-
 mes qui soient circoncis, & en cela sont
 tout ainsi que les Egyptiens. Quand aux
 Egyptiens & Ethiopiens, ie ne scaurois
 pas bien dire lequel des deux peuples là ap-
 pris & receu de l'autre. Herodote donc
 (comme il appert) dit que les Syriens qui
 habitent en Palestine sont circoncis. Or
 entre tous les habitans en Palestine, il n'y
 a que les Iuifs qui soient circoncis. Par-
 quoy il faut conclurre euidemment, que
 par les Syriens de Palestine Herodote en-
 tend les Iuifs circoncis, desquels scachant
 cela il a ainsi parlé. Semblablement Cheril
 ancien Poëte en ses vers & chants, fait
 mention de nostre nation Hierosolymite-
 taine, escriuans que nos maieurs ont esté
 en guerre contre les Grecs avec Xerxes
 Roy de Perse. Car en nombrant tous les
 peuples qui se trouuerent en ceste innom-
 brable armée, il a mis nostre nation toute
 la derniere, disant ainsi :

- „ Le camp nombreux des Xerxes Roy de Perse
 „ Estoit suiuy de mainte gent diuersé.
 „ Mais entre tous estoient sous son enseigne
 „ Gens merueilleux de langue Phenicienne
 „ Desquelles gens la region sublime
 „ Est située es hauts monts de Solyme,
 „ Desquels le haut est rond & de chaleur fendu
 „ Pres d'un grand lac par plaines estendu.
 „ Couuert de peau de teste de cheual
 „ Durcie au feu, ou au chaud estival.

Par lesquels vers il est tout euident (com-
 me il me semble) que le Poëte Cheril a
 fait mention de nostre nation. Car en no-
 stre region de Iudée sont les monts de So-
 lyme, où nous habitons, & le grand lac,
 qui est appellé Asphaltite, qui est le plus
 grand & le plus large de tous les estangs

d'Abraham qui la receut de Dieu. Quand aux peuples voisins, sans doute ils l'ont receuë du meisme endroit. Car Imael & Esau, qui sont les maieurs des Arabes, estoient de la famille d'Abraham. Les Egyptiens l'ont prise de Ioseph auquel ils ont tant deféré que mesme ils l'ont estimé Dieu. Les Ethiopiens du temps de Salomon, se firent à demyluifs, quand leur Reyne de Sabba visitant Salomon, non seulement conceut de luy vn enfant nommé David, de la lignee duquel le Prete Ieam se glorifie auour d'huoy, mais aussi comena mille Iuifs avec soy, à scauoir mille de chaque lignee des enfans d'Israel, pour instruire & inuiter les peuples à la loy de Dieu. Les Pheniciens & Palestins estoient incircocis. Car ainsi sont-ils surnomez dans les liures Saints,

de lacs de Syrie. Ainsi voila comme l'ancien Poëte Cheril a fait mention de nous: Davantage, il ne m'est pas difficile de montrer comme les Grecs, non les vulgaires, les plus renommez en sagesse, non seulement ont eu cognoissance des Juifs, mais aussi les ont tenus en grande admiration en quelque lieu qu'ils se soient trouvez entr'eux. Car Clarche disciple d'Aristote, & qui ne cede à pas vn des Peripatetiques, au premier liure du Somme, dit: que son precepteur Aristote quelquesfois racontoit d'un certain Juif, & si attribué ce mesme propos à la personne d'Aristote disant ainsi de mot à mot: Toutes les autres narrations seroient longues à raconter.

„ Mais il me semble n'estre impertinent
 „ de redire les choses qui ont peu faire
 „ auoir en admiration ce Juif & sa Philo-
 „ sophie. Sur cela Hyperochides respond,
 „ Nous tous en general & chacun de nous
 „ le desirons entendre. Adonc dit Aristote:
 „ Or bien en ensuiuant doncques les
 „ preceptes de Rhetorique, & afin que
 „ nous ne contreuensions aux maistres
 „ Rhetoriciens qui ont enseigné à bien dire,
 „ nous declarons premierement le
 „ genre, la nation & le pays du personnage
 „ dont nous pretendons parler. Commence
 „ donc (dit Hyperochides) s'il te
 „ plaist en ceste maniere. Adonc Aristote
 „ propose en telle sorte. Ce merueilleux &
 „ sage homme estoit Juif de nation & de
 „ langue, du pays de la Cœlosyrie, qui
 „ est la basse & creuse Syrie, extrait du
 „ genre de ses peuples qui se disent de la
 „ race des sages Indiens, lesquels Sages &
 „ Philosophes des Indes, sont appellez
 „ Calans au langage & pays d'Indie, & entre
 „ les Syriens sont appellez Juifs ou Iudaïques,
 „ prenant le nom du pays où ils
 „ habitent qui est appellé Iudée. Mais le
 „ nom de leur principale cité est merueilleusement
 „ estrange & difficile, car ils
 „ l'appelle par son propre nom Hierusalem.
 „ Ce Juif estant receu par hospitalité
 „ dans les logis de plusieurs, descendoit
 „ souuent des lieux hauts & mediterranez
 „ aux maritimes, de façon qu'il estoit
 „ Grec non seulement de langage, mais
 „ aussi d'esprit. Nous donc seiournans en
 „ Arie, ce diuin homme vint vers nous au
 „ lieu où nous estions: puis commença
 „ d'entrer en propos avec nous & avec
 „ d'autres, esprouuant leur sçauoir. Puis
 „ quand il voyoit qu'une grande quantité
 „ d'hommes sçauans estoit assemblée, alors
 „ il respondoit plus qu'il n'interrogeoit, &
 „ plustost enseignoit ce dont il auoit par-
 „ faite cognoissance, qu'il ne demandoit à

Tome I.

A estre enseigné. Voila les propos que tient Aristote dans le liure de Clearche, adioustant la merueilleuse continence de cet homme soit en matiere de viure, soit en chasteté. Lequel témoignage se pourra faire cognoître plus amplement par la lecture du liure à ceux qui en voudront sçauoir davantage. Car quand à moy ie crains d'en entremesler icy plus qu'il n'est conuenable. Or voila comme Clearche par maniere d'extrauagante digression (car il auoit d'autre choses à deduire) en passant fait honorable mention de nous. Semblablement Hecate Abderite Philosophe sage & vetlé aux affaires d'estat ou de gouvernement, homme aussi courtisan nourry avec le Roy Alexandre le Grād & familier avec Ptolemée, fils de Lage Roy d'Egypte, a fait mention de nostre nation Iudaïque, non par maniere de digression (comme Clearche) mais a escrit vn liure entier des Juifs, dont ie veux recueillir quelque passages par luy escrits & briefuement en discourir. Mais auant tout œuure, ie demonstreray le temps des actes. Car Hecate fait mention de la bataille en laquelle Ptolemée combatit deuant la cité de Gaze en Iudée contre le Roy Demetrius, ce qui aduint onze ans apres le trespas du Roy Alexandre le Grand, & au temps de la cent & dixseptième Olympiade, comme rapporte le Cronologien Castor. Car adioustant ceste Olympiade au nombre des precedentes, il dit ainsi: Sous ceste Olympiade de le Roy d'Egypte Ptolemée fils de Lage, deuant Gaze cité de Iudée, vainquit & deffit en bataille le Roy Demetrius fils d'Antigonus, surnommé Poliorcetes, qui est à dire ruineur de citez. Or tous les auteurs en general assurent que le grand Alexandre mourut en la cent & quatorzième Olympiade. Dont il est tout clair que, & de ce temps là & du temps du Roy Alexandre, nostre nation Iudaïque estoit desia florissante. Or ayans monstré la conference des temps, reuenons à Hecate l'historien, qui dit qu'apres la grande bataille deuant Gaze le Roy Ptolemée fut fait Seigneur & dominateur de tous les lieux & places qui sont en la Syrie & autour. D'où aduint que plusieurs hommes cognoissans la clemence du Roy Ptolemée, voulurent bien luy tenir compagnie en Egypte, & luy communiquer leurs biens & leurs personnes. Desquels l'un, dit-il, estoit Ezechias Pontife des Juifs, homme aagé environ de soixante & six ans, & en dignité de personne le plus grand de toute sa nation, & de grand esprit, homme tres à droit à bien dire, & bien ver-

A a ij

,, sé aux affaires. Hecate dit de plus, qu'en-
 tre les Iuifs il y a mille cinq cens Prestres,
 qui leuent les decimes, & en commun gou-
 uernent toutes les affaires. Derechef
 ,, le mesme auheur parlant du Pontife
 ,, Ezechias: cest homme, dit-il, portant
 ,, l'honneur du Pontificat, conuersoit
 ,, avec nous. Et quelquesfois prenant
 ,, avec luy quelques vns des siens, nous ex-
 ,, posoit toutes les matieres controuerses,
 ,, ayant avec soy la conuersation & police
 des siens. Puis peu apres Hecate declare
 manifestement quels nous sommes, &
 comme nous nous maintenons quand à
 nos loix, & que nous eslisons plustost
 de souffrir & endurer toutes les peines,
 que de les violer d'vn seul point, esti-
 mans cela estre chose fort honneste. Dont
 ,, ainsi parle Hecate: Les Iuifs souuent
 ,, ont esté hays, vilainement blasmez, ac-
 ,, cusez & mal renommez par leurs peu-
 ,, ples voisins, & dauantage ont souffert
 ,, plusieurs iniures, outrages & violences
 des Roys de Perse, & de leurs Satrapes,
 ,, & neantmoins iamais ils n'ont peu estre
 ,, changez d'esprit quand à leur loy & re-
 ,, ligion. Mais avec vn tres grand exerci-
 ,, ce preparez à dire, faire & souffrir, s'of-
 ,, frent à respondre & rendre raison de
 ,, toutes leurs actions & paroles, mesme
 ,, concernant leur religion. Et sur cela il
 declare plusieurs grands indices & exem-
 plaires de forte & magnanime constance
 d'esprit au peuple Iudayque quand à l'ob-
 seruation des loix, disant qu'Alexandre
 le Grand faisant seiour en Babylone, &
 voulant restaurer le temple de Belus, qui
 estoit tombé en ruine, commanda à tous
 les gend'armes de son armée quels qu'ils
 fussent, de porter les pierres avec les bois
 & autres matieres necessaires à la masson-
 nerie de ce temple, les seuls Iuifs ne vou-
 lurent iamais se soumettre à employer
 leur labeur à la reparation d'vn temple d'i-
 dole, & aimerent mieux estre chargez
 de playes sanglantes, & souffrir domma-
 ges de corps & de biens, iusques à tant que
 par le pardon du Roy Alexandre remet-
 tant de grace le deuoir de l'œuvre à vn
 peuple si constant en sa loy, ils furent mis
 en toute assurance & exemptez de l'ou-
 vrage avec seureté qui leur fut baillée
 (dit Hecate.) Eux estans de retour en
 leur propre Prouince de Iudée, abatti-
 rent tous les temples bastis & les autels.
 esleuez aux idoles, & à la verité pour ces
 choses ainsi faites, les vns payerent vne
 grosse amende au Satrape gouverneur, &
 les autres obtinrent pardon. Outre cela il
 adiouste, que pour vne si constante ob-

A seruation de leur loy, ils sont dignes de
 grande admiration, que nostre nation Iu-
 dayque a esté tres abondante en grand
 nombre d'hommes, en sorte que plusieurs
 milliers de nos hommes furent transpor-
 tez & menez en captiuité en Babylone
 par les Perles. Puis apres la mort du Roy
 Alexandre, grand nombre d'autres mil-
 liers de personages Iuifs furent transpor-
 tez en Egypte & en Phenice, pour la se-
 dition qui fut faite en Syrie. Ce mesme
 historiographe Hecate a déclaré la gran-
 deur & la beauté de la Prouince que nous
 B habitons. Il est tout clair, dit-il, que les
 ,, peuples Iuifs possèdent & tiennent pres-
 ,, que trois millions, qui sont cent fois
 ,, trente mille iournaux de tresbonne ter-
 ,, res en pays bien gras & fertile. Car la
 ,, Prouince de Iudée est de telle largeur &
 ,, grandeur. Il n'oublie pas aussi de racon-
 ,, ter comme nous sommes habitans en
 ,, vne, qui fut autresfois tres grande, spa-
 ,, cieuse & magnifique cité de Hierusalem
 ,, & autresfois abondante en multitude
 C d'hommes. Aussi n'a-t'il point teu la ma-
 ,, gnifique construction du temple Hieroso-
 ,, lymitain, dont il parle ainsi: Les Iuifs en
 ,, leur Prouince de Iudée, tiennent plu-
 ,, sieurs bons bourgs & villes fortes, ri-
 ,, ches & bien garnies, mais sur toutes
 ,, les autres ils ont vne belle cité bien mu-
 ,, nie, forte & réparée, ayant de circuit
 ,, cinquante stades, peuplée enuiron de
 ,, cent & vingt mille hommes, & est nom-
 ,, mée Hierusalem. Au milieu de ceste
 ,, cité est vne superbe édifice de pierre
 D taillée, long de cinq cens pieds, large
 ,, de cent coudées, ayant deux portes, &
 ,, dedans vn autel quarré fait non de pier-
 ,, res de taille, mais de pierres amassées,
 ,, telles que de nature elles sont formées,
 ,, & ainsi massonnées en façon d'vne plate
 ,, forme quarrée en esgale quadrature,
 ,, chaque costé ayant vingt coudées de lar-
 ,, geur, & dix de hauteur, & apres il y a
 ,, vn grand édifice dont l'autel & le chan-
 ,, delier sont de fin or, & poissent deux ta-
 ,, lents, sur lesquels la lumiere est gardée
 ,, perpetuellement iour & nuict. Dedans
 E ce temple, il n'y a aucune image ny
 ,, present dedié en façon que ce soit, ny
 ,, aucune sorte d'arbre ou plante, comme
 ,, des bois & forests sacrées, comme il y a
 ,, ordinairement dans les autres tem-
 ,, ples: Leurs Prestres habitent en ce tem-
 ,, ple iours & nuicts, faisant certaines pu-
 ,, rifications, & s'abstenans du tout de
 ,, boire du vin dans le temple. Dauan-
 tage, pour autant que les Iuifs quelque
 temps apres furent à la guerre avec

Alexandre le Grand & ses successeurs, avec qui estoit aussi cest autheur Hecate, il tesmoigne des Iuifs en telle sorte: racontant ce qu'il auoit veu faire à vn Iuif qui estoit au camp; en ces termes mesmes: Allant vers la mer rouge, vn Iuif nommé Mosollan me suivit avec d'autres caualiers, qui auoient charge de m'accompagner. Ce Iuif estoit homme vaillant, hardy & courageux, & le plus iuste archer qui fust point renommé entre tous les Grecs & Barbares. Doncques, ainsi que tous se dépeschoient d'aller voir vn deuin, prenant son augure ou presage en l'air, à l'aspect des oyseaux, il requit instamment que tous s'arrestassent. Mosollan leur demanda pourquoy ils s'estoient arrestez. A quoy respondant l'augure & luy montrant l'oyseau dont il confideroit le vol, luy dist ainsi, que s'il estoit bon & expedient à la compagnie que tous demeurassent là, l'oyseau s'arresteroit. Et si en s'esleuant il voloit plus auant, il seroit bõ qu'ils passassent plus outre: si l'oyseau se retournoit en arriere, il faudroit aussi que toute la bande retournaist d'où elle estoit partie. Mosollan ne dist mot; mais banda son arc & décocha vne sagette, dont il tua de ce coup en l'air, l'oyseau augural volant. Pourquoy ce gentil deuin & plusieurs autres furent fort indignez, & par grande cholere luy dirent plusieurs outrages, mais il les rembarra de tels mots: Estes vous fols & hors du sens, dit-il, qui prenant en vos mains ce malheureux oyseau, le deplorez, & m'outragez pour sa mort? Comment eust-il sceu nostre prosperité ou aduersité future en nostre chemin, ou comment eust-il peu donner aduis de nostre bon heur ou malheur, quand luy mesme ne cognoissoit rien de son salut, ou de sa mort prochaine? Car s'il eust peu auoir prescience des choses à venir, il ne fust iamais volé ny venut mourir en ce lieu, craignant d'estre tué de la fleche de Mosollan Iuif. Or en cest endroit laissons reposer les tesmoignages d'Hecate. Car il est facile à ceux qui voudront lire son liure d'y en trouuer dauantage touchant nostre nation Iudaïque: & apres ie ne laisseray pas de mettre en auant Agatharchides, quoy qu'en homme de bien (comme en cela il le pensoit estre) il ait mal parlé de nostre nation en ses escrits. Agatharchides doncques parlant de la Reyne Stratonique, comme elle vint de Macedoine en Syrie vers le Roy Seleucus, en

Tomé I.

delaisant son propre mary, le Roy Demetrius, comme Seleucus ayant refusé de la prendre à femme (ce qu'elle esperoit bien; & sous ceste esperance estoit venue) estant l'armée du Roy Seleucus en Babylone, elle esmeust contre luy la guerre & la reuolte en Antioche. Puis apres le Roy retourné, & la cité d'Antioche prise, elle prit la fuite en Seleucie, où ayant commodité de pousser sa flotte plus viste, & faire voile volante & legere, elle s'abusa à vn songe phantastic, luy marquant qu'elle ne s'en deuoit point fuyr, mais attendre la face & presence de son trop aimé le Roy Seleucus. Dont aduint qu'estant arrestée par telle illusion au milieu de son cours, elle fut prise & mise à mort. Voila ce que raconte Agatharchides, detraçant avec folle superstition de la Reyne Stratonique, à quoy il vse de l'exemple de nostre nation, escriuant ainsi: Les peuples qui s'appellent Iuifs, habitent vne cité la plus fortifiée & mieux munie de toute la region. Les Iuifs qui habitent en ceste ville la plus forte de toutes, appelée Hierusalem par les gens du pays ont coustume au septième iour de faire feste, vacance & cessation de toutes œures, & en ces iours ne labourent point la terre, ne portent point les armes, ne combattent; ne negocient & ne souffrent en ces iours de repos, aucun soia d'aucun œure manuel que ce soit: mais sont assidus dans les tēples estendans les bras, & leuans les mains pour adorer Dieu iusques au vespre, selon leur coustume. D'où aduint, qu'à vn tel iour septième les Iuifs estans attentifs à leur adoration, sans auoir esgard à deffendre leur ville, ou resister à l'assillant, le Roy Ptolemée. Lage avec toute son armée, & grand nombre d'autres gens entra en la cité: alors qu'au lieu de la garder & deffendre, ils s'amusoient à la superstitieuse obseruance de leur folie, par laquelle folle obseruation, la Prouince de Iudée, auparauant libre, fut contrainte de receuoir vn Seigneur aspre & rude: & leur loy fut manifestement declarée auoir vne pernicieuse solemnité. Ceste accident adueni monstra aux Iuifs leur deuoir, & fit sages tous les autres, les auisant d'auoir refuge aux songes & opinions persuadées par la loy, alors qu'aux dangereuses necessitez suruenantes, la raison humaine ne peut rien, & n'y scauroit mettre ordre. Cette fortune arriüée aux Iuifs par obstination de leur religion, semble à Agatharchides estre

Aaa iij

une chose folle & ridicule : mais à ceux qui l'examinent plus entièrement, & la considèrent de plus près, sans mauuaise affection, elle montre estre grande & tres digne de principale loüange deuë à ceux qui ont bien voulu, & veulent preferer l'obseruance de leur loy, la pieté & veneration enuers Dieu, & l'obseruance de ses mandemens, à leur propre vie, & au salut d'eux & de leur pays. Or il reste maintenant à parler des auteurs historiens, qui ont bien cogneu nostre nation Iudayque & son antiquité : mais toutesfois n'en ont pas voulu parler, ny faire aucune mention, ou par enuie, ou par haine, ou pour d'autres causes semblables, dont ie pense bien donner certaines marques. Entr'autres un Hierosme historien, qui a escrit vne histoire des Roys successeurs d'Alexandre, au mesme temps que fut Hecate. Cestuy-ci par l'authorité du Roy d'Antioche (dont il estoit bien aimé) presidoit au gouernement de la Syrie, & combien que luy & Hecate fussent florissans d'un mesme temps, & sous les Roys contemporains, si est-ce qu'Hecate a de nous escrit vn liure expres. Mais Hierosme en toute son histoire ne fait aucune mention de nous, quoy qu'il eust esté nourry & entretenu dans les mesmes lieux que Hecate tant les volonte de ces deux personnages estoient differentes. Car l'un d'eux nous a bien estimez dignes d'estre recommandez à la posterité, par la memoire de ses escrits : l'autre se montre auoir voulu obscurcir la verité de nostre renom par vne affection passionnée. Toutesfois pour la preuue de nostre antiquité, les histoires des Egyptiens, Chaldeens & Pheniciens, sont suffisantes, & par dessus encore les descriptions des Grecs. Car outre les auteurs de Grece cy deuant alleguez, encore Theophile, Theodot, Mnaseas & Aristophanes, Hermogene, Euemere, Conon, Zopyrion, & peut estre beaucoup d'autres (car ie n'ay pas feuilleté tous les liures) ont fait mention de nous, non seulement par digression, mais aussi en propos expres. Car la plupart de ces personnages ont certainement esté frustrez de la cognoissance certaine de la verité des choses anciennes, par defect de lecture de nos liures sacrez. Neantmoins tous en general, ont donné commun tesmoignage de nostre antiquité, pour laquelle i'ay maintenant proposé de parler. Demetre Phalere, Philon le plus ancien & Epoleme, n'ont pas esté loin de la verité, enquoy il leur faut pardonner. Car il n'estoit pas en eux de pouoir

A
B
C
D
E
suiure nos lettres exactement. Toutes ces choses ainsi deduites, encore me reste-t'il vn point à traicter, l'un de ceux que i'ay proposé au commencement du liure, qui est, de montrer que toutes les medifances, dont quelques vns ont vlté contre nostre nation, sont vaines & fausses, & pour ce faire, i'vsray pour tesmoins, de leurs historiens mesmes, pour donner à cognoistre qu'en escriuant telles meneries & calomnies, ils ont parlé contre eux-mesmes. Or que cette fausseté soit aduenue par haine & mal veillance, ie croy, que ceux là l'apperçoient & cognoissent qui sont ordinairement bien versez dans les histoires. Car quelquesvns d'eux ont essayé de se rendre considerables en diffamant la noblesse des glorieuses villes & citez de renom, en detraçant & blasmant leur conuersation, leur communauté & populaire maniere de viure. Comme Theopompe a par ses escrits deshonoré la cité d'Athenes, & les Atheniens. Polycrat a diffamé Sparte & les Lacedemoniens, & celuy qui a escrit le Tripolitic (car ce n'est pas Theopompe, comme on pense) a repris les Thebains & leur republique. Timée aussi en ses histoires a vilainement blasme toutes ces villes & peuples, & plusieurs autres citez aussi. Et principalement, ils calomnient quelques peuples celebres, les vns par enuie & meschanceté, les autres par vaine gloire, estimans & esperans que par cette audacieuse medifance, ils seront estimez dignes d'estre mis en perpetuelle memoire des hommes: de laquelle presomptueuse esperance, ils ne sont point frustrez à l'endroit de quelques fols, que l'on cognoit n'auoir point de sain iugement: mais les auditeurs sages & de bon sens, condamneront leur malice. Or la cause des blasmes & calomnies amassées à l'encontre de nous autres Iuifs, & contre nostre historiale antiquité, est venue des Egyptiens, qui ont commencé les premiers de ce faire, dont aucuns historigraphes voulans faire chose agreable & plaisir aux Egyptiens, se sont essayez de corrompre la verité. Car racontans la venue de nos progeniteurs & Patriarches en Egypte, ils ne l'ont iamais confessée telle qu'elle aduint, ny semblablement leur sortie d'Egypte, qu'ils n'ont point descrite selon la verité: mais ont pris plusieurs occasions de haine ou d'enuie. Premièrement, pource qu'à leur grad despit nos ancestres Hebreux se firent puissans en leur region: dont puis apres retournez en leurs propres & anciennes

regions originales, ils se trouuerent grandement riches & bien-heureux, & pour ce enuiez. En apres la diuersité de religiō & des sacrifices, engendra beaucoup d'inimitiez entr'eux, estant nostre pieté & adoration d'un seul & vray Seigneur Dieu autant distante de leurs pompeuses solemnitez d'idolatrie, que la nature & l'essence de Dieu differe des animaux irraisonnables. Car c'est leur religion commune & paternelle, de croire que telles ou telles bestes brutes soient des dieux ou deesses, voire que chaque peuple particulièrement & spécialement adore diuerses bestes, les vns ceste-cy, les autres celles là, les autres vne autre, selon leurs vaines persuasions ou phantasies, hommes du tout fols & insensés, & de tout temps accoustumez à vser de ces mauuaises opinions. Parquoy ils n'ont peu imiter l'excellence de nostre Theologie en la foy diuine. Dont voyans plusieurs, tant des leurs que des autres peuples suiure de grand zele nostre religion, ils en ont conceu vne grande enuie: iusques là que quelques vns d'eux en tomberent en telle oubliance & pauureté d'esprit, qu'ils n'auoient point de honte de controuuer & mettre en auant des choses contre les anciennes escritures des leurs propres, de leur pays & de leur langue. Et qui pis est, ils se sont si fort oubliez de la constance, que par vne passion aueuglée, ils se sont cōtrariez à eux mesmes en leurs escritures. Et en cela ie prouueray ma parole véritable en vn seul auteur, tres grand homme & dont par cy deuant i'ay vsé pour tesmoing de nostre Antiquité: c'est Manethon qui a proposé & promis d'interpreter l'histoire Egyptiaque, transferée des lettres sacrées, ayant escrit en la preface, que nos ancestres vinrent en Egypte avec tant & tant de milliers d'ames, & qu'y estans entrez à l'improuiste, ils subiugerent par force d'armes les habitans du pays. Consequemment ce Manethon confesse que long temps apres nos ancestres Hebreux perdirent la domination & le pays qu'ils auoient auparauant conquis en Egypte, & de là s'en reuinrent en la Prouince de Iudée à present appelée, qu'ils obtinrent & possederent par victoires, en laquelle apres auoir construit la cité de Hierusalem, ils édifierent le temple. Iusques à ce poinct Manethon a suiuy la verité des escritures authentiques. Mais puis apres prenant de soy-mesme licence d'extrauaguer & d'escire hors les limites de l'autorité, faisant profession d'escire les narrations extraites des fables vulgaires, qui populairement se racon-

A tent des Iuifs, il a entremellé en son histoire d'incroyables paroles, voulant mesler avec nous la vilaine coquinerie & pauuete tourbe miserable des Egyptiens lepreux, & des autres malades infects, voulant aussi donner à entendre que les Hebreux Iuifs (ainsi qu'il dit) pour la contagieuse abomination de ceste lepre, furent chassés d'Egypte & se sauuerent à la fuite, dispersez par les deserts. Ce qui est absolument faux, en ce qu'il met en auant au temps de ceste fuite des Hebreux, vn Roy d'Egypte nommé Amenophis, qui est vn nom faux & supposé, & pource il n'a point presumé de determiner le temps du regne de ce Roy Amenophis, quoy que de tous les autres Roys il ait bien desfiny les années & les temps de leurs regnes. Puis de là en apres il y adiouste quelques autres fables, presque oubliant queluy mesme auoit dit que la sortie des pasteurs hors d'Egypte tendans vers Hierusalem, fut cinq cens dixhuit ans auparavant. Car Themosis estoit Roy d'Egypte quand ils sortirent. Apres le temps duquel, les ans des Roys qui luy succederent, furent trois cens nonante trois, iusques aux deux freres nommez Sethon & Hermée, Sethon surnommé Egypte (comme il dit) & Hermée, Danus. Sethon ou Egypte ayant chassé du Royaume, ainsi qu'il le raconte, son frere Hermée Danus, regna cinquante neuf ans. Et apres luy le plus aîné de ses fils nommé Rampses, regna soixante & six ans. Manethon donc ayant auoué que nos peres sont sortis d'Egypte tant d'ans deuant, adiouste avec les autres Roys ce Roy incogneu Amenophis, disant encore dauantage, qu'il fut contemplateur des dieux, comme auoit esté Orus l'un de ses deuançiers Roys, & qu'ayant tres grand desir de voir sensiblement les dieux, son desir luy fut accompli par vn Prestre nommé, comme luy Amenophis, fils engendré d'un pere appelé Papius. Ce Prestre Amenophis de Papi, sembloit quasi participer de la nature diuine, quand à la sapience surnaturelle, & prescience des choses futures. Et ce Prophete Amenophis vne fois dist au Roy portant mesme nom que luy, qu'il pourroit auoir la vision des dieux, s'il se mettoit en deuoir de purger la Prouince de tous les hommes lepreux, ladres, meseaux, & autres maculez & infects. Duquel aduis le Roy Amenophis fort ioyeux, fit comme dit le conte, assembler tous les ladres, les infects, & les estropiez d'Egypte, qui en nombre

de multitude furent trouvez quatre vingts mille, & par ce Roy Amenophis enuoyez en la partie Orientale au long du Nil, à tirer & tailler les pierres, & avec eux quelques autres Egyptiens aussi, à qui cette charge estoit eniointe. Et Manethon dit, qu'entre ceste multitude d'infects, il y auoit plusieurs Prestres, qui aussi estoient frappez de lepre. Dont cét Amenophis, homme diuin, prit l'espouuante, & eut crainte de l'indignation des dieux tant sur soy, que sur le Roy, pource qu'ouuertement il auoit donné conseil au Roy, & persuadé de faire force à ces lepreux, & pource cogneut en esprit, que les dieux seroient propices à ces malades: en sorte, qu'ils obtiendroient la dominatiō en Egypte par l'espace de treize ans. Lesquelles choses il n'osa declarer au Roy, mais en laissa vn liure escrit, puis luy-mesme se fit mourir. Dont le Roy tomba en merueilleuse crainte. En apres ce Manethon raconte ce qui s'ensuit mot à mot. Le Roy Amenophis requis par ces pauvres lepreux, infects & maculez, qui auoient desia esté lōg temps en ce trauail de tailler des pierres, de les pouruoir de quelque cité à eux assignée pour leur repos & seureté, il leur donna vne ville deserte appelée Auaris, qui auoit esté aux Pasteurs dechassez, & selon l'antique Theologie auoit dès les premiers temps esté la cité de Typhon. Ces ladres donc maculez & infects deiettez d'Egypte, en telle & si grande multitude avec quelque autre nombre d'Egyptiens, estans confinez par le Roy Amenophis en cette deserte cité d'Auaris, apres y estre entrez, cōsiderans l'assiette du lieu, & la construction de la ville estre tres propre à se fortifier, & se reuolter contre le Roy de la Prouince, ils constituerent sur eux pour leur chef & leur Roy, vn homme Heliopolitain, l'vn des Pontifes de la ville d'Heliopolis (qui estoit la belle ville dite la cité du Soleil) nommé Orsaph, auquel tous vniuersellement firent serment d'obeir en toutes choses & par tout. Ayant Orsaph pris & receu le serment de tous ces gens sequestrez, premierement il leur establī telle loy, qu'ils ne s'abstiendroient point de tuer & manger toutes les bestes, principalement celles, qui par les Egyptiens estoient tenuēs pour les plus sacrées & inuiolables: qu'ils ne prendroiet alliance, fust par mariage, amitiē ou autrement, sinon avec ceux de leur ligue & faction. Toutes lesquelles ordonnances, & plusieurs autres, il scauoit contraires aux mœurs, coustumes, loix & religion

A des Egyptiens, & que par là ils pourroient estre grandement irritē. Il com-
 manda à ses subiets de clore leur ville
 de bons murs & de se mettre en armes,
 & preparer à la guerre contre le Roy
 Amenophis. Et de sa part prenant avec
 luy pour compagnie & conseil, certains
 autres Prestres Heliopolitains, & quel-
 ques vns des ladres, enuoya des messa-
 gers en Hierusalem vers les Pasteurs fugi-
 tifs, qui auparauant s'en estoient allez
 de là sous le Roy Themusis, leur faisant
 ses plaintes, & des autres aussi qui par
 les Roys d'Egypte auoient esté desho-
 norez, leur requerant qu'ils se voulus-
 sent ioindre ensemble pour mener leur
 camp contre l'Egypte, en leur promet-
 tant & assurant qu'ils y auroient vne
 facile entrée: que premierement ils se-
 roient receus & bien venus en la cité &
 territoire d'Auaris, Prouince de leurs
 ancestres, où toutes choses necessaires
 seroient abondamment fournies à leurs
 peuples, & que venant le temps com-
 mode, & qu'ils verroient leur bon, ils
 pourroient facilement subiuguer toute
 la Prouince. Desquelles nouvelles, les
 Pasteurs Hierosolymitains remplis de
 ioye, & prenans allaigrement ceste oc-
 casion, se mirent en armes, & sortirent
 en campagne iusques à deux cens mille
 hommes de guerre, qui peu de temps
 apres vinrent à la cité, & la cōtree Aua-
 rique. Dont Amenophis Roy d'Egypte,
 ayant entendu l'arriuée d'vn peuple si
 nombreux, se trouua terriblement eston-
 né, se souuenant de ce qu'en prediction
 luy auoit laissé par escrit le Prestre Ame-
 nophis, fils de Papi. Parquoy en premier
 lieu ayant fait assemblee de tout le peu-
 ple d'Egypte, & pris cōseil avec les prin-
 cipaux, il enuoya deuant & fit en lieu seur
 chez soy trāsporter les animaux qui sont
 tenus sacrez par les Egyptiens, & qui sont
 en veneration aux Prestres, commandant
 particulièrement de cacher leurs idoles.
 Et luy mesme bailla en garde & recom-
 māda à vn sien amy son petit fils de l'âge
 de cinq ans appelé Sethon, autrement
 Ramesses, du nom de son pere Rampses.
 [Ces choses ainsi pourueus, passant ou-
 tre avec les autres Egyptiens iusques au
 nombre de trois cens mille hommes, & ve-
 nant au deuant de ses ennemis braues gens
 de guerre, quand se vint à la rencontre, il
 n'osa & ne voulut point combattre, pour
 ne hazarder à vn coup son Royaume: mais
 pensant que s'il receuoit la bataille, il
 combattoit contre Dieu mesme, il tourna
 le dos & reuint luy & son armée à la gran-

de cité de Memphis, dite le Caire, où il prit le venerable bœuf Apis, & toutes les autres belles & idoles sacrez, puis incontinent avec toutes les nauires, & la multitude d'Egyptiens, se retira en seureté au Royaume d'Ethiopie. Car le Roy d'Ethiopie luy estoit par grace aucunement suiet. Parquoy recenant le Roy fugitif Amenophis, avec tout son peuple, il leur bailla les choses necessaires à la vie humaine, que la Prouince fournissoit : & outre ce pour habitation leur assigna des citez, villes & bourgades, suffisantes à demeurer tout le temps de ce fatal exil de treize ans bordant les limites d'Egypte de gend'armes Ethiopiens pour la garde & seureté d'Amenophis & de ses gens. Voila ce qui fut fait en Ethiopie. D'autre part, les Pasteurs Solymites descendans en Egypte, joints avec les Egyptiens d'Auaris, traitèrent si hostilement les personnes restées en Egypte, que la victoire des precedés, estoit estimée d'or par ceux qui voyoient leurs impietez. Car non seulement ils bruslerent les villes & les bourgs, en comettant toutes violences & sacrileges, & destruisans les idoles des dieux : mais aussi demembrement & mirent en pieces les sacrez animaux qui estoient adorez, contraignans les Prestres mesmes & Prophetes d'estre les meurtriers de leurs propres & saintes bestes, puis ils les chassioient tous nus. Et on dit ainsi, que ces peuples Pasteurs Solymitains, meslez aux lepreux Egyptiens, receurent leurs ordonnances Politiques & leurs loix tant sacrees que prophanes d'un certain Prestre Heliopolitain de nation, & de nom Orsaph, ainsi appelé du nom de Osiris, dieu de Heliopside cité du Soleil, qui s'estant tourné du party de cette nation Solymitaine & Egyptienne Auarique, changea son nom, & fut appelé Moïse.] Tels sont les beaux contes que les Egyptiens rapportent des Iuifs, & plusieurs autres que ie passe pour cause de briefueté. Mais quand au reste du conte, Manethon dit, qu'après les treize ans reuolus, le Roy Amenophis retourna d'Ethiopie avec grande puissance, ensemble aussi son fils Rampes, menant pareillement vne tres grosse armée, qui entrez en bataille contre les Pasteurs Solymitains, & les Auariques, les vainquirent & desfirent, & après en auoir tué la plus grãde partie, les poursuiuirent fuyans & mis en deroute, iusques aux confins de Syrie. Tels contes & semblables ont esté escrits par Manethon, historiographe Egyptien : ie monstreray par raison, qu'il a parlé faulxement, & menty

A en ces beaux contes & fables de Vieilles, en distinguant premierement ce que puis après nous ramenerons en ieu. Car il nous a confessé, que les Pasteurs (qui furent les Hebreux nos ancestres) n'estoient point Egyptiens de leur propre & originaire nation, mais estans là venus d'autres pays estranges, conquererent & obtinrent la domination de la Prouince d'Egypte, d'où puis après sortiront nos ancestres, pour aller demeurer en Palestine. Mais que les Egyptiens ladders, maculez, estropiez, debilitiez de corps, malades ou infects, ayent esté meslez avec nostre peuple, ie me mettray en deuoir de monstter que non, par les mesmes escrits de Manethon, & par son propre tesmoignage le conuaincray de faux, monstrant que ces Moïse, qui conduisit le peuple Hebreu hors d'Egypte, n'estoit point de ces lepreux Egyptiens nay d'Egypte, mais fut long temps & par plusieurs generations deuant le bannissement des lepreux. Manethon donc en sa fabuleuse narration escrit ainsi la premiere cause ridicule : Le Roy Amenophis, dit-il, desira de voir les dieux. Quels dieux ? Car s'il desiroit voir les dieux qui entre les Egyptiens estoient sollemnellement adorez, comme vn bœuf, vn bouc, les crocodiles, les cynocephales ou marmots, il les pouuoit voir tous les iours. S'il desiroit voir les dieux celestes, qui sont incorporels & inuisibles, comment les eust-il peu voir ? & pourquoy en auoit-il le desir ? Pource, respondra-t'on, qu'un autre Roy deuant luy auoit déclaré les auoir veus. Amenophis donc ayant entendu de ce Roy son predecesseur, comme il auoit veu les dieux inuisibles, quels ils estoient, & par quelle maniere il en auoit eu la vision, il en sçauoit assez, & n'auoit pas besoin de nouvel art pour paruenir à telle vision. Mais (l'on dira) le Sacrificateur & deuin estoit homme sage, par le moyen duquel le Roy Amenophis esperoit de pouuoir faire & parfaire son desir, & obtenir la vision des dieux. Mais si ainsi estoit, & que ce saint homme Prestre fust si sage, diuin & Prophete, comment ne preuit-il point que le desir du Roy estoit de choses impossibles, qui iamais n'adiendroient, comme aussi n'adiurent-elles, & ne parfit-il point ce qu'il voulut ? Quelle raison pouuoit-il donc auoir de faire entendre au Roy que les dieux luy estoient inuisibles, à cause des lepreux, des hommes mutilez, & infirmes ? Car les dieux sont offensez & se courroucent

pour les impietez & les vices des esprits, & des meschantes œuures, non pour les defauts & maladies des corps. Ou comment fut-il possible, de faire assembler presque en vne heure tant de milliers de lepreux, & d'hommes debilitiez & contrefaits? Ou pourquoy n'obeist-il à son Prophete, qui luy auoit donné enseignement & exhorté d'enuoyer hors tous les Egyptiens lepreux ou maulculez, debiles & gastez du corps, & les faire transporter en exil hors d'Egypte? Car il ne les bannist point; mais les enuoya aux quarrieres & aux rochers sous-terrains, pour tirer & tailler des pierres, comme manquant d'ouuriers, & non pas desirant purger la Prouince. Consequemment, dit Manethon, le Prophete se fit soy-mesme mourir, preuoyant l'ire des dieux, & les maux qui aduendroient en Egypte, dont il laissa vne liure escrit au Roy. Mais si ainsi estoit qu'il fust Prophete, ayant la prescience des choses futures qui menaçoient l'Egypte, comment d'oc ne preuint-il point la mort prochaine? Pourquoy dès le commencement ne contredist-il point au Roy, desirant voir les dieux? Où s'il sçauoit la mort prochaine, à quelle raison craignoit-il les calamitez d'Egypte, qui de son temps n'aduendroient point? Et quelle chose plus griefue que la mort luy pouuoit-il arriuer, pour la preuenir par la mort. Mais voyons & oyons dauantage de toutes les autres resueries, la plus folle & la plus ridicule. Le Roy Amenophis, dit-il, entendant par le liure escrit du Prophete qui s'estoit tué, tant de maux deuoir aduenir sur l'Egypte, & desia redoutant les calamitez futures, il ne bannist point du tout, ny exila hors de la Prouince ces gens malades & infects: mais à leur humble supplication & requeste, comme il dit, leur donna pour demeure separée, la cité qui auparauant auoit esté la demeure des Pasteurs Hebreux, appelée Auaris. Où tous ces maleficiiez estans amassez: ils esleurent, dit-il, vn d'entre les Prestres Heliopolitains, qu'ils cree- rent leur Prince & leur Roy, qui leur constitua vne telle loy, qu'ils n'adorassent point les dieux d'Egypte, & ne s'abstinsent de tuer & manger des bestes sacrées aux festes Egyptiaques: mais les tuassent toutes, ou consumassent. De plus, qu'il ne s'allias- sent de personne, sinon de ceux qui seroient de leur confederation. Puis ayant fait obliger par iurement sacré, toute la multitude populaire, de garder inuiolablement & eternellement ces loix, ils munirent de murailles la cité dite Auaris, & firent guerre au Roy Amenophis. Puis

A Manethon adiouste que ce Roy Prestre Heliopolitain enuoya vers les Hebreux Pasteurs habitans en Hierusalem, les priant de leur donner aide & renfort, leur promettant de leur mettre entre mains la forte cité Auaris, qui autrefois auoit esté l'habitation de leurs maieurs. De laquelle cité passans plus outre, ils conquesteroient & obriendroient facilement toute l'Egypte. En apres Manethon dit, que ces Pasteurs Hierosolymitains, appelez par les malades, bannis d'Egypte & rebelles à leur Roy, vinrent & descendirent en Egypte au nombre de deux mille hommes armez. Et que le Roy Amenophis ne voulant pas contrarier à la volonté des dieux, s'enfuit incontinent, & retira en Ethiopie, mettant comme en depest le venerable boeuf Apis, & les autres animaux sacrez entre les mains des Prestres avec commandement expres de les bien garder. D'autre part que les Hierosolymitains par soudaine irruption entrerent au pays d'Egypte, pillerent les citez, bruslerent les temples, & tuerent toute la caualerie, n'oubliants aucune inhumanité: Et que celuy, qui leur establíst leur ordonnances politiques, & leurs loix diuines & humaines, ce fut vn Prestre (dit Manethon) de la cité d'Heliopole, appellé Orsaph, du nom d'Osiris, le dieu Heliopolitain, lequel Orsaph puis apres, son nom estant changé, fut appellé Moses. En outre, que le Roy Amenophis au treizieme an apres qu'il auoit esté chassé de son Royaume (pource que c'estoit la longueur du temps destiné à la perte de son Royaume) reuint d'Ethiopie prendre sa reuence avec tant & tant de milliers d'hommes tellement qu'ayant rencontré les Pasteurs Hierosolymitains, avec les pollus d'Egypte, en pleine bataille donnée d'vne part & d'autre, le Roy auparauant fugitif, puis reuenu en vertu & merueilleuse puissance, les vainquit, mit en pieces pour la plus grande partie, & poursuiuit le reste à mort iusques aux derniers confins de la Syrie. En toutes ces resueries, Manethon n'a point entendu, ou voulu entendre, qu'il mentoit sans aucune apparence de verité. Car posons le cas que les lepreux & maleficiiez de corps bannis d'Egypte, avec toute la multitude des infirmes & debiles amassez en exil, fussent de premier mouvement indignez contre leur Roy, pour leur faire telle iniure que de les separer de leurs parents, amis, domiciles & citez, & les releguer ignominieusement seló la persuasion du Prophete, si est-il vray semblable & croyable, qu'apres estre relaschez des car-

lières & remis en repos dans vne bonne cité de la Prouince, ils deuinrent plus doux & plus paisibles vers leur Roy. Et quoy que ils eussent encore vne implacable inimitié contre luy, ils pouuoient bien se prendre à luy séparément, & à luy seul & aux siens dresser embusche, pour vanger le tort à eux fait, sans esmouuoir guerre mortelle vniuersellement contre tous les peuples d'Egypte, entre lesquels estoient plusieurs de leurs parentages, leurs alliez, leurs amis & leur sang. Et qui plus est, si ils eussent bié deliberé de combattre contre les hommes mortels, quels qu'ils fussent, si n'estoient-ils point montez en telle presomptio que d'entreprendre la guerre, & commettre cette impieté contre leurs dieux, ny rien faire qui fust contraire à leurs loix, où dès la naissance ils auoient esté nourris. Ainsi donc nous deuous rendre de grandes graces à Manethon, qui à vne telle & si grande iniquité de bannissement impitoyable, de pauures personnes maleficiées, & de contumace rebellion de peuple contre son Prince, d'one pour chefs & principaux autheurs, non les Hebreux descendus de Hierusalem, mais les Egyptiens mesmes, principalement les Prestres qui sont les plus apparens & les plus dignes, qui obligerent au serment ceste multitude populaire des Egyptiens. Or pour montrer plus probablement que ces contes sont controuuez, & ne sont pas seulement vray semblables, quelle raison y a-il de dire, que les Egyptiens bannis se rebelerent, sans qu'aucuns de leurs parens de leurs domestiques & amis se ioignissent à leur rebellion, ou leur donnassent aucun aide & confort, ny voulussent entrer en part du peril de leur parentage chassé, ny estre compagnons participans à la calamité de leurs miserables parens & amis exilés, mais pour tout reconfort renuoyassent ces pauures maculez & bannis vers Hierusalem, demander secours à des gens estrangers? Et pour quelle cause raisonnable, ou à la priere de qui, d'amitié, d'alliance, ou compagnie deuoient-ils demander aide & vengeance de leur iniure, aux Hierosolymitains? qui plustost leur estoient ennemis, & bien differens de leur maniere de faire. Et neantmoins (dit Manethon) ils vindrent vistement & en grand nombre, pour faire le desir de ceux qui les appelloient à leurs secours, portez à cela par les belles promesses des maculez, qui les assureoient d'occuper facilement toute l'Egypte, comme si les Hierosolymitains n'eussent pas bien cogneu l'affiette & les forces de cette region, dont ils

A auoient esté autresfois chassés par force. Et si alors que Manethon les dit auoir esté appellez en aide par les maleficiés Egyptiens, ils eussent esté pauures & indigens du bien d'autrui, & trainans vne vie miserable & necessiteuse, à bô droict peut estre eussent-ils entrepris ce voyage. Mais attendu qu'ils habitoient en vne tres belle cité, riche, heureuse & bien fortunée, & possedoient vn territoire bien labouré & cultiué, ample & large estenduë, & en fertilité de biens, de fruiçts & de pasture, meilleur que l'Egypte, quelle cause eussent-ils peu auoir, de laisser leur bon pays, & se mettre en danger pour prester aide à leurs anciens ennemis, & se ioindre aux Egyptiens lepreux & infects de corps: voire tels que personne ne pourroit ny voudroit auoir de semblables domestiques & familiers amis. Car ils n'auoient pas la prescience, & n'eussent sceu deuiner que le Roy Amenophis s'en deust fuir deuant leur face: veu que (ainli qu'il dit) son fils Ramestes leur venoit au deuant avec trois cens mille hommes en armes iusques à Peluse. Dont les Hierosolymitains estoient assez aduertis, & scauoient qu'ils leur venoient faire la guerre, mais du changement de dessein, & de la fuite du Roy ils n'en scauoient rien, & aussi d'où l'eussent-ils peu coniecturer? En apres Manethon dit poursuivant son histoire fabuleuse, que les Hierosolymitains & leur armée ayans pris & occupé les granges, greniers, bleds & fourrages d'Egypte, firent plusieurs maux par toute la region. Manethon leur reproche tous ces maux, comme s'il ne les auoit pas en son histoire introduits comme ennemis, ou comme si telles actions de guerre estoient à obiecter & reprocher à ses gend'armes estrangers, & de pays loingtain venus par mandement veu que deuant que iamais ils fussent appellez au secours, les Egyptiens bannis auoient desia commencé à faire tels outrages, & entre eux auoient iuré & coniuuré, de faire tels degasts & actes d'hostilité. Dauantage dit Manethon quelque temps apres Amenophis Roy retourné à grande force, se ietta sur les ennemis, les vainquit en bataille, ou en fut tué vn grand nombre, tout le reste en dérouté, & les poursuiuit fuyans iusques en Syrie. Tant est (si on le veut croire) l'Egypte ouuerte & facile à prendre de tous costez à tous ceux qui y voudront pretendre. Et aussi (scauoir mon) si ceux qui par droit de guerre l'auoient depuis treize ans tenuë & occupée, & encore alors la tenoient & occupoient, n'ignorans point que le Roy Amenophis estoit vi-

uant, en Ethiopie, n'auoient point mis A forté garnison & seure deffense sur les frontières d'Egypte du costé de l'Ethiopie, mesmement ayans plusieurs grands commoditez à ce faire, & son retout entendu, n'auoient pas préparé leurs forces. Croyez cela qui n'est en façon du monde croyable ny vray semblable. Cependant, dit Manethon, le Roy Amenophis tuant ces gens rompus & deffaits, les poursuivit en tuant iusques en Syrie par les grands deserts sablonneux, arides & detaillans d'eau. Ainsi le raconte Manethon, comme si courir en armes par des deserts arides, estoit chose aisée à vne grande armée fuyante, deffaitte & rompuë, & vne autre chassante & lassée de vaincre, qui seroit tres difficile, voire impossible, à vne legere armée de seiour & de repos, non hastée de chasse ou de fuite, mais marchât en seure paix. Parquoy on peut voir comme la narration est esloignée de toute vray semblance. Ainsi donc, selon l'histoire de Manethon, nostre nation n'est point originaiement venue d'Egypte, & aucuns des Egyptiens n'ont esté conjoins ny meslez avec nous Iuifs Hebreux. Car il est bon à croire & vray semblable, que des lepreux & maleficiés d'Egypte, releguez à tailler les pierres, la plus grand part mourut aux carrieres, grande partie aussi parmy les batailles, & le plus grand nombre en fin, en la deffaitte, deroute, fuite & chasse derniere. Or il reste maintenant à luy opposer les escrits de Moysse. Les Egyptiens tiennent bien pour certain, que Moysse fut vn homme admirable & homme diuin, mais par calomnie incroyable ils s'efforcent d'asseurer qu'il estoit des leurs & de leur nation, disans: qu'il estoit Heliopolitain & Prestre de la cité du Soleil, & que pour la contagion de la lepre, il fut chassé avec les autres maculez. Mais il se monstre par la supputation des temps que Moysse fut deuant le bannissement des lepreux, enuiron cinq cens dixhuit ans, & que long temps auparauant il mena nos peres hors d'Egypte en la terre & region de Iudée, que nous habitons à present. Dauantage, que son corps fust sain & net de lepre & immaculé, ses propres paroles de luy-mesme & ses constitutions legales en donnent indice. Car il interdisting les ladres de l'habitation, communication & frequentation populaire en toutes citez, villes, bourgades & villages, ordonnant qu'ils seroient reclus à part, & vestus d'habits deschirez pour estre cognoissables, declarant semblablement celuy là pollü & maculé, qui

auoit attouché le ladre, ou entré sous le couuert en mesme habitacle avec luy. Dauantage, s'il aduenoit qu'aucun peut estre guarý de ceste maladie de lepre, & restitué en sa premiere santé & netteté, il ordonna au corps du guery de lepre, estre faites certaines purifications, dans des eaux de fontaine, rasures de tous les poils de teste & de corps, & apres telles purgations, & autres plusieurs & diuers mysteres de sacrifices, en fin leur donna permission d'entrer en la sainte cité. Lesquelles rigoureuses interdictions il n'eust pas establies contre les ladres, si luy-mesme eust esté ladre. Car au contraire il semble estre plus iuste & raisonnable, que celuy, qui seroit atteint de semblable maladie, constituast par humanité quelque honneste prouision aux malades affigez de telle infortunc. Mais Moysse ordonna telles loix d'interdiction non lepreux seulement mais encore excluist des sacrez ministeres, ceux qui de la moindre partie de leurs corps seroient mutilez, ou maleficiés. Que si telle mes aduerture escheoit à vn homme estant desia Prestre, il le priuoit de son office, & de son honneur. Comment donc seroit-il vray semblable, que Moysse eust constitué telles loix & ordonnances contre soy-mesme (si il eust esté ladre) & à son grand opprobre & dommage? De plus, Manethon luy a incroyablement changé son nom, disant: qu'aparauant il estoit appellé Orsaph. Lequel nom ne couient en rien à la transmutation de l'autre. Car son vray nom, Moyses, signifie preserué de l'eau, les Egyptiens appellans l'eau, Moy. Maintenant il me semble donc auoir assez amplement demonstté que Manethon, entant qu'il suit les anciens escriuains authoritez, ne s'esloigne gueres de la verité: mais quand il se tourne aux fables vulgaires, ou que de soy-mesme absurdement il les forge toutes nouvellement controuées, ou quand il suit & croit les Autheurs qui ont escrit de nous par affectation enuieuse, alors il s'esgare grandement & delaisse la voye de la verité. Apres luy maintenant il nous faut examiner Cheremon, qui a fait profession d'escrire l'histoire Egyptiaque, nombrant au catalogue des Roys d'Egypte, ce mesme Roy nommé Amenophis, allegué aussi par Manethon, & son fils Ramesses. Ce
 ,, Cheremon raconte que la deesse Isis ap-
 ,, parut en vision nocturne au Roy Ame-
 ,, nophis le blasfant de ce que son tem-
 ,, ple estoit destruit par les guerres, & que
 ,, sur ce vn Scribe sacré du temple, nommé
 Phriti-

Phritiphantes, luy dist, que s'il purgeoit l'Egypte des hommes pollus & contagieux, qu'il seroit deliuré de les nocturnes terreurs de songes & visions espouventables. Par ainti le Roy fit taire reueü & amas de tous les estropiez, malficies & malades infects, dont il ietta hors d'Egypte deux cens cinquante mille, & furent leurs conducteurs Moÿse & Ioseph, qui aussi estoit Scribe sacré: & en langage Egyptien estoient autrement nommez, à sçauoir Moÿse estoit appellé Tifithes, & Ioseph Petheseph. Qui arriuez au port Pelusien, y rencontrerent trois cens huitante mille hommes, que le Roy Amenophis y auoit laissez, ne les voulant transporter en Egypte, avec lesquels trois cens huitante mille delaissez, les deux cens cinquante mille malades chassez, firent alliance & conspiration d'aller en expedition de guerre ouuerte contre le Roy & toute l'Egypte. Mais le Roy Amenophis n'osant attendre leur impetueuse fureur, s'enfuit en Ethiopie, delaisant sa femme enceinte. Qui cachée en certaines cachettes sous terraines, enfanta vn fils nommé Messenes. Ce fils estant depuis paruenü à l'aage virile, chassa les Iuis Hebreux en Syrie, en nombre de deux cens mille, & retira son pere Amenophis d'Ethiopie. C'est ce que raconte Cheremon. D'où me semble que par les propres dits de l'vn & de l'autre, l'on peut apperceuoir la vaine menterie de tous les deux. Car s'il y auoit aucune apparence de verité, il seroit impossible que tous deux fussent si differents l'vn de l'autre. Mais il aduint ainsi, que ceux qui composent des mensonges, n'escriuent point des choses conformes aux escriptures des autres, & feignent telles resueries qui leur plaist inuenter. Or on voit comme les deux inuenteurs escriuans d'vn mesme suiet, sont presque en tout & par tout differents. Manethon dit que la conuaitise du Roy Amenophis à voir les dieux, fut la premiere occasion de chasser les pollus. Et sur cela Cheremon à forgé son beau songe sur la vision de la deesse Isis. Manethon dit que le Prestre Amenophis commanda la purgation des meseaux au Roy: & Cheremon dit que ce fut Phritiphantes. Et Dieu sçait comme ils s'accordent bien du nombre de ceste multitude populaire: l'vn en fait le nombre de huitante mille, & l'autre de deux cens cinquante mille. Dauantage Manethon dit, que les pollus furent premierement transmis aux carrieres, puis enuoyez pour habiter en la cité d'Anaris, & que

A tout le reste de l'Egypte estant trauaillée par guerre, ils demanderent aide aux Hierosolymitains. Mais Cheremon le conte bien autrement, disant qu'au depart d'Egypte, pres la bouche Pelusique du Nil, ils trouuerent trois cens huitante mille hommes, là delaissez & abandonnez par le Roy Amenophis, avec lesquels alliez derechef ils inuestirent l'Egypte, & contraignirent le Roy Amenophis à prendre la fuite vers Ethiopie. Mais sur tout ce qui y est de plus grand faute, c'est que Cheremon n'a point declaré qui, ny de quelles gens estoient ces peuples nombreux, & s'ils estoient Egyptiens ou estrangers. Et si n'a point declaré ce nouuel inuenteur du songe d'Isis & des lepreux, ny exposé la cause pourquoy le Roy ne voulut pas mettre ces gens en son Royaume d'Egypte. Et ce songeur Cheremon a aussi ioint Ioseph avec Moÿse, comme sorty d'Egypte en mesme temps: qui estoit mort deuant Moÿse, le temps de quatre aages de lignées, qui furent pres de cent septante ans deuant. De plus, Ramesses fils du Roy Amenophis, selon Manethon, estant desia en aage d'adolescence, administra le fait de la guerre contre les bannis & les pasteurs, conioint avec son pere, & avec luy s'enfuit en Ethiopie. Au contraire, Cheremon raconte que ce fils (qu'il nomme Manasses) fut nay en vne cauerne, apres le depart de son pere, & puis victorieux en bataille, chassa les Iuis d'Egypte en Syrie, iusques au nombre de deux cens mille ou plus. O la grande facilité & promptitude à dire & escrire ce qui luy vient en phantasie! Auparauant il n'a point dit qu'ils estoient, ny d'où estoient ces trois cens huitante mille hommes trouuez à Peluse, ny aussi comme furent perdus les cent huitante mille hommes, ny où, s'ils furent tuez en guerre, où s'ils se retirent vers Ramesses. Et ce qui pis est encore en la narration, c'est, qu'on n'y sçauoit cognoistre lesquels il appelle Iuis, ny à quelle partie il attribue cette appellation, ou aux deux cinquante mille lepreux & debilités, ou aux trois cens huitante mille qui restoient laissez au port de Peluse. Mais c'est à moy grande folie de me trauailler tant à reprendre ceux qui par eux-mesmes & leurs contredits se sont repris. Car encore eust-il esté tellement quellement tolerable, si par autres qu'eux-mesmes ils eussent esté confutez de vanité mensongere. Toutesfois i'adiousteray Lyfimachus, qui a pris tel argument que les autres pour bien mon-

tir, mais les surmontant & passant tous
 en enormité de fausse fiction controu-
 vée. Dont il appert manifestement que
 tres malignement il les a inventées par
 tres grande haine & envie qu'il nous por-
 toit. Car il dit ainsi: Au temps que le ju-
 ste Roy Bocchor regnoit en Egypte, le
 peuple des Juifs se sentant infecté de le-
 pre, malle rongne & autres maladies
 contagieuses, prenoit son refuge aux
 temples, afin d'estre nourry des aumos-
 nes. Dont advint que par la publique
 conuersation de ces infects contagieux,
 plusieurs hommes estans surpris de tel-
 les maladies, & par consequent inutiles
 au labour, la sterilité survint en Egypte.
 Dont le Roy Bocchor enuoya gens ex-
 pres au temple de Jupiter Hammon, con-
 sulter les oracles sur la cause de la steri-
 lité. La responce du dieu fut qu'il con-
 uenoit purger les temples de la pollu-
 tion des hommes impurs, maculez, im-
 pies & mauuais, les chassant hors des
 temples en lieux deserts, & pour les roi-
 gneux & lepreux, les noyer, comme si
 le Soleil eut dédaigné de les regarder &
 eut eu horreur de leur vie, & pource
 qu'il en falloit expier & purifier les tem-
 ples, dont puis apres aduendroit que la
 terre porteroit son fruit. Bocchor Roy
 d'Egypte ayant receu tel oracle, par le
 conseil & aduis des Prestres anciens &
 sacrificateurs, fit prendre tous les impurs
 & maleficies, & les infects contagieux:
 pour les non entiers & maleficies, il
 commanda qu'ils fussent transportez au
 desert, pour les lepreux & rongneux, il les
 condamna d'estre enveloppez de lames
 de plomb, puis estre iettez en la mer, les-
 quels estans noyez, les autres transpor-
 tez au desert, pour les y faire perir de
 faim, ou manger aux bestes sauvages,
 prirent entr'eux conseil & aduis de leur
 vie & seureté. Parquoy la nuit surue-
 nuë, avec grand feux allumez & lumie-
 res ils firent faire bon guet, puis le iour
 & la nuit suivante ils ieuserent, afin
 que les dieux leurs fussent propices &
 les sauassent. Le iour suivant, se leua
 entr'eux vn homme nommé Moïse, qui
 leur conseilla de marcher ensemble ran-
 gez en bandes, tous par vne mesme
 voye: iusques à tant qu'ils fussent par-
 uenus hors des deserts en vn pays culti-
 ué & terre plantureuse. De plus, il leur
 commanda de n'estre amis à homme du
 monde autre que de leur nation, & si
 on leur demandoit conseil, qu'ils le
 donnassent plustost mauuais que bon,
 & que tous les temples & autels des

A dieux qu'ils rencontreroient ils les dé-
 molissent. Lesquels commandemens
 approuvez & iurez d'estre par eux tenus
 toute ceste multitude prit son chemin
 par le desert, & en fin ils parvinrent en
 vn pays gras, labouré & fructueux, où de
 prime entrée, ils traiterent les gens du
 pays fort iniurieusement & outrageuse-
 ment, pillerent & bruslerent les tem-
 ples, & en commettant tels maux en
 en tous lieux où ils passoient, en fin ils
 B vinrent & se camperent en ceste region,
 qui auourd'huy est dite Iudée: où pour
 leur habitation ils édifierent vne cité,
 pour le pillage des temples nommée
 Hierosyla, & depuis apres qu'ils furent
 augmentez en biens & en puissance,
 pour couvrir l'opprobre de leurs sacrile-
 ges, ils changerent le nom de la ville, si
 qu'aucun lieu de Hierosyla, ils la nom-
 merent Hierosolyme, & eux Hierosoly-
 mitains. Telle est la narration de Lylima-
 chus, qui n'a pas inventé le meisme nom.
 C Amenophis nom du Roy d'Egypte, qu'a-
 uoient supposé les precedents auteurs,
 mais en a trouué ou emprunté vn de plus
 fraische memoire du Roy Bocchor, &
 laissant le prophete Egyptien mis par Ma-
 nethon, & le songe de la deesse Isis, ima-
 giné par Cheremon, il s'en est droit allé
 par phantaisie aux arenes de Lybie vers
 Jupiter Hammon, pour en rapporter quel-
 que oracle sur les galleux, farcineux &
 lepreux. Car il dit que dans les temples se
 retiroit & amassoit la multitude des le-
 D preux Juifs, laissant en doute si il im-
 soit nom de Juifs: aux lepreux, ou si cet-
 te maladie tenoit les seuls Juifs: car il dit,
 le peuple des Juifs. Le luy demanderois
 volontiers si il estoit present, Quel peuple
 estoit ce peuple des Juifs? Estoient-ils
 estrangers ou naiz du lieu? S'ils estoient na-
 tifs du lieu, pourquoy les nommes tu Juifs
 veu qu'ils estoient Egyptiens? S'ils estoient
 estrangers, que ne dis tu de quel lieu ils
 estoient là venus? Et comment se peut-il
 E faire que le Roy en ayant fait tant noyer
 en mer, & exposé le reste à la proye des
 bestes & des oyseaux, à la faim, au froid
 & à la soif dans des lieux deserts, comment
 se peut-il faire, dis-ie, qu'une si grande
 multitude en restast encore? Et comment
 estant ainsi dénué de tout, peuvent-ils
 passer les solitudes des deserts mal aisez
 & steriles, occuper la region que nous te-
 nons à present, fonder & construire vne
 si noble cité, & edifier vn temple cele-
 bré par tout le monde? Or il estoit aussi
 bien conuenable de declarer non seule-
 ment le nom du Legislatteur, mais aussi

sa race & origine, qui il estoit ? & de quels parens ? & la cause pourquoy il entreprit telles loix ? Car s'ils estoient Egyptiens de nation originaire, certainement ils n'eussent peu si soudain & si facilement changer la religion, les mœurs & la coustume de leur origine. S'ils estoient forains, & venus d'estrange lieu, il n'est pas vray-semblable que totalement ils n'eussent aucune loix & coustumes de tout temps obseruées entr'eux. Si donc ils eussent iuré de jamais faire bien à leurs ennemis, ils n'eussent pas eu trop mauuaise raison. Mais s'ils auoient vne haine capitale, & conspiré inimitié mortelle contre tous les hommes, eux estans (comme il dit) pauvres miserables, indigens de toutes choses, foibles, denuez & desarmez, & ayans besoin de l'aide, pitié & charité de tous les humains, plus que de leur haine ou inimitié, en cela paroist ouuertement la grande folie, non d'eux, qui jamais ne firent cela, mais de l'auteur qui ainsi l'a feint & controuué : qui a aussi osé

A presumer de dire le nom auoir esté imposé à la cité à cause de la spoliation des temples : & puis apres auoir esté changé en plus honneste appellation. Grande merueille, s'ils ne l'eussent ainsi fait ! Car ce nom premier Hierosyle, estoit vilain & odieux à la posterité, & les superieurs qui auoient fondé la cité, pensoient bien ennoblier & honorer eux & leur ville d'une telle appellation. Mais à la verité ce gentil Lyfimachus par affection trop immodérée de detracter, n'a pas entendu que nous Hebreux n'appellons pas piller les temples d'un mesme mot que les Grecs, & que ce mot Hierosolyme ne signifie pas en langage Hebraïc, la mesme chose qu'il signifie en langue Grecque. Mais qu'est-il besoin de parler dauantage contre un mensonge & histoire fausse si impudemment exposée ? Parquoy à present pource que ce liure semble être paruenü à vne iuste grandeur, en recommençant, ie me veux essayer d'expliquer & declarer tout ce qui reste de ce present œuure.





FLAVIVS IOSEPHVS

A EPAPHRODIT,

De l'Antiquité des Iuifs, contre Appion
Alexandrin.

LIVRE SECOND.

A V precedent Liure (tres cher amy Epaphrodit) j'ay fait vne assez claire demonstration de nostre Antiquité Iudaïque, satisfaisant à la verité par les lettres des Pheniciens, Chaldeens & Egyptiens, amenint en tesmoignage aussi des auteurs Grecs renommez. Et d'autre part, ay mis en auant ma dispute contre Manethon, Cheremon, & certains autres mal affectionnez historiens. Or maintenant ie commenceray en ce second Liure à refuter les autres restans, qui contre nous & contre la verité, ont escrit quelques blasmes. Car certainemēt ie suis picqué à respondre contre Appion Grammairien, si toutesfois il m'est conuenable d'entreprendre telle affaire. Je dy donc que de toutes les choses qui contre nostre nation Iudaïque, & contre l'antiquité des Hebreux par luy ont esté escrites, les vnes sont semblables aux contes des historiens fabuleux cy dessus mentionnez, les autres sont fort froides & vaines, & la plus grande part ne contient que detraction & grande marque (afin que ie te die la verité) d'un homme mal appris & peu scauant, son histoire semblant estre composée par vn personnage de malin esprit, de mauuaises mœurs, & tout le temps de sa vie importun & querelleux. Or la plus grande part des hommes par leur folie, & faute de bon iugement prennent plus de plaisir à telles paroles mordantes, pleines de detraction & de blasme, qu'aux bons

A propos & aux vrayes sentences. Car pout le vray, les gens de si peruers esprit, se plaisent bien aux blasmes des personnes & nations & de leurs actions: mais au contraire, des honneurs & louanges données aux vertueuses gens, ils s'en sentent picquez, voire quasi iniurieusement offensez. De ceste humeur est Appion, mesmement en nostre endroit. Parquoy j'ay estimé estre necessaire de ne le laisser apres les autres, sans le rechercher & examiner à la viue touche de verité, luy qui nous blasme & accuse criminellement, cōme en iugement capital, & ce pource que ie voy & icy cela estre naturel à vne grande partie des hommes de bon esprit, de receuoir & trouuer bon quand vn mesdisant outrageux, entend les vices, blasmes, & maltraits luy estre representez, & se sent plus aigrement picqué par celuy qui le premier auoit esté prouoqué à respōdre. Combien toutesfois qu'il est difficile d'entendre la confuse maniere de parler d'Appion, & de cognoistre ouuertement que c'est qu'il veut dire. Car comme troublé de faux masques de verité deguisee, & comme estant enuelpé d'une confuse perplexité de mensonges, vne fois il rapporte de phantastiques contes de nos maieurs, & de leur transmigracion d'Egypte, presque semblables aux contes par nous espluchez cy dessus au premier liure: autres fois il calomnie les Iuifs habitans en Alexandria. Et sur tout il entremesle vne impertinente accusation des sacrées ceremonies de nostre temple, & autres obseruations de nostre

loy. Cela donc aduancé, ie pense auoir esté par moy suffisamment declaré au precedent liure, & non seulement à suffisance, mais parauanture aussi outre mesure auoit monstré que nos ancestres & premiers peres Hebreux, ne furent iamais Egyptiens de nation, & ne furent iamais chassés d'Egypte pour contagion corporelle de ladrerie, ny d'autre telle maladie. Au reste, ie repeteray ce qu'en dit & adiouste Appion au troisieme liure de ses histoires Egyptiennes, il parle en teste sorte : Moÿse ainsi que l'ay entendu des plus anciens d'Egypte, estoit de natiuité Heliopolitain, qui nourry, appris & institué dans les mœurs & manieres de faire de sa cité, reduisit les prieres, les vœux & oraisons qui se faisoient sous la chappe du ciel ouuert, à estre faite en lieux clos & couuerts de temples murez & voutez, tels qu'ils estoient en sa cité, tournant les autels, les adorations, les assistes, & les personnes vers le Soleil leuant, car la cité d'Heliople est située en cest aspect, & au lieu des obliques ou aiguilles pyramidales, il fit dresser des colonnes sous lesquelles estoit comme la forme d'un grand bassin large & ample, dans lequel l'ombre de l'aiguille retombant par beau temps & clair, tournoit continuellement un mesme cours avec le Soleil. Voila quelle est ceste tant admirable eloquence de ce Grammairien Appion. Quand à la fausseté mensongere de ses escrits, il se peut treséuidement reprendre non tant par nos paroles, que par les propres œuvres de Moÿse. Car quand Moÿse construisit le premier tabernacle à Dieu, il ne l'éleua point de telle forme que d'escrit Appion, ny commada à sa posterité de l'ériger en telle sorte. Le Roy Salomon aussi qui long temps apres édifia le S. Temple de Dieu en Hierusalem, s'abint fort bien de toute curiosité telle que par imagination fausse l'a figurée Appion. A ce qu'il dit auoir entendu des plus anciens d'Egypte, que Moÿse estoit Egyptien natif d'Heliople, cité du Soleil. Penlez que voila un telmoignage bien digne de foy. Il estoit plus ieune à la verité, & venu au monde apres Moÿse, & pource ne pouuoit-il dire l'auoir veu ny cogneu d'où il estoit : mais il auoit ouy dire (comme il assure) aux maieurs d'Egypte à qui il adioustoit foy, qui peut estre de leur temps auoient cogneu Moÿse familièrement : c'est à sçauoir, luy qui du poëte Homere ne pourroit pour certain assurer (quelque Grammairien qu'il soit) ny la patrie, ny l'origine certaine, ny semblablement du Philosophie Pythagoras, qui hier (par

A maniere de dire) où n'y a pas long temps, vint au monde, comment presume-t'il si facilement assurer du lieu & pays natal de Moÿse ? qui tant d'ans & de siecle preceda & Homere & Pythagoras, pour l'auoir ouy dire à des vicillards mentans assurément ? Mais comment est ce que conuient selon ce tres diligent commentateur, tel qu'il se vante, le compte des temps, à celuy auquel il dit que Moÿse emmena hors d'Egypte les lepreux, les aueugles, les boiteux & maleficiés. Car Manethon dit que les Iuifs sortirent d'Egypte, le Roy Tethmosis regnât, trois cens nonante trois ans auant que Danaus fust allé en exil en la Grecque province d'Arges. Lyfimachus dit que ce fut du temps du Roy Bocchor, c'est à dire, mille sept cens ans deuant nostre siecle. Molon & certains autres en ont escrit ce que bon leur a semblé. Puis apres tous, Appion comme s'il fust plus digne de foy, & d'estre creu que tous les autres, a defini tres exactement ceste sortie des Hebreux sous Moÿse hors d'Egypte, & l'a par grande assurance terminée au premier an de la septieme Olympiade : auquel an (comme il dit) les Pheniciens fonderent la cité de Carthage. En quoy tout expressément il a entreicté mention de Carthage, pensant auoir plus euidente couleur par là, & argument plus probable de verité, sans prendre garde qu'il amenoit contre luy mesme un argument, par lequel luy mesme seroit repris. Car si des actions de ceste colonie Phenicienne amenée par Dido de Tyr & de Sidoine en Affrique, il en faut croire les vieux registres des Pheniciens, on y trouuera qu'Hiram Roy de Tyr regna deuant Carthage fondée, des ans plus de cent cinquante : comme ie l'ay prouué au premier liure par les commentaires mesmes des Pheniciens, & monstré comme ce Roy Hiram estoit contemporain, & fort grand amy à nostre Roy Salomon, edificateur du temple de Hierusalem, à l'edification duquel le Roy Hiram conféra & enuoÿa à Salomon bois de cedres, or, argent, & autres choses de prix. Or il est tout constant, que le Roy Salomon edifia le temple de Hierusalem apres la sortie des Iuifs hors d'Egypte environ six cens douze ans, & la ville de Carthage ne fut fondée qu'environ cent six ans apres le regne du Roy Hiram. D'où appert la fausseté d'Appion, disant que les Hebreux sortirent hors d'Egypte, en l'an que Carthage fut premierement fondée, où il se mescompte & abuse foy & les autres

de sept cens dix huit ans, que la sortie d'Israël hors d'Egypte preceda la fondation de Carthage. De plus ce sçauant Appion s'accordant à Lyfimachus, quād au nombre de ceux qui furent chassés (car il dit, qu'ils estoient cent & dix mille) rend vne merueilleuse & fort croyable raison, pourquoy le septième iour sanctifié par les Iuifs est appellé Sabbat : pour ce, dit-il, que ces Hebreux fugitifs ayans peur de poursuite, cheminerent par les deserts six iours entiers, se trouuerent blesez d'vleres aux enguines, & à ceste cause se reposerent le septième iour, estans paruenus des steriles solitudes du desert, en vne region grasse, fertile & plantureuse: qui auourd'huy est Iudée, où il se reposerent & prirent là leur residence. Et ils appellerent ce iour septième Sabbat, fin de leurs trauaux, & iour de leur repos regardans & retenans encore ce mot de la langue Egyptienne. Car les Egyptiens appellent le mal des eignes ou enguines Sabbatosim. Qui ne riroit de telle bauerie ou plustost ne detesteroit telle impudence d'escrite? car il donne à cognoistre par son dire, que tous vniuersellement, au nombre de cent dix mille personnes auoient mal aux eignes, pour le continuel trauail du chemin. Cela est-il vray-semblable? Et si de ces cent dix mille la plus grande part estoient auégles & boiteux (comme le met Appion) ils n'eussent peu marcher le chemin d'vne seule journée. Et s'ils estoient si sains & valides, qu'ils peussent marcher tant de iours par les voyes desertes depourueues de tout viure humain, & en marchant vaincre tous ceux qui leur resisterent, ils n'eussent pas tous esté malades, des vleres d'enguines. Car il n'est pas naturellement necessaire, que de telle maladie aduienne à tous ceux qui vont par pays, mais les grandes compagnies de plusieurs milles, cheminent tousiours par petites journées, marquées & terminées, qui ne lassent pas iusqu'à vicerer les eignes. Et si il n'est pas vray semblable qu'un mal vniuersel leur soit aduenu par fortune: car cela est trop absurde & inconuenient. Et neantmoins cest admirable Appion, ayant dit auparauant ces cent dix mille estre en six iours paruenus iusques au pays cultiué de Iudée, puis de rechef dit, que Moïse monta seul le mont Sinay, qui est situé entre l'Egypte & l'Arabie, où il fut perdu de ses gens par l'espace de quarante iours, apres lequel temps descendu de la montagne il apporta les loix qu'il bailla aux Iuifs, comment est-il possible d'accorder cela: que ces peuples nombreux eussent demeuré en vn lieu

A desert sans eau ny pasture quarante iours, & en six iours eussent cheminé & passé tout l'espace qui est au trauers & au milieu de ces terres desertes? Quand à l'etymologique interpretation de ce mot de Sabbat, que le Grammairien Appion amene, elle sent son effrontée impudence à tirer aux cheueux l'interpretation du mot, ou pour le moins la grossiere asnerie. Car ces deux voix Sabbo, & Sabbatum, sont grandement differentes. Sabbat selon l'Hebreu langage des Iuifs, c'est à dire, repos de toute oeuvre & labour. Mais Sabbo est vn nom Egyptien (comme luy mesme confesse) signifiant en langue Egyptiaque, maladie des enguines. Ainsi voila cōment Appion Egyptien a feint & forgé tels contes nouueaux de Moïse & du depart des Iuifs hors d'Egypte, controuuant de son malin esprit telles faussetez contre l'autorité de tous autres autheurs. Et quelle merueille est-ce, s'il a bien osé mentir de nous & de nos peres & ancestres, quand il a bien menty de soy-mesme, & contre soy-mesme? Car ce gentil bauard estimé en literature le premier homme d'Egypte, ayant pris sa premiere naissance en Oase ville d'Egypte, a vilainement abiuré sa patrie, & la ville de sa generation. Car se disant faussement Alexandrin, il montre bien la mensongere vanité & fallace de sa peruerse generation. Et pource meritoirement & à bon droit, ceux qu'il hait, & poursuit avec iniures & outrages, il les appelle Egyptiens: car s'il n'estimoit les Egyptiens estre les plus meschās de tous les hommes, il ne se fust pas luy mesme osté hors de leur nombre. Aussi ceux qui tendent à s'enoblir par la renommée de leur patrie, ils la louent & magnifient, & estiment à eux vn grand honneur d'estre desnommez de l'appellation de leur noble patrie, & de tout leur pouuoir & sçauoir coutredisent à ceux qui contre droit & raison s'efforcent de la blasmer. Or faut-il donc qu'en l'vne ou en l'autre maniere les Egyptiens soient affectionnez enuers nous autres Iuifs, & en nostre endroit. Car ou comme se glorifians de nostre honneur, ils se font nos couzins, & veulent estre veus nos parens & alliez: ou pour descharge & allègement de leur honte, ils nous veulent faire compagnons & participans de leur infamie, lepre, mesellerie, bannissement de peuple & reuolte contre le Prince, puis qu'en tel cas ils nous associent avec eux en leurs histoires. Entre lesquels ce braue Appion en son histoire, semble auoir voulu rendre aux Alexandrins l'outrageuse description faite cōtre nous autres Iuifs, pour

pris de recognoissance & recompense honorable, de ce qu'ils luy auoient donné le nom, tiltre & droict de leur noble cité d'Alexandrie. Car luy bien aduertey de la noise, querelle & dissention qui estoit entre les Alexandrins & les Iuifs habitans en Alexandrie, il proposa en sa deliberation de dire par ses escrits, iniure & outrage aux Iuifs: mais cependant sans aduis il y comprend tous les autres, mentant neantmoins tres impudemment, tant d'une part que d'autre. Voyons donc quels sont ces griefs & intolerables crimes, dont il charge les Iuifs habitans en Alexandrie. Les Iuifs, dit-il, venans de la Syrie vers Egypte, s'arrestèrent & planterent leurs sieges pres de la mer impetueuse, s'approchant des assauts de ses ondes. En cela si le lieu de l'habitation Iudayque est reprochable, Appion fait iniure à la ville d'Alexandrie, non sa patrie, mais qu'il ment estre sa patrie: car il est tout certain qu'une grande part de la cité d'Alexandrie est maritime, comme tous le confirment: & du costé de la mer tres commode pour habiter, que si les Iuifs l'ont occupée par force, en sorte qu'on ne les en a peu debouter depuis, cela est preuue de leur force & valeur. Mais le Roy Alexandre le Grand, fondateur d'Alexandrie, leur donna en sa ville, place pour habiter, & meriterent auoir de luy, pareil honneur que ses propres Macedoniens. Je ne sçay donc qu'eust peu dire Appion, si les Iuifs eussent pris habitation en Necropole, & non en Alexandrie, ville royale: où par leurs lignées ils sont encore auioird'huy appelez Macedoniens, par appellation honorable. Si donc Appion a leu les epistres & les lettres d'Alexandre le Grand, du Roy Ptolemée Lage, & de tous les autres Roys d'Egypte ses successeurs, semblablement la colonne dressée en Alexandrie, contenant en lettres grauées les droicts & priuileges que le grand Cesar a concedez aux Iuifs: si Appion, dis-ie, ayât veu toutes ces escritures publiques & authentiques, a neâtmoins osé écrire à'encontre il est meschant, & s'il ne les a veuës ny leuës, il est homme fort ignorant. Cela aussi est semblable & grossiere ignorance qu'il se dit estonné, pourquoy eux estans Iuifs, se disent Alexandrins: Car toutes gens qui sont appelez à peupler vne colonie ou ville neufue, quoy qu'ils soient differens en diuerses langues & nations les vns des autres, ils prennent neantmoins vne cômune appellatiô du lieu ou du Prince qui les a là colloquez. Et quel besoin est-il d'en amener les exemples des autres? quand de nostre mesme nation Iudayque,

A ceux qui habitent en Antioche, sont appelez Antiochiens. Car le Roy Seleucus, qui les establîst là, leur accorda aussi le droict de la cité d'Antioche. Semblablement ceux qui demeurent en la cité d'Ephete, sont nommez Ephesiens, & ceux qui demeurent en l'autre Ionie, ont vne commune appellation avec ceux qui sont natifs du pays, par l'octroy des Roys & confirmation de leurs successeurs. Outre cela, la clemence des Romains a bien concedé presque à toutes nations, l'honneur de **B** citoyen Romain: qui n'est pas vn petit don, & ce non seulement à des personnes particulieres: mais aussi à de tres grands peuples en general. En somme, les antiqués Espagnols, les Tyrtheens, Toscans, & les Sabins, sont appelez Romains. Mais si Appion pretend, & entend d'oster aux estranges colonois, le tiltre & l'appellation de la commune cité, qu'il se deliste donc aussi de se faire nommer Appion Alexandrin. Car luy nay en Oase au plus profond d'Egypte, comment sera-t'il Alexandrin, si le droict & le nom de la cité est osté aux estrangers habitans comme il veut nous estre osté? attendu mesinement qu'il est Egyptien, & qu'aux seuls Egyptiens est interdit par les Romains dominateurs du monde, de participer le droict & le nom d'aucune cité. Et toutesfois cét excellent commentateur Appion Egyptien ne pouuant obtenir les dignitez & ciuiles appellations, dont comme Egyptien il est incapable, il s'efforce de calomnier en cela ceux qui tres iustement & meritoirement les ont obtenus des Roys. Car le Roy Alexandre le Grand, pour supplier au defaut des habitans de sa nouvelle cité d'Alexandrie, que tres soigneusement il edifioit, ne choisist point les vns ou les autres d'entre nous Iuifs: mais nous ayant tous esprouez, & trouuez dignes selon nostre vertu, constance & fidelité, il fit cét honneur à nos gens de les establir citoyens Alexandrins, en tel droict & nom de cité que ses hommes **D** Macedoniens, pour monstrer comme il nous vouloit honorer. Car Hecate, qui fut historien sous ce grand Roy, dit que le Roy Alexandre, pour l'obeyssance & fidelité qu'il trouua aux Iuifs, adiousta à leurs terres, la region de Samarie, à tel tiltre qu'ils la tiendroient & possederoient sans aucun tribut. En semblable volonté, fut apres Alexandre, le Roy Ptolemée Lage enuers les Iuifs demeurans en Alexandrie. Car il commit en leur garde les camps & garnisons de la gen'd'armerie de toute l'Egypte, les estimant estre bien gar-

a Duteemps de Ioseph tout l'Empire n'auoit encore droit de bourgeoisie Rom. mais peu apres Antonius l'Empereur declara tout le monde citoyen Romain, sans exception.

dées & seurement conseruées sous la fidelité constants, & vaillante force des Iuifs. Luy mesme aussi estimant qu'il pourroit en tres-certaine seureté maintenir l'estat de son regne en la ville de Cyrene, & dans les autres villes de l'Afrique, enuoya en ces lieux pour y habiter, vne grande partie de la nation Iudayque. Apres cestuy là, l'autre Roy Ptolemée, qui fut surnommé Philadelphie, non seulement deliura & franchist tous ceux de nos gens qui entre les siens furent trouuez captifs ou esclaves: mais aussi par plusieurs fois leur fit de grandes largesses de ses deniers: & (ce qui est encore plus) voulut cognoistre & sçauoir quelles estoient nos loix. & desira lire & entendre les volumes de nos escriptures sacrées. Et si enuoya vers nostre nation son ambassade, demandant que quelques gens sçauans luy fussent enuoyez, pour luy interpreter nostre loy, commandant que leur interpretation fut tres diligemment escrete: laquelle diligence il recommanda non à chacun, ou à personnes telles quelles, mais donna cette charge à Demetre Phalere, à André & Aristeas, entre lesquels Demetre Phalere en erudition & grande science estoit facilement le premier de son siecle, & les deux autres estoient Capitains de la garde du corps du Roy. Or il est vray semblable, que ce bon Roy Ptolemée Philadelphie n'eust point si affectueusement desiré apprendre nos loix, & la sagesse de nos peres & maieurs, s'il eust tenu en desdain les peuples qui vsoient de telles loix, & de telle sagesse, mais plustost les eust tenus en grande admiration & reuerence. Mais Appion à ignoré, ou voulu ignorer que ce Roy Philadelphie, & ses successeurs Roys ont tousiours eu vne speciale affection & familiarité fauorable à nostre nation. Car Ptolemée, surnommé Euergetes, c'est à dire, bien-faicteur: tenant en la domination la Syrie entiere, pour ses heureuses victoires obtenues, n'immolla point de sacrifices de recognoissance aux dieux Egyptiens: mais venant au temple en Hierusalem: offrit à Dieu en sacrifice plusieurs hosties qu'il inimola & sacrifia selon la mode & usage de nostre temple, où il dedia aussi de tres dignes ornemens de la victoire. En apres, l'autre Roy Ptolemée surnommé Philometor (qui est à dire amateur de mere) & sa femme Cleopatra commirent aux Iuifs toute la charge, les estats & offices de leur Royaume, constituans pour chef de la gendarmerie & de la milice, deux hommes Iuifs, c'est à sçauoir Onias & Dosithée: la bonne renommée desquels est des-

A chirée par Appion, qui plustost & à plus iuste raison deuoit admirer leurs oeures & actions, pour entr'autres actions, auoir deliuré du peril de ruine & destruction la ville d'Alexandrie, dont il veut estre dit citoyen. Car comme la rebellion se fut esleuée contre Cleopatra, & le danger fust eminent de la totale perdition de Royaume, la cité d'Alexandrie fut preseruée par le moyen & labour d'Onias & Dosithée, des ciuiles seditions, & batailles intestines.

B Mais puis apres, dit Appion, Onias amena vne armée legere dans la ville, alors que Thermus Ambassadeur Romain, estoit present en la cité, pour la Seigneurie des Romains. Ce qui (pour vray dire) fut fait à bon droict & tres-iustement. Car Ptolemée surnommé Physcon, à la mort du Roy Ptolemée Philometor son frere, sortit en armes de la ville de Cyrene en Lybie, pretendant de chasser du Royaume la Reyne Cleopatra, & les fils du Roy Philometor, pour iniustement s'emparer du Royaume d'Egypte. Pourquoy le Capitaine Onias Iuif entreprit la guerre contre luy, pour la Reyne Cleopatra & ses fils, & la mesme fidelité qu'il auoit gardee aux Roys, se fit paroistre en la necessité de la Reyne. Et le Seigneur Dieu, se monstra tesmoin manifeste de la iustice d'Onias. Car comme Ptolemée Physcon eust deliberé de donner bataille à l'armée d'Onias, & en haine & dépit de luy, eust fait prendre tous les Iuifs qui estoient dans les lieux de sa puissance, avec leurs femmes & enfans & les eust fait presenter tous nuds, liez & garrotez au deuant des elephans, afin que foullez & brisez par ces grandes bestes, ils perdissent la vie: pour faire cela plus cruellement, ayant encor fait enyurer les elephans, il en aduint tout au contraire qu'il n'auoit proposé. Car les elephans delaisans les miserables Iuifs qui leur estoient mis au deuant, au contraire, par grande impetuosité se ruerent sur les amis & ministres du Roy Physcon, & en tuerent plusieurs. Peu apres se presenta au Roy Ptolemée Physcon, vne vision terrible d'un espouuantable phantome, luy deffendant de faire aucun mal à ces hommes Iuifs. Dauantage, la principale concubine, la tres chere & mieux aimée de toutes, par quelques vns nommée Itaque, & par d'autres, Hirene, luy fit requeste qu'il ne commist point vne si grande impieté & cruauté contre ce pauvre peuple. Ce qu'il luy promit, se repentant grandement de ce qu'il en auoit fait, ou deliberé de faire. Dont à bon droit les Iuifs constants & demeurans en Alexandrie, sont

vous tous les ans celebrer ce iour là, auquel ils furent miraculeusement deliurez de mort. Ce nonobstant Appion calomniateur de tous, a bien presumé accuser les Iuifs pour la guerre faite contre Physcon, où plustost il les deuoit louer pour la defense & deliurance du peril de la cité, dont il se glorifie estre citadin. Le mesme Appion aussi produit contre nous les actes de la derniere Reyne des Alexandrins, tournant en nostre blasme, son ingratitude enuers nous, laquelle plus conuenablement il deuoit reprendre, elle à qui rien ne manquoit de meschanceté, d'iniustice, & de toutes mauuaises actions, particulièrement enuers ses proches parens & les personnes de son sang, fust enuers ses maris ou amis, mesmement ceux qui l'auoient fort aimée, fust en general contre les Romains & leurs Empereurs, qui auoient esté ou estoient les bien-faicteurs. Car elle fit tuer au temple sa propre soeur Arsinoé, qui ne luy nuisoit en rien, & ne l'auoit point offensée. Elle fit semblablement meurtrir son frere par trahison, & par vn vilain sacrilege piller & despoüilla les dieux paternels, & les sepulchres des Roys ses progeniteurs. Et apres auoir receu & pris en hommage le Royaume d'Egypte, du premier Cesar Iules, elle presuma bien de se reuolter contre son fils & successeur Octaue Cesar Auguste, ayant si bien corrompu par mignardises & lasciuetez de paillardise, & par breuuages amatoires le Triumvir Marc-Antoine, qu'elle le rendit ennemy de sa patrie, & infidèle à ses meilleurs amis, en despoüillant quelques vns du sang royal, contrainçant les autres à faire de mauuaises actions. Mais quel besoin est-il d'en dire plus? quand elle-mesme en la grande bataille nauale au goulphe de Larte sur mer, abandonnant son Marc-Antoine, qui estoit son mary espousé, & pere de deux fils communs en elle engendrez, le contrainoit de trahir & abandonner son armée, & la suiure fuyante en Alexandrie. D'où en fin Alexandrie estant prise par Cesar, elle fut reduite iusques à ce point de ne rien plus esperer, sinon qu'au moins elle peust encore de sa main tuer les Iuifs Alexandrins, pource qu'enuers tous elle auoit esté cruelle & infidèle. Est-il à estimer que ce nous soit vn blasme, & non plustost gloire, (si comme dit Appion) en temps de famine, ny le bled, ny le pain n'est point viande à Iuifs? Au reste, cette Reyne Cleopatra souffrit peine de mort, conforme à ses crimes, & nous Iuifs auons pour nous le tres-grand Cesar tesmoin & appro-

A bateur de l'aide & fidelité, que nous auons donnée & maintenue enuers luy contre les Egyptiens, & si auons pour nous, les ordonnances du Senat, & les rescrits & lettres imperiales de Cesar Auguste, par toutes lesquelles testifications, nos merites & bons seruices enuers le Senat, le peuple & l'Empire Romain sont authentiquement approuuez. Il falloit donc pour bien escrire de nous à la verité, qu'Appion est bien regardé & leu en ces lettres & rescrits Senatoires & Imperiaux, & selon les diuers genres des Princes, discourut & examina les tesmoignages faits de nostre nation sous Alexandre le Grand, sous les successeurs, & tous les Ptolomées Roys d'Egypte: De plus, les constitutions du Senat & du peuple Romain, & les rescrits destres grands Empereurs. Et si ainsi est, que Cesar Germanic ne peust également distribuer des bleds à tous ceux qui demeuroient en Alexandrie, cela est vne marque de sterilité & de faute de bleds, & non pas preiudice ou accusation des Iuifs. Et aussi est-il assez euident, quelle opinion ont eu tous les Empereurs, & en quelle bonne estime ils ont tenu les Iuifs habitans en Alexandrie. Car l'administration & dispensation des bleds au temps de cherté, ne fut non plus transportée des Iuifs d'Alexandrie, que des autres Alexandrins. Ce transport donc ne leur doit point estre tourné à blasme, non plus qu'aux autres citadins d'Alexandrie. Mais cela leur doit estre donné à grand honneur, d'auoir eternellement gardé la foy qu'ils auoient donnée aux Roys; comme en la garde des garnisons & des compagnies militaires d'Egypte, desquelles charges les Roys ne les iugerent pas indignes. Mais sur ce point s'oppose Appion, disant: Si les Iuifs sont citadins d'Alexandrie, pourquoy n'adorent-ils pas les memes dieux, que font les Alexandrins? Auquel ie respõd: Vous autres estés tous Egyptiens; comment se fait cela, qu'entre vous autres, vous vous entrebatez pour le faict de vostre Religion? Pour laquelle cause nous pensons & disons qu'il faut que vous ne soyez pas tous Egyptiens voire que vous ne soyez point hommes de la communauté humaine: pource que vous adorez les bestes qui sont contraires & ennemies mortelles à la nature humaine, en les nourrissant avec grande diligence. Mais au contraire, nostre nation se demonstre estre toute vne, & de mesme religion. Si donc entre vous Egyptiens il y a tant de difference de religion, & d'opinions de vos dieux: pourquoy

Vestonnes-tu (ô Appion) de ceux qui sont venus d'autre region en Alexandrie, s'ils se sont arrestez aux loix qui dès le comencement leur furent données, voyans l'inconstante diuision de vos bestiales superstitions? Le mesme Appion nous met sus les causes de seditions, à raison de nostre partialité & particuliere faction de religion; mais si selon la verité il accuse de cela les Iuifs habitans en Alexandrie, pourquoy ne pourroit-il s'en prendre vniuersellement à tous ceux aussi qui sont espars par les autres lieux? attendu qu'on les cognoist tous auoir vne semblable concorde en leur religion diuerse des autres peuples? Dauantage, ie dy que qui voudra bien chercher & examiner la verité, trouuera que les auteurs de la sedition ont esté les Alexandrins citoyens, tels & semblables qu'Appion. Car cependant que les vrais Grecs & Macedoniens furent citadins habitans d'Alexandrie, ils n'esmeurent iamais aucune sedition contre nous: mais donnoient lieu, & cedoient à nos solemnitez antiques. Et depuis qu'entr'eux fut accruë & multipliée la compagnie des Egyptiens, pour la confusion des temps, cét outrage y fut aussi adiousté. Mais nostre nation demeura tousiours entiere & pure en sa loy & religion. Eux mesmes donc ont esté les premiers commence-mens de cette seditieuse entreprise, alors que le peuple Alexandrin ainti meslé d'Egyptiens, n'eut plus la constance Macedonique, ny la prudence Grecque, mais commencerent tous d'vsr des mauuaises moeurs & costumes Egyptiennes, exerçans contre nous Iuifs leurs anciennes inimitiez. Et ce qu'ils presunt nous obiecter, est reprochable en eux. Car comme plusieurs d'entr'eux obtiennent le droict & le nom de la cité, non à iuste tiltre, mais par importune vsurpation, ils appellent neantmoins ceux là estrangers, qu'on sçait auoir obtenu legitimement ce priuilege & droict de cité Alexandrine. Car il ne se trouue point que iamais aucun Roy ait par le passé donné droict de cité aux Egyptiens: ny à present aucun des Empe-reurs Romains. Mais quand à nous Iuifs, le Roy Alexandre nous a mis dedans la cité, & nous a donné le droict & priuilege de bourgeoisie Alexandrine, les Roys Ptolemées le nous ont confirmé & augmenté, & les Romains le nous ont bien daigné conseruer & garder. Et pource, Appion nous a voulu reprendre de ce que nous n'esteons aucunes images des Empe-reurs Romains, comme si les Cefars en estoient ignorans, & n'en estoient pas bien

A aduertis, ou bien eussent besoyn de la def-fense d'Appion, qui plustost deuoit louer en cela, & admirer la magnanimité & modestie des Romains en ce qu'ils ne contraignent point leurs subiects à violer les loix de leur pays & religion, mais estiment assez de receuoir les honneurs tels qu'il est bon, & legitime aux offrans de les leur faire & presenter. Car veritablement ils ne sçauent point de gré pour les honneurs qui leur sont faits par contrainte. Ainsi donc on croit qu'il est bon aux Grecs & aux autres peuples de dresser & leuer des images: voire qu'en voyant les figures taillées de leurs peres, meres, femmes ou enfans ils s'en resiouyssent & en font feste. D'autres encore se forment des images de personnes, qui ne leur appartiennent en rien, & les ont en reuerence, & d'autres aimans leurs seruiteurs ou leurs esclaves, en ont la representation ou peinte ou taillée, & la tiennent en honneur. Quelle merueille est-ce donc, si ils portent tel honneur & reuerence à leurs Princes & Seigneurs, que d'esleuer leurs statuës en veneration? Mais par diuerse raison, Moyse le Legis-lateur des Iuifs, non comme prophetisant que la maiesté de la puissance Romaine ne deuoit estre honorée, mais comme mes-prisant telle veneration, comme chose inutile, & ne seruant de rien, ny à Dieu ny aux hommes, à raison que l'image est chose beaucoup moindre, moins digne, moins estimable & plus basse, que tout corps animé viuant & mouuant, & par plus forte raison de trop plus vile essence, que Dieu incorporel & non animé, mais animant & inspirant toutes choses, pource il interdit la peinture ou sculpture des images: mais toutesfois il ne deffendit pas qu'apres Dieu, les hommes de bien fussent honorez de tous autres honneurs que d'adoration d'images, desquelles honneurs & dignitez, toutes les autres que de latrie, nous honorons & magnifions les Empe-reurs & le peuple Romain. Car pour eux nous faisons de continuels sacrifices, ce-lebrans iournallement telles solemnitez pour eux, aux communs dépens de toute la nation Iudaïque. Et quoy que nous ne sacrifions des frais communs aucunes hosties, pour aucun des nostres, ny pour pere, ny pour fils, ny pour parent: si est-ce que du commun nous faisons ce principal & special honneur aux Empe-reurs Romains, que nous n'attribuons point à d'autres de tous les hommes du monde. Soit donc en general posée ceste satisfac-tion contre Appion, pour les choses qui ont esté dites d'Alexandre. Mais ie

m'estoient encore plus de ceux qui ont poussé ce grand auteur à écrire contre nous, c'est à sçavoir le Philosophe Posidoine, & le Rheteur Apolloine Molon, qui nous blament & accusent, demandans pourquoy nous n'adorons pas les mesmes dieux que les autres hommes? lesquels deux tant renommez personnages mentans en vain, & composans des blasmes mal convenans à nostre temple, ne pensent pas commettre impieté, combien qu'ils sçavent bien que c'est tres grande vilainie mesmement aux hommes libres & de franche condition, de mentir en maniere quelconque, & pour quelque raison que ce soit. Dont plus grande est leur impieté de confirmer ce mensonge du temple renommé entre toutes les nations, & excellent en si grande sainteté. Car Appion en les suivant, n'a eu crainte, ny honte d'asseurer que dans l'interieur de nostre temple, les Juifs avoient colloqué la teste d'un asne, laquelle ils adoroient, l'estimans chose digne de telle veneration. Et Appion donne pour certain, que cela fut descouvert & mis en evidence, lors que le Roy Antiochus surnommé Epiphane, despoüilla & pilla le temple Hierosolymitain, où ils disent qu'il trouua ceste teste d'asne d'or massif, & valant un tres grand thresor. A quoy premierement ie responds: Posé le cas qu'il fust vray (ce qui n'est pas toutesfois, qu'une telle idole de teste d'asne eust esté en nostre temple) encore cela ne devoit estre blasmé, ny tiré en derision par Appion homme Egyptien. Car un asne n'est point pire beste ny moins honorable (si l'honneur est deu aux bestes) que les larrons furons, les boucs puans, les laids marmots, & tels fordidés bestiaux, qui sont les dieux des Egyptiens. En apres, comment n'a-t'il peu ou voulu entendre, & cognoistre la verité de cela, estant repris de son incroyable mensonge par nos œuvres? Car il est certain, que nous vsons toujours de mesmes loix, sans les changer, & de mesme religion, en laquelle sans fin nous nous arrestons & persistons. Donc si telle idole qu'une teste d'asne, par l'institution de nostre loy devoit estre en nostre temple, elle y eust toujours esté maintenüe & conseruée, veu qu'en nostre religion nous sommes immuables. Or il est ainti, que diuerses fortunes de guerre ont trauaillé nostre cité, aussi bien que plusieurs autres. Car Theos, Pompée le Grand, Licin Crassus, & dernièrement Tite Cesar, ont pris nostre cité, & nostre temple: & toutesfois n'y ont iamais trouvé de teste d'asne, ny telle idole ny autre,

A sinon vne tres pure pieté & sainteté, de laquelle le propos nous est ineffable, & deffendu de communiquer aux autres non Juifs. Et contre le mensonge d'Appion, plusieurs autres auteurs digne de foy, comme Polybe Megalo politain, Strabo de Cappadoce, Nicolas de Damas, Timagenes, Castor le Cronographe & Apollodore témoignent que le Roy Antiochus Epiphane fit le pillage du temple, non par iuste cause, ou legitime occasion, mais par defaut ou conuoitise d'argent, attendu qu'il n'estoit point, ny nese declaroit ennemy des Juifs, mais par surprise se ietta sur eux, ses alliez, confederez & amis, viola & pilla les thresors, dons & precieux ornemens du temple de Hierusalem, où il trouua des richesses infinies, & vne magnificence admirable digne de reuerence diuine: mais ne trouua rien digne de moquerie & derision, ny de mépris. Voila l'attestation de ces nobles historographes, qui tous d'un accord disent que le Roy Antiochus par indigence de deniers, en rompant la confederation qu'il auoit avec le peuple Iudayque, auoit saccagé le saint Temple de Salomon, plein de thresors d'or & d'argent, & de choses precieuses. Ces telmoignages d'historiens veritables & bien autorisez, deuoient retarder Appion, & l'empescher de controuuer vne teste d'asne, sinon que luy-mesme eust vne teste, un cœur, & un entendement d'asne, & vne impudence de chien, qui entr'eux est adoré pour un dieu. Car il n'a produit ces mensonges par autre ratiocination exterieure, que par ignorâce & canine impudence. Ainti nous Juifs ne faisons aucun honneur, & n'attribuons aucun pouuoir aux asnes, comme font les Egyptiens aux crocodiles & aux aspics, estimans les miserables hommes qui sont picquez par les serpens, mortellement veneneux, ou rauis & deuorez par les crocodiles, estre bien-heureux & dignes de leur dieu. Il est vray, que nous auôs des asnes dont nous vsons, & nous en seruons, comme tous autres gens sages, pour leur faire porter les charges qui leur sont données. Et si quand ils entrent aux granges, ils mangent le bled, ou s'ils sont tardifs & paresseux à faire le labour où ils sont appliquez, au lieu de les reuerer comme dieux, on leur baille force coups de baston, comme à des bestes serviles, destinées aux labours, & aux œuvres necessaires à l'agriculture. Il faut donc bien dire, qu'Appion ait esté ou bien peu ingenieux, sot, & mal adroit à controuuer & composer ces contes faux & fables mensongeres, ou

Les Payes semblablement im-
potoient à nous autres
Chrestiens que nous
adorons vne teste
d'Asne, & mesme pei-
gnoient nostre Sei-
gneur de ceste façon
touchant les aureil-
les & les pieds.
Voy le 8. liu. d'Ar-
mobe, contre les
Gentils.

qu'ayant pris les commencemens sur les choses par luy inuentées, il ne les ait peu bien conduire, accomplir & parfaire: veu que de toutes les calomnies, aucun blâme ne peut iustement venir contre nous. Outre la susdite fausseté, il a encore adiousté contre nous vne autre fable pleine de toute vilainie, qu'il dit estre venue des Grecs. A quoy ce seroit assez respondre, de dire, que ceux qui proposent de parler de pieté & de sainte Religion, ne doiuent pas ignorer cela: que c'est vn fait moins immonde de polluer par vn passage prophane, les saints temples & les lieux sacrez, que de controuuer de mauuaises paroles, & en charger les hommes sacrez ministres de Dieu. Ou au contraire ces auteurs icy se sont plus estudiez à defendre Antiochus Roy sacrilege, que d'escrire des choses iustes & veritables, de nous & de nostre temple. Car pour fauoriser Antiochus, & couvrir sa perfidie enuers nous, & son sacrilege enuers Dieu, deux crimes commis en nostre endroit pour son indigence d'argent, ils ont forgé d'estranges mensonges contre nous, voire iusques à l'aduenir. Desquels adulateurs du Roy Antiochus, le principal est ce diuin Appion, qui entre autres choses, a dit que le Roy Antiochus entré au temple, trouua vn liét, & dedans vn homme gisant, avec vne petite table deuant luy, couuerte & bien fournie de bons poissons marins, & d'oyseaux terrestres, les plus friands & delicats, dont le Roy Antiochus se trouua fort estonné, & celui qui gisoit au liét, fort reliouy. A l'entrée du Roy, comme de celui dont il esperoit pouuoir grandement estre aidé. Parquoy se leuant en pieds & puis se prosternant à genoux, la main droite tendue, il luy demanda la liberté: le Roy luy commanda de s'asseoir, & dire qui il estoit, & pourquoy il habitoit en ce lieu separé & secret, & pour quelle raison il auoit tant d'exquises viandes sur table deuant luy. Alors cet homme avec gemissemens & larmes, luy conta la destresse & necessité mortelle où il estoit, en luy disant: ainsi que le raconte Appion: qu'il estoit Grec de nation, & qu'en passant par la Prouince de Iudée pour y trouuer à viure, soudainement il se trouua enuironné, & fut pris par des hommes incogneus: & de là mené au temple, & enfermé dedans en telle sorte, qu'il n'estoit veu de personne: mais au reste qu'il estoit bien traicté, & grassement nourry de toutes viandes exquisés & bien appareillées, disant en outre, que tels bons traitemens & bien faits luy donnerent vne grande ioye du commencement,

A puis quelque soupçon, & apres cela vn estonnement: & en fin s'estant enquis de l'vn des seruiteurs qui venoient vers luy, il entendit que c'estoit vne loy & ordonnance entre les Iuifs, qu'il n'estoit pas permis de raconter, pour laquelle il estoit là nourry: & qu'eux faisoient cela en vn temps ordonné par chacun an. A sçauoir qu'ils empoignoient vn Grec estrange, & l'engraissoient par l'espace d'vn an entier, puis le menoient en vne forest où ils tuoient ce pauvre homme, sacrifioient son corps selon leurs solemnitez accoustumées, mangeoient les entrailles, & en offrant en sacrifice le corps de ce personnage Grec, ils faisoient serment d'estre ennemis perpetuels des Grecs, & ayant fait cela, ils iettoient en vne fosse tout ce qui restoit de ce corps. En apres, Appion rapporte que ce malheureux Grec enfermé, dist au Roy Antiochus, que peu de iours luy restoient encore, iusques au temps de son immolation: & que pour ce, il le prioit que s'il auoit aucune reuerence pour les dieux des Grecs, en surmontant la malicieuse coniuration des Iuifs contre son sang, il luy pleust le deliurer des maux & des dangers mortels qui l'environnoient de tous costez. Telle est la fable controuuée par Appion, qui est non seulement remplie d'vn conte horrible, comme d'vne triste tragedie feinte à plaisir: mais aussi est pleine d'vne tres cruelle impudence à oser si effrontément mentir: Et toutesfois ne descharge en rien le Roy Antiochus de son perfide sacrilege: comme pensoient bien ceux qui en sa faueur, & l'exculant par flatterie, ont controuué ce mensonge, & l'ont osé escrire. Car posé le cas qu'il fust ainsi (ce qui est neantmoins tres faux) si est ce qu'il n'auoit iamais auparauant sceu, pensé ny deuiné, qu'il deust rencontrer telle aduerture au temple, pour y venir à main armée. Mais s'il y trouua ce Grec, ce fut sans sçauoir. Parquoy donc ce Roy Antiochus spoliateur du temple, fut de ses propres volonte impie contre Dieu, & neantmoins sans Dieu, quelque chose qu'ait déguisé la superfluité des mensonges, laquelle est tres facile à cognoistre par la verité de la chose mesme. Car la discordance de nos loix, & diuersité de religion, n'est point seulement vers les Grecs, pour estre croyable que nous autres Iuifs, ayons vne particuliere inimitié contre eux, mais la contrariété & diuorce de nostre loy & religion est principalement contre les Egyptiens bestes, adorateurs de bestes. Car quelle est la region au monde

au monde, dont quelques hommes ne sont quelquesfois venus vers nous? d'où il est moins vray semblable que contre les seuls Grecs, nous ayons renouvelé vne coniuuration par effusion de sang. Et comment est-il possible que tous les Iuifs fussent assemblez pour immoler vne hostie, & que les entrailles d'un seul homme sacrifié peussent suffire à tant de milliers de Iuifs, pour en gouter chacun vn morceau, comme le met Appion? Et pourquoy le Roy Antiochus ayant trouué cest homme Grec, qui qu'il fust (car encore ce faux inuenteur de mensonge n'a osé mettre le nom de ce Grec supposé, de peur que le mensonge ne fut descouuert) ne le ramena-il pas en son pays de Grece en grande pompe & ostentation, considéré qu'en faisant cela il pouuoit estre reputé homme de bien & Roy piteux, amateur & conseruateur des Grecs, & esnouoir vne indignation contre les Iuifs, & par ce moyen amasser facilement de grandes aides de tous les peuples animés contre la cruauté des Iuifs communs ennemis de tous? Mais ie laisse toutes ces choses là. Car il faut conuaincre les fols & insensés, non par paroles demonstratiues & probables raisons, qu'ils ne sçauent ny ne veulent entendre, mais par les œures & faits évidens. Ie dy donc, que toutes gens qui ont veu la construction & l'architecture de nostre temple, sçauent quel il est, & cognoissent que sa purification est inuiolable enuers nous. Car en son tour il y auoit quatre grands portiques vouitez. Et vn chacun de ses porches auoit sa propre garde, selon l'ordonnance de nostre loy. En la portique exterieure, estoit permission à tous d'entrer, voire aux estrangers non Iuifs: seulement l'entrée estoit deffenduë aux femmes polluës de leur sang. En la seconde portique entroient tous les Iuifs & les Iuifues leurs femmes, moyennant qu'elles fussent nettes de toute pollution. En la troisiëme entroient les seuls Iuifs masculins, estant purifiés auant que d'y entrer. En la quatriëme entroient seulement les Prestres reuestus de leurs estolles sacerdotales. Au sacré & interieur oratoire, n'entroient que les seuls Princes des Prestres ornez de leurs propres estolles ou longs habits sacerdotaux. Et en tout & par tout, il y auoit si bon ordre & si grande prouidence de pieté & constitution estable, que les Prestres n'y entroient point sinon à certaines heures. Car le matin apres que le temple estoit ouuert, il falloit que ceux qui auoient l'office de sacrifier les hosties presentées entrassent au

Tome I.

A temple, & derechef qu'ils s'y trouuassent à midy, à l'heure qu'il falloit fermer le temple. Et en fin il n'estoit point permis de porter vn seul vase au temple, mais seulement l'autel, la table, l'encensoir & le chandelier, y estoient mis & établis par la loy. Et rien autre chose ne s'y fait, ny autres mysteres secrets. On ne fait là dedans aucun banquet à boire ou à manger. Car toutes les choses susdites se font avec tesmoignage manifeste de tout le peuple, & dont les ministres tiennent & rendent compte. Et combien que les Prestres soient diuisés en quatre lignées, & en chacune lignée il y ait plus de cinq mille hommes: toutesfois il se fait particulièrement obseruation de certains iours, lesquels passez, d'autres Prestres succedans viennent à l'administration des sacrifices. Et estants assemblez dans le temple, vers le Midy, prennent des precedens & reçoient par compte les clefs du temple, & tous les vaisseaux, sans rien porter dans le temple, à boire ou à manger, pource que telles choses ne peuuent estre offerres à l'autel, fors que les choses appareillées pour les sacrifices. Que dirons nous donc d'Appion? sinon que par defect de cognoissance, & de bien considerer ces institutions sacerdotales du temple, il a mis en auant des sots & vains propos de choses incroyables. Ce qui est tres-deshonorable à vn Grammairien, de ne sçauoir produire la veritable cognoissance de l'histoire. Et luy bien certainement sçachant la pieté & sainteté de nostre temple, l'a bien passée sous silence, & sans en rien dire: mais il a bien sceu faussement inuenter la surprise (qui iamais ne fut) d'un homme Grec, & sa nourriture occulte, & l'abondance opulente de viandes tres exquisés, & les ministres & seruiteurs allans & venans, & passans par le saint lieu facilement, où les plus nobles & principaux des Iuifs, n'ont pas permission d'entrer, ny de passer, s'ils ne sont Prestres. C'est donc vne tres-meschante impiété, & mensonge volontaire & de gré, pour la seduction de ceux qui n'ont voulu recherché la verité. Car par le faux bruit semé de ces maux secrets & ineffables qu'ils nous mettent sus, ils ont attenté de detraquer de nous. Apres cela, ce reuerend Appion se mocque en contrefaisant la deuote & sainte personne, & adioustant à ceste fable, d'autres actions sorties de mesme forge, vaines & ridicules: car il dit que ce Grec trouué au lieu secret du Temple, couché & grassement noutry, rapporta que durant le temps qu'il y estoit, & que

Ccc.

les Juifs auoient guerre contre les Iduméens par vn long temps, d'vne certaine cité d'Idumée, vint vers les Juifs vn homme qui se faisoit nommer Zabidus, sacrificateur d'Apollon en la ville, qui promit aux Juifs de leur faire auoir le dieu Apollon, dieu de la cité de Dore, dont il estoit le maistre prestre, les assurant qu'Apollon dieu des Dorans, se viendroit rendre en leur ville de Hierusalem, & en nostre temple, si tous les Juifs montoient aux hauts lieux, & menoient avec eux toute la multitude du peuple Iudaïque. Ce qu'ayât persuadé aux Juifs, ce Zabidus fabriqua vne certaine machine de bois en rondeur spherique, qu'il mit à l'entour de soy, & en ceste machine afficha trois rangs de lampes, chandelles ou flambeaux, & ainsi chemina enuironné de telle lumiere, qu'il sembloit aux Juifs estans sur les monts, & à tous ceux qui en estoient loin que c'estoit vn Soleil, ou vne grande estoille cheminant par terre. Les Juifs voyant de loin telle lumiere marchante, & comme roulante en mouuement de tour spherique, demurerent tous estonnez, & resterent là plantez en grand silence, estans bien loin de luy. Cependant Zabidus cheminant tout à son aise, vint au temple, où il arracha la teste de l'asne (car ainsi ciuilement le conte Appion) & l'emportant avec luy, s'en retourna legerement à Dore. Sur ce beau conte nous pouuons bien dire, qu'Appion charge l'asne, c'est à dire soy-mesme, en s'aggrauant de folies, & de mensonges ensemble. Car il escrit des lieux, qui ne sont point, & transporte les citez de leur region en vne autre, par ignorance de la chorographie, l'Idumée estant vne region prochaine & limitrophe à nostre pays, assise aupres de la cité de Gaze. De laquelle region d'Idumée, aucune cité n'est appellé Dora. Bien en Phenicio aupres du mont Carmel, est vne cité appellée Dora, ne s'accordant en rien aux baeries d'Appion. Car elle est distante d'Idumée, le chemin de quatre iournées. Et s'il aduint ainsi de Zabidus, comme fausement il le raconte, pourquoy est-ce donc que derechef il nous accuse de n'auoir point des dieux communs avec les autres nations? puis qu'ainsi est, que nos peres creurent si facilement (comme il dit) que le dieu estrange Apollon viendroit vers eux, & furent si aisément persuadez qu'il cheminoit sur leur terre avec les estoilles? Parauanture, c'est qu'ils n'auoient iamais veu de lanternes, de lampes, ny de chandelles, eux qui entretiennent tant de lu-

a Ce qui s'en suit se trouue dans les exemplaires Grecs.

minaires en leur temple. Ou parauanture faut-il croire que cest Apollon déguisé; allant par les chemins ne rencontra personne, & aucun homme entre tant de milles, ne luy vint au deuant. Aussi qu'il trouua les murailles destituées de gardes, veu que mesmes il y auoit (comme il dit) guerre. Le laisse les impertinences pour le present, & viens au temple. Les portes du temple auoient de hauteur sept coudées & vingt de largeur, toutes entierement dorées, & pour la plus grande partie faites de pur or. Pour les fermer tous les iours estoient deputez deux cens hommes pour le moins, & ne faut point dire, qu'elles fussent iamais laissées ouuertes: car c'eust esté vn crime irremissible. Considerer donc s'il est croyable que cest illuminé porte lanterne ou porte feu, peust seul ouurer de si grandes & si pesantes portes, & seul emporter ceste grande & pesante teste d'asne d'or massif? Dont encore on doute si Zabidus le reporta puis apres au temple, ou si quelque Appion la prit de luy, & derechef la mit en son lieu, où le Roy Antiochus la deust trouuer, pour donner occasion à Appion d'escire vne seconde fable. Qui en autre lieu, ment aussi tres effrontément sur le propos de nostre iurement, disant qu'en conspiration nous iurons tous, Par le Dieu Createur du ciel, de la terre & de la mer, que les Iuifs ne donneront ny faueur ny aide, de parole ny de fait à aucun estrange, principalement aux Grecs. Mais puis qu'il vouloit mentir absolument & à plein fond, il deuoit dire entierement que les Iuifs font serment solemnel entr'eux de ne porter faueur ny aide à aucun estrange, qui ne soit de leur loy: ny principalement & sur tous autres aux Egyptiens. Car en le disant ainsi dès le commencement, il eust peu rendre plus vray semblables les fictions de nostre serment, plus conuenablement colorées sur ceste cause, que nos peres ont esté chassés d'Egypte par les Egyptiens, non pour leur malice, mais pour leurs calamitez & miseres. Car pour estre plus ennemis iurez contre les Grecs, que contre tous autres, il n'y a point de raison vray semblable: veu que nous sommes separez des Grecs, de plus grande distance de lieux, que par difference & dissemblance d'estudes, tellement qu'on ne cognoit aucunes inimitiez ny emulations entre nous Iuifs, & les Grecs, mais au contraire plusieurs d'entr'eux sont venus vers nous apprendre & prendre nos loix: dont les vns y sont demeurez, les autres n'en pouuoyt supporter l'estroite obseruance,

font derechef retournez à leurs premieres institutions. Et toutesfois de tous ces estrangers qui ont conuersé en nostre loy, & en ont eu communication, i'amaï aucun ne fit mention d'auoir ouy faire entre nous vn tel serment: d'estre ennemis à tous. Mais le seul Appion (comme il me semble) qui i'amaï n'y entra ny participa, l'a ouy, ou luy mesme l'a composé, forgé & controuué. La tant excellente prudence d'Appion donc est bien digne de grande admiration. Car il dit, que c'est vn certain argument que nos loix ne sont ny iustes ny equitables, & que nous n'adorons Dieu, ainli qu'il appartient en ce que l'Empire n'est pas entre nos mains, mais sommes subiets à diuerses gens, Republiques ou Princes, & endurons en nostre cité, certaines calamitez de seruitude & souffrance, ayant accoustumé d'estre seigneurs d'vne ville fort libre de toute antiquité, & non de seruir aux Romains. Mais qui est-ce qui pourroit resister à leur puissance & générosité? Car il n'y a personne de tous les hommes qui ne dio qu'Appion a dit ceste parole contre soy-mesme, à raison que la fortune à permis à peu de peuples tant grands & puissans fussent-ils, de pouuoir continuellemēt preider, sans estre puis apres rauallé du haut en bas, & de domination mis en seruitude par la vicissitude des choses, & les changemens de fortune, tellemēt que plusieurs gens & peuples libres ont esté contraints à se rendre subiets à d'autres, sinon (par aduerture) les seuls Egyptiens, qui n'ont i'amaï esté asservis, pource que les dieux (comme disent les fables) s'enfuirent en leur Prouince, quand les Geans menaçant le ciel, & failans la guerre aux dieux, leur firent si belle peur qu'ils s'en allerent se cacher au font d'Egypte, transformez en diuerses bestes, pour se sauuer de la fureur gigantesque. Pour lequel recelement les Egyptiens peut estre ont obtenu ceste faueur de ces beaux dieux, & ce particulier honneur, qu'ils n'obeyroient, ny seruiroient, ny seroient subiets à aucun des Princes, Roys ou peuples, qui ayent tenu en domination l'Asie & l'Europe. Cela vrayement est bien à croire des Egyptiens, qui dès l'eternité de tous les siècles, ne se virent i'amaï vn seul iour en franche liberté, ny mesme sous leurs propres Roys & Princes du pays. Car ie ne leur veux pas mettre deuant les yeux comme les Perles les ont seruiement & vilainement traitez, non seulement vne fois, mais par plusieurs & diuerses fois, destruisans & saccageans leurs villes, ruinans leurs temples & tuans leurs

Tome I

A dieux, c'est à dire, les sacrés, ou plustost execrables bestes qu'ils tiennent pour dieux. Ie ne leur veux point reprocher toutes ces calamitez à eux aduenuës, ni ramener leurs seruitudes en iniure, & leur misere en opprobre, comme fait l'Egyptien Appion contre nous. Car il ne nous est pas conuenable d'imiter en cela la folie de l'ignorant asne Appion, qui tournant les seruitutes aduenuës par fortunes de guerre aux villes, citez & peuples en accusation de leur demerite & defaut, n'a pas bien considéré en son esprit les cheutes des Atheniens & des Lacedemoniens, desquels les vns qui sont ceux de Sparte ou Lacedemone, ont esté renommez tres vaillans: les autres, c'est à sçauoir les Atheniens tres religieux. Et neantmoins ces deux si nobles peuples, & leurs villes princesses de toute la Grece, n'ont pas laissé de tomber en fin en captiuité & seruitude d'autres plus forts & plus victorieux, comme des Macedons & des Romains. Ie me tais des Roys renommez en pieté, vertu & bonté: entre lesquels fut Cresus & plusieurs autres, de combien de diuerses calamitez de la vie, ils ont esté affligez de changemens de leur honneur, bon heur & principauté en honte, malheur & captiuité. Ie passe aussi sous silence le chasteau & forteresse d'Athenes, le miraculeux temple d'Ephese & le Delphique, & infinité d'autres qui ont esté bruslez & ruinez. Personne toutesfois n'a reproché la calamité à ceux qui l'auoient soufferte, mais bien plustost en ont donné le blasmé à ceux qui l'auoient fait, ou en auoient esté cause. Et voicy qu'il s'est trouué vn Appion nouuel accusateur de nos miseres & aduersitez qu'il renuerse à nostre reproche, oubliant cependant ou dissimulant les maux, les seruitudes, captiuité & playes aduenuës en Egypte son pays. Mais en cela Sesostris (que leurs fables racontent auoir esté Roy d'Egypte) luy a creué les yeux & l'a aueuglé, comme l'on peut croire. Nonobstant que nous ne sommes encore point si miserables; que nous ne puissions bien nous vanter d'aucuns de nos Roys, dominateurs des autres peuples, comme Dauid & Salomon, qui mirent en leur subiection & obeyssance plusieurs gens estranges. Mais pour le present il nous faut surseoir de parler des nostres, & parler des leurs. En quoy Appion par toutes manieres, semble auoir ignoré ou voulu ignorer les actions & accidens à eux aduenus, qui sont sceus de tous & cogneus: c'est que les Egyptiens ont esté premierement obeyssans, subiets & tribu-

Ccc ij

taires aux Perles, puis apres aux Princes & Seigneurs d'Asie, & aux Roys de Macedoine, en telle subiection qu'ils ne differoient en rien des pauvres serfs & miserables esclaves. Mais nous Iuits demeurans toujours francs & libres, outre nostre Prouince, auons encore eu la seigneurie sur les citez voisines situees autour de nos frontieres, dont nous auons gardé la principauté & domination par l'espace de 120. ans, iusques à la venue du grand Pompée. Et au temps que tous les Roys du monde furent subiuguez par les Romains, & tous les peuples mis en leur obeyssance, nos maieurs seuls entre tous pour leur fidelité furent tenus pour allies, conferez & amis du Senat & du peuple Romain. Mais d'autre costé Appion nous reproche, qu'en nostre nation, l'on n'a point veu d'hommes admirables en vertu, comme les inuenteurs d'aucuns arts ou Philosophes excellens, comme plusieurs ont esté illustres entre les Grecs, entre lesquels il nombre Socrates, Zenon, Cleanthes, & autres tels des plus renommez. Et parmy ces excellens personnages (ce qui est plus estrange) il se compte luy-mesme, & dit que la ville d'Alexandrie est bien heureuse d'auoir receu en elle, & immatriculé vn tel citoyen. Et en cela il fait finement. Car il estoit bien necessaire qu'il fust luy-mesme temoing de ses propres louanges, pour ce qu'autre que luy ne l'eust esté, ny voulu estre d'vn tel homme, qui est cogneu de tous pour vn seditieux & vn tres meschant, & de soy-mesme corrompu en sa vie, en ses escrits & en ses mœurs. Parquoy quiconque sçaura quelque chose de grand sur ce tant docte Appion, pourra bien pleindre le defastre d'Alexandrie, de qui le principal honneur de doctrine & sagesse repose en son citoyen non natif mais adoptif Appion. Quand aux hommes excellens en inuention, doctrine & sagesse qui ont esté, non moindres ny inferieurs aux Grecs, & en tout tiltre & dignité de louange, ceux là les sçauent, qui ont voulu s'addonner à la lecture des liures de nostre antiquité. Au reste, pour les autres blasphemés qui sont escrits en l'accusation d'Appion contre nous, il eust esté peut estre mieux conuenable de les laisser sans aucune responce, afin que luy plustost se fust déclaré accusateur de soy-mesme & des autres Egyptiens, par les propres faussetez calomnieuses reiettees sur luy mesme & les siens. Car il forme vne plainte contre nostre religion, de ce que nous sacrifions les bestes priuées, domestiques, & avec nous vi-

uante & accoustumées, & neantmoins nous n'vions point de chair de porc. Dauantage, il se mocque grandement de la circoncision & du preuce, instituée par nostre loy. Pour à quoy respondre, ie dy quand à l'occision & immolation des bestes que cela nous est commun avec toutes les nations. Et Appion nous reprenant de sacrifier ainsi se descouure estre de nation Egyptien, car s'il estoit Grec ou Macedonien, il ne trouueroit point de tel sacrifice, ny mauuais ny estrange. Car ceux là sacrifient communément, & font leurs grands vœus de sacrifier non vn bœuf, vn aigneau ou vn mouton, ou vn veau, mais de grandes Hecatombes, c'est à dire, des sacrifices de cent bœufs en vne fois à leurs dieux, & vident des chairs de bestes sacrifiées, & avec les Prestres de leur loy, & en font de grands conuiues solempnels. Pour lesquelles choses estre ainsi faites, si n'en est-il pas adueni pourtant que le monde en soit depeuplé de bestes, ny que les bestes soient detaillies au monde, ce qu'Appion a eueur qu'il n'aduint. Mais au contraire, si les Grecs & les autres nations eussent ensuiuy les solempnitez & religion bestiale des Egyptiens, le monde seroit maintenant bien depeuplé d'hommes deuez par leurs dieux bestiaux, & bien multiplié & tout remply de bestes tres cruelles, qu'ils tiennent pour dieux & deesses, & les gardes inuiolables, quelque mal & cruauté qu'elles fassent aux hommes, & qui plus & pis est, les nourrissent tres diligemment & curieusement. Dauantage si on demandoit à Appion, quels hommes de tous les Egyptiens il estime estre les plus excellens en sagesse, en pieté, sainteté & reuerence des dieux, & les mieux cognoissans & honorans Dieu, sans point de doute il confesserait que ce sont les Prestres & sacrificateurs. Car ils disent que dès le premier commencement par les Roys ont esté eniointes & commandées aux Prestres ces deux choses principalement: c'est qu'ils honorent, prient & adorent les dieux, & qu'ils aiment entretiennent & exercent la sagesse, lesquelles deux choses on estime qu'ils font & obseruent sur toutes les autres, & ainsi sont-ils les plus hommes de bien, & les plus saints & sages de tous les Egyptiens. Et toutes fois ils se taillent par circoncision, & s'abstiennent de manger de la chair de porc, & pas vn de tous les autres Egyptiens ne sacrifie aux dieux en la compagnie des Prestres. Appion donc a esté bien auégulé, qui en pensant composer des detractions & blasmes contre nous en faueur des Egyptiens, don-

ne manifestement à cognoistre, que ce ne sont pas les Iuifs qu'il accuse, mais plustost les siens propres les Hierophantes d'Egypte, qui non seulement vsent des solemnitez qu'il blasme en nous, & nous les tourne à derision: mais qui plus est, ont enseigné aux autres nations de se tailler par circoncision, ainsi que l'a escrit Herodote, historien Grec. D'où il me semble qu'Appion par iuste vengeance diuine pour les propres loix de sa patrie, a souffert de grieues peines punissantes son enorme blasme. Car luy ayant esté necessairement cir-

A concy, par l'obseruance de la loy de son pays, les vlcères qui luy auoient esté faites aux genitoires ne luy seruirent de rien: mais le pourrissent tellement qu'il en mourut en grandes douleurs. Car il est conuenable que les sages demeurent constans en leurs propres loix quand à la pieté, sans reprendre iniustement celles des autres. Mais luy a fuy les propres loix Egyptiennes, & a menty des nostres Iudayques. Donc telle a esté la fin de vie d'Appion, où aussi ce present liure prendra fin.



REPRISE DE PROPOS CONTRE APOLLOINE MOLON & Lisimach, pour la deffence des Antiquitez & Loix Iudayques.



ource qu'Apolloine Molon, Rhetoricien & Orateur Grec, Lyfimach' Sophiste, & certains autres, ou par ignorance, ou plustost par mal veillance, ont mis en auant des paroles qui ne sont ny raisonnables ny veritables, de nostre Legislatateur Moysé, & de ses loix: d'une part ostant l'authorité à Moysé, comme en vn abuseur, enchanteur & Mage: d'autre part asseurans que nos loix Iudayques sont loix de malice, non de vertu, enseignantes le mal & non le bien, à ces causes ie propose de briefuement & au mieux qu'il me sera possible, de parler tant en general de nostre police & republique Iudayque, qu'en particulier de nostre conuersation. Car ie pense rendre manifeste à tous, que nous Iuifs auons des loix tres-bonnes, tres-sainctes, & tres-bien ordonnées, tant pour la diuinité & religion enuers Dieu, que pour l'humanité vniuerselle & communauté de vie enuers les hommes, & en outre, pour la iustice, patience de maux & de labours, & pour le mespris de la mort. Mais auant tout, ie prie les Lecteurs de voir le present ceuvre sans mauuaise affection, & sans soupçon qu'il soit fait par haine ou par enuie. Car ie n'ay pas proposé de declamer les loüanges de nous autres Iuifs, mais de nous deffendre contre ceux qui nous ont blasmez vilainement, & accusez tres fausse-

Tome I.

A ment, enuers lesquels ie pense que ceste satisfaction sera trouuée tres iuste, estant instituée pour la deffence des loix auxquelles nous continuons de viure. Or le Rhetoricien Apolloine Molon, a formé son accusation contre nous, non en oraison continuée comme Appion, mais en certains lieux & passages espars çà & là, & entremeslez parmy d'autres propos, comme celui qui quelquesfois nous appelle gens sans Dieu, & ennemis de toute humanité, quelquesfois nous reproche vne craintive couardise, puis au rebours s'escrie contre l'audace & folie de nostre nation. Il nous appelle aussi hommes sans esprit, moins naturels que Barbares: & pour ceste grosse bestise, dit que nous seuls entre tous les peuples, n'auons iamais trouué aucune nouvelle inuention vtile à la vie humaine. Tous lesquels opprobres manifestement sont refutez, en demonstrent que toutes choses vniuersellement sont commandées par nos loix, & par nous faites & obseruées en toute integrité, tout au contraire de ce qu'Apolloine a dit. Et si quelquesfois contre nostre coustume, ie suis contraint de faire mention des loix estranges contraires aux nostres, constituées parmy les autres peuples, ils en sont la cause, qui avec les idolastres paganismes, & les loix gentilles, d'eux ou des autres payens, conterent nos solemnitez, comme pires & plus vaines. Mais ie pense bien disputer

Ccc iij

à l'encontre, en telle sorte qu'il ne leur semblera auoir gagné, ny en l'un ny en l'autre de ces deux poincts qu'ils nous obiectent: l'un, que nous n'auons point de bonnes & vertueuses loix (desquelles, toutesfois ie proposeray les sommaires & principaux poincts pour les conuaincre,) l'autre que nous ne persistons pas constamment en nos propres loix. Commençant donc ceste dispute vn peu plus haut, ie propose en premier lieu, & veux dire, que les gens qui ont esté amateurs d'un certain & bon ordre de vie, & de loix communes & à tous esgales, & qui les premiers ont commencé ceste bonne ordonnance de vie politique, humaine & raisonnable, à iuste droit doiuent estre estimez, tenus & nommez plus excellens en humanité & vertu, que les autres qui ont veu ou viuent sans loy, & sans aucune ordonnance ciuile de vie commune. Aussi est-il tout constant, que tous & chacun des constituteurs, & premiers auteurs de maniere de viure, legitime & ciuile, ont rapporté tous leurs actes & leurs statuts à la premiere antiquité, pour n'estre veus imitateurs des precedens, mais plustost auteurs & demonstrateurs aux autres du chemin de la vie legitime, & d'une loy bien ordonnée. Cela presuppposé, ie dy que la souueraine vertu du Legislatueur, est de considerer ce qui en toutes actions est le meilleur, & de persuader selon cela, à tous ceux qui auront à vser des loix par luy establies, en ce qu'elles sont equitables. Au reste c'est au peuple qui a receu telles loix, de s'arrester & persister en tout ce qui est constitué par elles, sans les changer en rien, ny pour felicité procedante à souhait, ny pour aduersité quelconque. Or ie dy que nostre Legislatueur Moïse, a precedé en antiquité tous les Legislatueurs, qui de toute memoire estoient renommez. Car Lycurgue Lacedemonien, Solon Athenien, & Zaleuque de Locres, & tous ceux qui ont esté admirables en la Grece, sont tous nouveaux & de fraische memoire, à comparaison de luy, attendu qu'il est tout certain que le mot mesme & appellation de loy n'estoit point cogneue, ny en vusage entre les Grecs. Tefmoin en soit Homere, qui en toutes ses ceures n'a point vŕé de ce mot, Loy. Car en ce temps les peuples estoient regis non par des loix escrites, mais par des sentences & communies opinions generalement, & par commandemens des Roys & des Princes. D'où aduint que les peuples demurerent long temps sans loy, vŕans seulement de coutume, & non de droit escrit, & encore tousiours en changeans beaucoup, selon

A l'occasion des accidens diuers. Mais nostre Legislatueur estant tres antique (ce qui est tout certain entre toutes les nations, & tres clair à ceux mesmes qui parlent contre nous,) il s'est tousiours montré bon chef & sage conseiller de nos peuples: tellement qu'en reduisant en bref toute l'instruction de l'vniuerselle loy de vie, il persuada à ses peuples de prendre & recevoir à gré la loy diuine, & la cognoistre & obseruer tres fermement. Premièrement donc considerons les oeures de sa grandeur. C'est ce **B** Moïse, qui ayant assemblé avec luy plusieurs milliers de nos ancestres, qui vouloient delaisser Egypte pour retourner à leur propre terre, tres prouidemment, & par tres-bone garde les sauua de plusieurs dangers, impossibles (comme il sembleroit) à eschapper & les mit en seureté. Car il leur conuenoit de passer vne longue voye deserte sans eaux, & toute de sablons secs & arides, & vaincre en bataille les peuples qui leur nuisoient, & par forte deffense se garder avec leurs femmes & enfans, & leur proye. En ce gouvernement il se monstra estre tres vaillant capitaine, tres seur conducteur, tres sage conseiller, & fidelle tuteur & conseruateur de tous. Car il fit en sorte que toute ceste multitude dependoit de luy. Et quoy que par ce moyen il eust bien peu persuader tout ce qu'il eust voulu, il est-ce qu'en rien du monde il ne prit puissance ny principauté. Mais aux temps & occasions où les chefs & gouuerneurs des affaires costumierement prennent la puissance, domination **D** & tyrannie, & le plus souuent accoustument le peuple à viure en tres grande iniquité, luy estant constitué en telle puissance, au contraire estima estre meilleur de faire bien, iustement & saintement, laisser vne perpetuelle amitié de loy au peuple, & rendre aux autres vne souueraine equité, que de se faire seigneur, & vŕsurper la domination, pensant en cela monstrer à tous vne principale & tres excellente vertu, & bailler vn repos tres asseuré à ceux qui l'auoient fait leur chef & gouuerneur. Et en tous & chacune de ses actions il vŕsa de tres grandes vertus, comme de pieté, bonté, iustice & sainteté. Parquoy à tres iuste raison nous l'estimons auoir eu Dieu pour conducteur & conseiller. Et en premier lieu se persuadant à soy-mesme qu'il conduisoit & administroit toutes les affaires, & toutes les choses appartenantes à son gouvernement selon la volonté de Dieu, il luy sembla estre bon & necessaire, que deuant toutes choses ceste bonne opinion demeurast plantée dans les

cœurs de tout le peuple, c'est à sçavoir, **A** que Dieu par le ministère de Moÿse, estoit auteur des saintes & iustes commandemens de leurs loix. Car ceux qui croÿent que Dieu regarde à leur vie, & à leurs actions, prennent moins de pecher ou commettre faute deuant Dieu leur spectateur & iuge, que ceux là qui ne croÿent pas en Dieu, ou l'estiment ne se soucier des actions des mortels. Voila quel homme a esté nostre **Legislateur** Moÿse non Mage, ou enchanteur, non trompeur ou abuseur **B** comme iniustement l'assurent les detracteurs de nostre loy: mais a esté tel entre nous comme ils se glorifient entre les Grecs auoir esté Minos le iuste, & après luy les autres **Legislateurs**, desquels quelques vns disent que les loix par eux proposées, leur auoient esté baillées par leur grand Dieu Iupiter, & Minos le rapportoit au Dieu Apollon, & aux oracles Delphiques: ou fust qu'ainsi ils le creussent à la verité, ou qu'ils pensassent bien que cela seroit facilement persuadé au peuple. Mais pour **C** cognoistre qui ont esté ceux qui ont constitué les principales & meilleures loix, ou qui plus iustement ont eu la foy de Dieu, on le peut iuger facilement, par la comparaison faite sur les mesmes loix. Car aussi bien est-il à propos d'en disputer. Nous disons d'oc, que parmy tous les hommes du monde, il y a vne infinité de differences de gens & de loix particulieres à chaque nation. Car les vns ont commis toute la puissance & domination de leurs republicues aux monarques seuls, Princes & Roys: les autres à certains magistrats esleus d'entr'eux en petit nombre: les autres au peuple & à son commun aduis. Mais nostre **Legislateur** ne prétendant à aucune de telles dominatiōs ny de democratie, ny d'Aristocratie, declara le gouvernement & administration de son peuple estre vne Republique diuine, & afin que ie fabrique vn nouveau mot à l'imitation des autres principautez, Theocratie, attribuant plustost au seul Dieu la puissance & domination de nostre communauté, & persuadant à vn chacun de ietter ses yeux sur luy, comme auteur & cause de tous biens, & fournissant à tous, tant en general qu'en particulier toutes choses necessaires, Et au surplus, ne se contentant pas de cela, il y a reduit tout ce qu'il a deffendu. **Q**uand aux **Legislateurs**, ils ont bien enseigné qu'il leur sembloit qu'il y auoit vn Dieu monarque & seul Seigneur de toutes choses, mais nonobstât ils ont feint plusieurs fables & contes des dieux, les prians **actuellement** en leurs necessitez &

afflictions, en quoy ils n'ont peu estre cachés de la cognoissance du vray Dieu, auquel rien n'est incogneu de toutes leurs actions & paroles, ny mesmement de leurs penſees, tant occultes & secretes qu'ils les ayent peu en eux-mesmes conceuoir. Parquoy Moÿse a monstré que Dieu est vn seul de facile accez: nō engendré, ny venu d'autre que de soy-mesme, immuable en tout temps eternal, non subiet à aucune alteration, en excellence de beauté, different infiniment de toute espece & forme mortelle, cogneu à nous par ses effects, vertus & forces: mais du tout incogneu quel il est selon sa substance. Telles opinions **on** de Dieu les plus sages de tous les Grecs, le laissant comme monarque. Car s'il n'y a qu'un Dieu & non plusieurs, il faut dire des choses conuenables à vne telle nature increée, non subiettes à changement, & à la verité decentes à la maïesté de Dieu. Mais maintenant ie laisse à dire, que toute la sagesse, & le sçavoir qu'ils ont eu, & ce qu'ils ont esté tenus pour Philosophes sçauans, ce fut par le seul Moÿse nostre **Legislateur**, leur donnant les principes infus de sçavoir. Mais ie dy bien, que ces braues Philosophes tesmoignent assez ces diuins enseignemens de Dieu, donnez par Moÿse estre tres-bons & tres-conuenables, & bien appartenans à la nature, & **magnificence** de Dieu. Car Pythagoras, Anaxagoras & Platon, & après eux les Stoïques, & quasi tous les excellens Philosophes semblent auoir eu ces mesmes opinions & sentimens de la nature de Dieu. Mais traitans cette Philosophie en bref, & par les paroles seules, & aussi considerans que le vulgaire estoit delia preoccupé de fausses opinions, & de vaines superstitions, ils craignirent de proferer ouuertement la verité de leur bonne doctrine, & de leurs enseignemens. Mais nostre **Legislateur** faisant les œuures conformes à ses paroles, satisfit non seulement à ceux qui de son temps estoient avec luy: mais aussi à tous ceux qui apres eux perpetuellement estoient à naistre, il leur inspira cette diuine cognoissance & foy de Dieu, & tousiours amena la cause de sa legation au moyen de la commune vtilité de son peuple: car il ne dist point seulement que la veneration & adoration de Dieu estoit vne partie de la vertu, mais aussi sceut tres-bien aduiser qu'il y auoit d'autres parties de vertu, qu'il constitua & ordonna aussi avec la veneration de Dieu: c'est à sçavoir, la iustice, la force, la temperance ou prudence, & la mutuelle concorde des citoyens en toutes choses honnestes. Car toutes

les actions qu'il commande, les études & vacations, voire toutes les paroles, sont en tout & par tout réduites à la piété envers Dieu, par ce bon & sage Legislatteur, qui n'a point laissé à ceux qui viendroient après luy sans discussion & resolution, ce principal point icy: car il y a deux manieres d'institution & discipline morale, qui porte l'homme aux bonnes mœurs & aux vertus. L'un des moyens est un enseignement de bonne parole, l'autre est enseignement par exemple de fait, & exercice de mœurs vertueuses: ce qu'estant ainsi, il s'en est ensuiui, que les autres Legislatteurs ont esté differens en leur maniere de constitutions legales. Car en prenant l'un de ces deux moyens, celui qui leur sembloit le meilleur, ils ont laissé l'autre: comme les Lacedemoniens de Sparte, & les Candiots de Crete, estoient instruits en l'observance de leurs loix par exemples, & actions de bonnes mœurs mises en œuvre, & non par simples paroles. Au contraire, les Atheniens, & presque tous les autres Grecs, enseignoient fort bien par leurs loix, les bonnes & honnestes actions, telles que par droit & raison elles deuoient estre faites: mais au reste, jamais ne peurent ny ne voulurent s'accoustumer à les exercer par œuvres de fait. Et nostre Legislatteur Moïse par une merueilleuse diligence, adapta tous les deux ensemble, la parole à l'action, & l'action à la parole. Car il n'a point laissé les exercices actuels de bonnes mœurs, & les œuvres vertueuses, & si il a pratiqué ses loix qu'il auoit couché en bel ordre. Car commençant dès la premiere nourriture, election de viande, & diete à un chacun conuenante, il n'a rien laissé, ny mesmes iusques aux moindres victuailles, comme herbages & legumages, ny rien permis à la puissance volontaire des vñs. Mais de toutes viandes, tant de celles dont il se faut abstenir, que de celles dont il conuient vser, de ceux avec qui on doit prendre son commun repas & la iournaliere refection, semblablement du labour & repos, des œuvres & ferries, de tout cela il a mis une regle determinée en la loy, afin que nous vians comme sous un bon & prouident pere, & sous un iuste Seigneur & maistre, nous ne commettions faute en rien, ny par volonté, ny par ignorance. Car mesme il n'a pas obmis la peine des pechez faits par ignorance, mais leur a montré la loy pour tres-bonne & necessaire correction. Et pource, il a fait expres commandement à tous & à un chacun, d'ouyr & entendre la loy, non seulement une fois pour toutes: ou deux ou trois ou plus souuent, mais

A a commandé à tous, toutes œuvres laissées une fois la semaine, de se trouuer & assembler à l'audiance du recit de la loy, pour l'ouyr & entendre, & la parfaitement apprendre & retenir. Ce que veritablement tous les autres Legislatteurs ont laissé en arriere, comme on le sçait & cognoit. D'où tant s'en fait que plusieurs hommes vivent selon leurs loix, que mesmes il ne les sçauent point, & en sont ignorans, tellement qu'après auoir failli, ou forfait, alors ils cognoissent & entendent par les autres qui les punissent, quelle est la loy qu'ils ont violée. Voire qui plus est, les grands personnages tenans & gouuernans les Royaumes & Principautez en souverains honneurs, confessent l'ignorance de leurs loix. Car ils prennent avec eux pour assesseurs & conseillers à la dispensation & gouuernement des affaires, les hommes sçauans & sages, ayans l'intelligence des loix, dont les Princes chefs & recteurs des peuples sont ignorans. Mais de nos hommes Iuifs quiconque l'on voudra, du plus grand iusqu'au moindre, soit interrogé sur les loix, incontinent il en respondra, & les recitera plus facilement que son propre nom. Car tous vniuersellement nous les apprenons dès le premier sens de nostre enfance, & les retenons par cœur, comme si elles estoient escrites ou grauées en nostre entendement. D'où il se fait, que pour les auoir si bien conceuës en l'esprit, un chacun plus rarement & moins souuent les viole, & il est impossible à celui qui les viole, d'eschaper le supplice. Ainsi cela premierement & auant tout, nous a mis en une admirable concorde. Car auoit une mesme opinion & croyance de Dieu, & ne differer en rien les vns des autres, en forme de vie & en mœurs, sont choses qui font une tres-bonne concorde entre les hommes. Or nous Iuifs, sommes les seuls hommes entre lesquels on n'entend point parler de Dieu en propos des vns, contraires aux paroles des autres: comme on le voit faire en toutes les autres nations, que non seulement par les vulgaires du peuple est proféré diuersement ce qu'il semble de Dieu à un chacun, mais aussi entre certains Philosophes aduient ceste diuerse ou contraire contention de Dieu: veu que les vns ont attenté par leurs paroles ou escrits, d'aneantir du tout la totale substance & nature de Dieu, disans qu'il n'en estoit point. D'autres ont bien constitué Dieu en estre: mais ils ont osté & annullé par leurs paroles, la prouidence de Dieu sur les hommes & les choses humaines. Ainsi nous seuls Iuifs, sommes constam-

a Tous les jours de Sabbath, la loy est leue & preschée aux Synagogues. Voy les Actes des Apostres. chap. 15.

ment conformes entre nous, en vne mesme sentence que nous tenons de Dieu. Et quand aux études de la vie commune, il ne se voit aucune difference entre nous; mais toutes les œuvres sont vnes & communes: & est entre nous tous, vne semblable & mesme parole & opinion de Dieu, assurens & croyâs qu'il a regard sur tout, & entiere cognoissance de tout. Semblablement, quand aux études & actions communes de la vie, qu'elles & toutes autres choses doiuent estre rapportees à la pieté diuine, on l'entendra dire qui le voudra ouyr à nos femmes & enfans, à nos serfs & esclaves. Pour laquelle constante & immuable cōseruation de nos loix, sans y rien innouer ny changer, est aduenu qu'on a pris l'occasion de nous mettre sus telle calomnie, & de nous demander par maniere de reproche, pourquoy nous ne pouuons alleguer d'entre nous, aucuns hommes inuenteurs de nouvelles choses, œuvres ou paroles? Ce qui est bien vray, & plustost à nostre honneur, qu'à nostre blasme. Car tous les autres peuples font grande gloire de ne s'arrester pas, ny durer longuement en chose quelconque ancienne de leurs peres au maieurs: mais assignent principale vertu & force de sagesse à ceux qui trauesent & outrepassent les antiques institutions des vieux, leurs ancestres. Et nous au contraire, estimons vne seule prudence & vertu estre en cela de ne rien faire, dire ny penser, qui soit contraire aux preceptes & aux ordonnances legales, qui de toute antiquité ont esté par nous constituées, receuës & approuuées saintes & inuiolables. Ce qui veritablement est vn certain indice de loy constituée par vne tres bonne alliance & concordance de tres bonne volonté. Car les loix, ordonnances & constitutions des autres gens, qui n'ont ny loix ny coutumes, sont par experience cōuaincuës d'auoir besoin d'estre corrigées & reprises, d'auoir souuent esté corrompuës. Mais enuers nous, qui croyons nostre loy, dès le commencement auoir esté posée & establie par la volonté diuine, rien n'est estimé, ny meilleur ny plus saint, que garder & obseruer cette loy en toute integrité & pureté. Car qui est-ce qui en pourroit rien changer en mieux? Ou qui est-ce qui pourroit inuenter chose meilleure? Ou qui est celuy, qui pourroit des autres loix, transporter aucune chose en la nostre, comme plus excellente & meilleure à l'estat de nostre Republique? Ou quelle autre loy pourroit estre meilleure ou plus iuste, que celle qui confirme & assure que Dieu est le principe, & Prince de tous, &

A de toutes creatures? qui dans les affaires de la communauté, commet & permet aux Prestres le gouvernement des choses principales: & au souuerain Pontife, enioint la principauté & autorité sur tous les autres Prestres, que nostre Legislatteur veut estre esleuz en ce souuerain degré d'honneur, non pour estre excellent en grandes richesses, ny en autres choses qui sont bien de grande estime entre les hommes, mais toutesfois prouiennent de cas fortuit: & à ceux qui estoient cogneus excellens & vertueux sur les autres, en sagesse d'esprit, & temperance de corps, il leur enioignit souuerainement l'office de la diuine propitiation par sacrifices & oraisons. En la charge donc de tels hommes, en leur sagesse & sainteté est gardée par entiere diligence l'eternelle science, & obseruance de la loy & des autres études de vertu. Car les Prestres nous sont decerneez pour estre contemplateurs à prendre garde à tout, à estre iuges de tous les differents, & à punir les coupables. Quelle Principauté donc, quel Royaume, quel Empire, quelle Monarchie sera plus sainte que ceste-cy? ou quel honneur sera plus conuenable à Dieu, qu'en nostre Republique? où tout le peuple est dès son enfance preparé à la pieté & veneration de Dieu, & la souueraine cure & diligence de la religion & de la iustice, est eniointe aux Prestres, en sorte, que telle Republique est gouvernee comme vne solempnelle & sainte feste. Car les peuples estrangers ne pouuants long temps garder leurs mysteres & ceremonies, ainsi qu'ils les appellent, nous en grande ioye & celebrité & de volontaire obseruance & immuable, gardons de tout temps le saint œuvre de nostre solempnité. Or considerons en apres, quels sont les preceptes ou les deffenses de nostre Legislatteur, qui sont simples & cogneuës à tous. Certainement, le premier est de Dieu, disant: Dieu a & contient tout en soy: estant tres parfait, tres heureux, tres-riche, suffisant luy seul à soy & à tous, de tous & tout principe, milieu & fin, qui opere aux œuvres & graces de tout le monde, comme il est plus euident que chose qui soit, estant tres manifeste en ses œuvres admirables, & en ses dons inestimables, mais de forme & de grandeur à nous incomprehensibles: Car toute substance materielle comparée seulement à son image, & à sa gloire, est estimée nulle, quelque precieuse qu'elle soit. Et tout art conferé à la simple imitation de sa facture absoluë, est trouué lourd, grossier, & sans art, quoy qu'autrement il soit de tres-

subtile intention, & de tres-excellent ouvrage: car rien ne se voit semblable à luy, ny peut estre pensé, & mesme ce n'est pas vne chose sainte de le vouloir parangonner à quelque chose. Nous le cognoissons seulement par les œures que nous voyons, comme par la lumiere, le Ciel, la Terre, le Soleil, la Lune, les Fleues, la Mer, les generations des animaux, les productions, & les fertilités des fruits. Dieu fait toutes ces choses là, non point avec les mains, ny par travail ou labour, mais par sa seule volonté. Et pour les faire & parfaire il n'a point eu besoin d'autres aides cooperans: mais luy seul voulant & voyant toutes choses bonnes, incontinent & en vn moment, comme il vouloit, elles ont esté faites. C'est Dieu, que toutes choses vniuersellement doiuent adorer & ensuire, & le rendre à eux propice par bonnes actions & exercices des vertus. Car la mode & maniere de sacrifice entre & sur toutes tressainte, est l'action & vie selon la vertu, & selon la iuste bonté. Il est donc vn & seul Dieu, duquel vn & seul Dieu n'y a qu'vn & seul temple entre nous, propre pour l'adorer luy seul, mais commun à tous ceux qui adorent le seul Dieu commun à tous. Car cela est perpetuellement agreable, qui est tousiours semblable à soy. A ce seul Dieu, Dieu commun de tous, vn monde est commun, dans lequel tous luy doiuent adoration, priere, oblation & sacrifice de paix. Mais premierement & auant tous autres, les Prestres iournellement & en tous temps, & tous les iours, luy offrent des oraisons & sacrifices de propitiation: & encore entre ces Prestres, celuy qui est le premier en generation, precede tous les autres en dignité d'office, qui deuant tous les autres offrira les sacrifices à Dieu, obseruera & fera obseruer les loix, iugera des controuerses douteuses, en appointant les differens, condamnera, & fera punir ceux, qui luy seront conuaincus de crime. Et quiconque n'obeira pas à ce souuerain Prestre, sera sous mis au supplice, comme s'il auoit commis vne impieté contre Dieu mesme, ou forfait en crime de leze Maieité diuine. Nous iamolons des hosties & bestes pures offertes au sacrifice, n'appartenantes en rien à nostre gourmandise ou yurongnerie: car telles choses ne sont point agreables à Dieu, qui donnent occasion plustost d'injuries ou de dépenses superflues, que de pieté ou de sobre continence, & Dieu aime les hommes temperez, de vie moderément ordonnée, & de bonne nature, & principalement il veut que nous autres sacrifiants vi-

uions chastement. Et en nos sacrifices il cõ- uient i. faire priere generale pour le salut de tous en commun, & en apres vn chacun doit prier pour soy-mesme: pource que nous sommes cõpagnons associez en communauté. Et celuy qui tient plus cher que sa vie l'amour & la foy de ce cõmun lien, il est estimé estre tres agreable à Dieu. La maniere d'oraison & supplicatiõ à Dieu, se fait par vœux & prieres au Seigneur Dieu: nõ en le priant qu'il nous donne des biens (car de son propre gré & volontaire bonté, il les a desia dõnez à tous vniuersellement, & les a mis, & tous les iours les met au milieu de nous) mais le suppliant de nous donner la grace que nous les puissions prendre & recevoir dignement & à de bõs vsages, & les ayans receus, les conseruer & garder avec action de graces. Semblablement la loy nous a decerné des purificatiõs en nos sacrifices, pour nous purger & nettoyer, auant que d'y entrer, des souilleures de la couche du liẽt, des sommeils pollus, des cõpagnies charnelles de la femme, & plusieurs autres telles purifications qui seroient trop longues à raconter. Voila dõc quelle est la parole de Moyle nostre Legislatteur, quand à l'essence de Dieu, la veneratiõ & placation de Dieu, qui luy mesme aussi nous est pour loy. Puis apres, quand aux hommes & aux affaires humains, comment nostre Legislatteur a-il bien ordonné & constitué sur le fait des nopces & des mariages? Nostre loy ne cognoit ny ne permet autre copulation charnelle ny meslange de corps, que la naturelle du mary avec la femme, & ce encore pour caule de procreation d'enfans, autrement non. Les cõiunctions des masles avec les masles, nostre loy les iuge grandement ennemies de Dieu & de nature: & ceux qui tentent de les exercer, elle les decerne coupables de mort. Pource, elle commande de se marier & prendre femme, sans auoir regard au douaire, & sans rair femme ny fille par violence, & sans la suborner par tromperie. Mais que plustost la dispensatiõ & tradition de l'espouse soit baillée par ce-

luy en la puissance duquel on sçaura qu'elle est, & par vne sage deliberation des parties. Et sur ce fait, la loy dit ainsi.

La femme en routes choses est inferieure & moindre que l'homme, & mesme la malice de l'homme est superieure à la femme bien faisante. Parquoy elle luy doit obeyr, non avec subiettion iniurieuse, mais pour estre constituée sous son regime & gouuernement. Car c'est Dieu qui a donné la puissance à l'homme, & par consequent l'authorité sur la femme. Il faut donc que l'homme ait seulement affaire avec celle, qui est sien-

a C'est à dire le mary mesché est par dessus la femme quelque bonne qu'elle soit Ce lieu est pris de l'Ecclésiastique ch. 42. vers. 14 de mot à mot. Dequoy les interpretes ne s'estans adouces ou

ne l'ayant
entendu,
l'ont laissé
en leurs
versions.
Or par ce-
cy il semble
que du téps
de Iosephe
se liure fut
receu des
Iuifs entre
les sacrez.
b Car Moy-
se deffend
d'auoir af-
faire à la
femme
mesme té-
dis qu'elle
est ensein-
te.

ne, & sur laquelle il a puissance, & non à autre. Car vouloir faire experiance & essay de celle d'un autre, ou de plusieurs, est paillardise. D'où il adient, que si aucun peche en ce cas, il faut qu'il meure, & semblablement s'il a pris à force la pucelle promise à un autre, ou s'il a persuadé l'adultere à la femme mariee, ou b corrompu celle qui nourrit des enfans, toutes lesquelles choses nostre loy commande ainsi. Quand aux femmes, la loy semblablement leur interdit & deffend de celer le fruit qui est nay d'elles, & aussi de corrompre en leurs corps la geniture de quelque façon que ce soit. Car elles seroient autant que meurtrieres d'enfans, en destruisant, & diuertissant les ames, & les vies des petits fruits à venir, & en cela diminuans la generation humaine, & ancantissans la benediction de Dieu. Si aucun donc est passé à la copulation charnelle, ou à corruption & pollution quelle qu'elle soit, il est immonde, & pource il faut qu'il se purifie auant que d'approcher au sacrifice. Voir encore faut il que les hommes & les femmes apres leur legitime compagnie se lauent & purifient par nostre legislateur a iugé partie de l'ame estre pollué par la pollution du corps, & l'ame estant comme par un souffle inspirée dans les corps, & par eux estans pollus, elle est aussi blessée. Donc quand cela ce fait, nostre mesme Moysse pour tels & telles a commandé l'eau pour cause de purification. Telles sont ses ordonnances legales sur le fait des mariages des hommes, & des femmes. Puis consequemment des enfans qui en naissent, il en a ainsi ordonné.

Premierement, il ne veut point, mais deffend assemblées, banquets, conuiues & festins estre faits aux natiuitez des enfans, ny telles autres occasions de gourmandise: mais a voulu que le iour natal & principe de vie des nouveaux naiz, fut sobre & temperé. Et apres l'enfance a commandé que ils fussent fort bien instruits aux lettres, & en la loy, entendus à l'histoire & actions de leurs ancestres, afin qu'ils imitent leurs actions vertueuses & memorables, & afin qu'estans nourris en la doctrine des loix, ils ne les transgressent point: & n'ayent pour pretexte l'ignorance d'icelles. Moysse a aussi par ses loix tres-bien preueu, & donné ordre aux funerailles, en sorte qu'elles ne soient celebrées avec vne vaine despenche, à l'enfeulement, ny à la fabrique & construction des pompeux sepulchres: mais bien a-il commandé aux domestiques, parens, familiers & amis du defunct, d'accomplir toutes les choses necessaires & requises à la pompe funebre du

A corps trespassé, & à tous ceux qui apres la mort restent en vie, il a ordonné par loy expresse d'accourir & assister à l'enterrement des morts; & de pleurer & mener deuil ensemble. La pompe funebre acheuée, il commande aussi que les domestiques du trespassé soient purifiez, à cause de celui qui est mort; y ayant beaucoup à dire, qu'ils soient estimez purs & nets. Ainsi il a ordonné de la mort naturelle.

B Quand à la mort violente, si quelqu'un commet homicide ou volontairement, & de fait pourpensé, ou par erreur, & outre sa volonté, il n'a pas oublié d'en constituer la punition, selon la volonté des actions.

C Apres l'honneur de Dieu, il a mis en second lieu l'honneur des peres & meres sous telle condition & peine, que le fils ou fille qui ne reconnoist pas la grace & le bien receu d'eux, mais les attriste en quelque façon que ce soit, il commande qu'il soit lapidé. Et dauantage, il ordonne que les ieunes portent honneur & reuerence aux vieux & anciens: en quoy faisant, ils honorent Dieu: car Dieu est le plus vieil de tous, & l'ancien des iours.

Il ne permet point que rien soit celé aux amis, iugeant par cela que l'on n'a pas amitié entiere enuers celui à qui on ne s'ose declarer de toutes choses: & quoy qu'entre les amis puissent naistre des inimitiez, & les amis estre faits ennemis, il a deffendu nonobstant, l'amitié rompuë, les secrets commis estre reuelez.

D Si en fait de controuerse quelqu'un constitué arbitre a pris don de l'une ou de l'autre partie, ou de toutes les deux, il est puni de mort, la mesme loy dit aussi: Qui neglige d'aider les autres, il est coupable.

Que personne n'emporte d'aucun lieu ce qu'il n'y a pas mis: Que personne n'atouche la chose d'autrui.

Que celui qui preste, n'en prenne les vsures.

E Tels commandemens & enseignemens, & plusieurs autres semblables bien observez par nous, entretiennent la communauté d'entre nous Iuifs les vns avec les autres.

Quand au respect des estrangers, il n'est pas indigne de rapporter comment nostre Legislateur Moysse nous a commandé & enseigné de nous maintenir au soin domestique qu'il conuient auoir vers les gens d'estrange & autre nation que la nostre, où l'on pourra cognoistre qu'il a eu tres bonne consideration; & tres prudent aduis, constituant ceste ordonnance que d'autres gens estrangers & d'autre loy suruenans, nous ne corrompions nos propres loix, coustumes, & bonnes mœurs, & aussi

que nous ne foyons enuieux, ny dedaigneux de communiquer nos loix, nos doctrines, nos biens, & toutes nos bonnes choses, aux estrangers, qui en voudrôt estre participans. Car qui que soient ceux qui voudront conuerſer & viure ſous noſtre loy, elle commande qu'ils ſoient receus avec munificence, eſtimant le lien de noſtre communauté ne conſiſter ſeulement à eſtre de meſme peuple & generation, mais auſſi & plus, à eſtre de meſme volonté de vie: quoy que pour les eſtrangers ſeulement paſſans, & ne voulans s'arreſter avec nous, la loy ne permette point qu'ils ſoient receus à nos couſtumes, mais bien de leur monſtrer, communiquer, & adminiſtrer toutes autres choſes: & les choſes communes, les communiquer liberalement à tous de quelque nation qu'ils ſoient, comme le feu, l'eau, la viande, le chemin, & ne meſpriſer ne laiſſer aucun corps non enſeuely, tant eſtranger ſoit-il.

Semblablement quand aux choſes que l'on doit faire garder, & tenir en fait de guerre contre les ennemis, il en a ordonné tres doucement, ſelon la qualité de la choſe, & tres humainement, deſſendant que leurs terres & demeures ne ſoient brulées & que leurs arbres fruiſtiers ne ſoient coupez, voire que meſmement il a deſſendu de deſpoüiller ceux qui auront eſté tuez en guerre.

Aux captifs & priſonniers de guerre il a pourueu en telle ſorte, qu'aucune iniure ou violence ne ſoit faite, principalement aux femmes.

Et ſi nous a voulu en telle ſorte apprendre la douceur & clemence, qu'il l'a voulu eſtendre iuſques aux beſtes irraſonnables, dont ſeulement il a accordé la legitime vtilité & vſitee entre tous, au reſte deſſendant toute autre cauſe & maniere d'en abuſer, faiſant deſenſe de tuer les beſtes qui comme domeſtiques & ſuppliantes ſe ſont retirées en noſtre maiſon. Et des animaux pris aux chāps, il n'a pas voulu que la mere en fut emportée avec les petits, mais que elle fut laiſſée, pour derechef multiplier. Il a commandé d'eſpargner les beſtes, encores qu'elles fuſſent ennemies, quand à celles qui nous preſtent aide aux labours, & deſſendu de les tuer. Et ainſi de toutes parts & en toutes choſes a recommandé la douceur & clemence, vſant (comme deuant il a eſté dit) de loix enſeignantes ce qui doit eſtre fait, & en propoſant auſſi d'autres criminelles contre les tranſgreſſeurs pour cauſe de punition des criminels ſans aucune excuſe. Car pour la plus grande partie, l'amende, & la peine des infraſteurs de la

loy eſt la mort, comme ſi quelqu'un a commis adultere, ſ'il a forcé fille ou femme, ſ'il a preſumé d'attenter vilainie en vn corps maſle, où ſ'il a ſouffert en eſtre attenté, & l'a enduré en ſon corps. Et en cas pareil eſt la loy ineuitable contre la force attentée ſur les corps ſeruils des captifs, ou eſclaues.

Semblablement il a deſſendu toute falſification de poids & meſures, & iniuſte prix de vendition, en fraude ou dol mauuais. De plus ſi aucun a ſouſtrait la choſe d'autrui ou a emporté d'un lieu, ce qu'il n'y auoit pas mis, tous tels criminels ſont puniſſables par peine, non point telle & ſi legere comme parmy les autres nations, mais beaucoup plus grieſue. Car d'iniure ou forſaicture contre pere & mere, ou d'impieté commiſe contre Dieu, ſi ſeulement on l'attente, incontinent on eſt perdu.

Au contraire, ceux qui ſe gouernent entierement & font leurs bonnes actions ſelon la loy obſeruee, ne demeure point ſans recompenſe, non point d'or ny de couronne d'or ſemée de pierres precieſes, mais de faueur de Dieu, qui eſt vne choſe ſurpaſſante tous les biens terriens. Car c'eſt l'honneur qu'acquiert celuy qui craint & aime Dieu. Dauantage vn chacun ayant ſa conſcience pour teſmoin, profite beaucoup, par la promeſſe du Legislateur prophetiſant, & de Dieu enſemble donnant la ferme foy & croyance aſſeuree & conſtante à ceux qui obſeruent vertueuſement les loix, & meurent pour elles, ſ'il eſt beſoin, qu'ils ſeront derechef changez de mort à vie & obtiendront vne vie meilleure par ce changement, qui leur ſera conſeſcée. Et certainement ie ne daignerois à preſent eſcrire telles choſes, ſi les œuures n'en eſtoient manifeſtes à chacun.

Car pluſieurs de nos anceſtres pour ne vouloir ſeulement proferer vne ſimple parole contre les commandemens de noſtre loy, ont tres-virilement & conſtamment ſouffert tous les tourmens, & de rudes morts. Le dy bien d'auantage, que quand bien noſtre nation Iuday que ſeroit incogneue à tous les humains, & que noſtre volontaire obſeruation de nos loix ne ſeroit ſceue, ny par exemples de fait manifeſtée, & cogneuë, ſi quelqu'un d'auanture, ſe trouuoit qui racontast aux Grecs en quelque partie du monde incogneue auoit trouué & veu des hommes, & des peuples ayans vne telle, ſi bonne & honneſte opinion de Dieu, demeurans en telles, ſi iuſtes & ſi ſeueres loix conſtamment par tant de ſiecles, ie croy que tous les hommes qui entendoient cela, en auroient vne grande admira-

admiration: mésmement pour les changemens de religion, de loix, d'opinions, de mœurs, coustumes & manieres de viure, que iournellement ils voyent aduenir entr'eux. Ensomme ceux qui sur les derniers tēps se sont essayez d'écrire entre les Grecs des Republicques & des loix, ont esté mocquez comme vainement traitans des compositions incroyables par quelques vns, les blasmans d'auoir entrepris de traiter des argumens impossibles d'estre mis en effet. Je me tais pour le present des autres Philosophes, qui ont disputé de telle matiere, & prens seulement ce grand & diuin Platon, qui combien que tres admirable entre les Grecs, comme celuy qui en vertueuse honnesteté de vie; & en eloquence de parole, & en persuasion de vraye philosophie a excédé excellentmēt tous les autres Philosophes: neantmoins il se trouue quasi tousiours estre mocqué par ceux qui dans les affaires ciuiles, dans les estats & gouuernemens des Republicques se pensent estre, & sont estimez les plus entendus: disans qu'il en a parlé comme vn clerc en armes, & si est mocqué en cela par la vieille comedie. Et toutefois qui cōsiderera bien attentiuement ses paroles, il y trouuera souuent & facilement des choses tres prochaines, & fort conuenantes aux loix & aux bones coustumes de plusieurs peuples obseruées, ayans en sa republicque verbale, ordonné des choses qui se font réelemēt en plusieurs Republicques. Tant s'en faut qu'il ait escrit des ordonnances impossibles, luy qui a escrit pour la plus grande partie des choses conformes à nos loix. Car ce mesme grand Platon confesse que pour la grossiere ignorance du peuple, il n'est pas leur de proferer ny declarer la vraye & bonne opinion qu'on peut auoir de Dieu. Mais encore plusieurs estiment les loix de Platon estre nouvelles, composées à plaisir, & escrites par grande licence: ayans en beaucoup plus grande admiration ordonnances legales, constitutions morales, politiques, & œconomiques de Lycurgue Legislateur Lacedemonien, & fond grand estat de la republicque de Sparte instituée & gouuernée par ces loix: pource que la cité de Lacedemone, & la politique Spartaine ont duré & continué tres long temps en l'observation des loix de Lycurgue. Par cela il faut donc conclure que c'est vn manifeste indice de vertu, que de constamment & longuemēt demeurer en ses propres loix bonnes mœurs & coustumes. Donc si pour telle constance ils ont les Lacedemoniens en si grandé admiration, qu'ils conferent le peu de temps qu'ils ont demeuré en leurs

A loix avec 2000. ans & plus de nostre republicque Iuifue tousiours durante en mesme estat. Et sur cela qu'ils considerent encore; que les Lacedemoniens ont esté veus garder parfaitement leurs loix & les maintenir, durant tout le temps seulement qu'ils regnerēt en liberté: mais après que les changemens de la fortune leurs aduinrent, & qu'ils passerent en vne domination estrangere, alors ils oublierent presque toutes leurs loix. Mais nous, ny pour auoir esté agitez par diuers tours de fortune, par les changemens des Roys d'Asie, ny pour estre en fin tombez en nos extrêmes maux & calamitez, n'auons iamais esté distraits de la perpetuelle obseruāce de nos loix, mais les auons constamment gardées en toutes aduersitez, non pour cause d'oyfueté ou de festins & bāquets. Car qui voudra bien cōsiderer la verité des choses, on nous trouuera par plus ample & manifeste témoignage estre plus chargez d'œures & de peines par nostre loy, & de plus de veilles & de labours qui nous ont esté imposez qu'aux Lacedemoniens, qui par leurs politiques ordonnances ne labouroient les terres, ne cultiuoient les vignes, ne faisoient aucun exercice de quelconque mestier ou manufacture, mais exemptez de toute œure manuelle, fors que des armes & des ieux d'exercice corporel, remis en perpetuelle oyfueté demeuroient en leur cité gras & en bon poinct beaux de corps, vñs de serfs esclaves qui leur seruoient en toutes les choses necessaires de la vie, prenans de ces mains serviles la viande toute apprestée: & ne se proposans rien plus iuste, meilleur, ny plus vertueuse action; que de souffrir & faire tout, pour preualoir & suppediter ceux contre qui ils entreprenoient la guerre. Ce qu'encore toutefois ils n'ont peu tousiours obtenir: dont à present ie laisse à dire combien de fois non seulement quelques vns d'eux en leurs seules & singulieres personnes, mais aussi plusieurs d'eux en grande compagnie & multitude bien souuent se sont rendus les corps avec les armes à leurs ennemis, en mettant soudain en oubly les principaux preceptes de leurs loix Lycurgiques, & de leurs ordonnances ciuiles. Pensez vous qu'aussi entre nous ne soient trouuez aucuns; ie ne dy pas tant & en si grand nombre, mais deux ou trois au plus; qui ont esté recogneus faussaires de loix? & ce non sans grande force d'occasion, mais par terrible crainte de mort. Ie dy de mort, non telle; qu'aux combattans facilement peut aduenir sur le champ, presté, nō preueu, ny pourpensé: mais telle mort; qui par cōmandement tyrannique est estē

Socrate dit cecy dās Platon cōme le cite S. Iustin martyr, en l'Apologie pour les Chrestiens.

donnée, & puis executée avec cruelles afflictions des corps, & horrible tourment. Laquelle redoutable espece de mort, les Princes ou tyrans plus puissans que nous, & vsurpans par force domination sur nos corps & nos vies, ont fait souffrir à nos gens soumis à leur subiettion, non pour haine de nostre nation (comme ie pense) ny pour autre cause de mauuaise volonté, ou indignation: sinon afin de voir comme par vn admirable & incroyable spectacle, s'il se pourroit trouuer des hommes de si constante fermeté, qui estimassent estre vn seul enorme crime, qui est de commettre aucune action cõtre les loix par la crainte des plus puissans mondains: voire seulement preferer vne seule parole cõtreuenante à la loy, deuant leur face redoutable. Et toutesfois si ne se faut-il point estonner, si sur tous les autres peuples du monde vn iuersel, nous endurons la mort tres constamment pour le soustien & obseruation de nos loix. Car les autres ne peuvent pas mesme facilement tolerer les legeres charges de nos loix, c'est à sçauoir traouiller soy-mesme, viure simplement, ne boire ny mâger fortuitement & sans eslection, ny selon son appetit, n'auoir compagnie charnelle à plaisir, & telle que chacun voudra, ne se vestir trop brauement, & viure sans faire quelque ceuvre ou action digne de cognoissance. Mais il faut aduiser sur les autres, si en prenant les armes, & exerçant le fait de la guerre, & repoussant les ennemis qui les viennent assaillir, au reste ils peuvent bien soustenir, & accomplir les preceptes de leurs loix, sur l'ordonnance des viandes & du viure, ce qu'ils ne font pas. Mais il nous est tres agreable pour telles causes quelques rudes & facheuses qu'elles soient, d'obeir à nos loix, & en les accõplissant, monstrer vn vray exemple de constance. Loing de nous ces Lyfimachs & ces Molons, & tous tels auteurs de calomnie, meschans sophistes, trompeurs de ieuuesse, & ne viennent plus nous imposer cõme aux pires hommes du monde. Quand à moy certes ie ne voudrois point faire vn examen reprehensible sur les loix d'autruy. Car nostre bonne coustume est de plustost garder & obseruer les nostres, qued'accuser ou reprendre celles d'autruy. Et de nous mocquer ou blasmer ceux parmy les autres nations font estimez dieux, nostre legillateur le nous a expressément defendu, seulement pour reuerence de l'adorable appellation de Dieu qui leur est attribuée. Pource nous ne nous entremettons de blasonner, ny reprendre ny les dieux, ny les loix estranges. Mais nous ne pouuons, ny ne deuons nous taire des

A faux accusateurs, qui par leurs malignes obiections s'efforcent de nous donner du blasme, veu mesmement que ce n'est pas ceste oraison presentement composée qui les reprend, mais vne autre parole de plusieurs auant nous escrete. Car de tous les sages hommes qui entre les Grecs ont esté admirables, qui est celuy qui ne reprenne les plus renommez poëtes, & encore plus les legillateurs, pour auoir dès le commencement semé entre les peuples tant de diuerses sectes & opiniõs variables des dieux?

B les mettans tant & en tel nombre qui leur a pleu, & procréé ou des vns, ou des autres, ou de diuerses natiuitez: les departant en diuers lieux d'habitation & leur constituans diuerses manieres de viure comme à diuerses especes d'animaux cõstituans leurs estables. Car ils en ont logé les vns sous la terre, les autres en la mer, & les plus anciens d'iceux, ils les ont dit estre enchainez aux plus profondes tenebres des enfers. Quand à ceux qu'ils ont logez au

C ciel, ils ont mis sur eux vn souuerain chef & Prince, nommé Pere, voire Pere-aidant de nom & d'appellation seulement: mais de fait tyran violent & imperieux dominateur, & pource cõtre luy les autres dieux dresserent vne ambuscche par le moyen de sa propre femme, de son frere & de sa fille, qu'il steignét estre née de son cerueau: afin de le lier, le prendre, & le debouter de sa souueraine principauté comme luy auoit fait à son pere. De tels enormes blasphemmes indignement attribuez à la diuinité & dignes de tres griefue accusation & capitale peine, font iuste plainte les sages hommes qui en sa sagesse & vertu ont esté les plus excellés, lesquels ayãs en derision telles vaines & blasphematoires superstitions, adioustent dauantage vn tel argumēt, disãs: S'il faut croire que des dieux, les vns sont encor enfans ou ieunes hommes sans barbe, les autres hommes barbus ou vieillards chenus: les vns constituez maistres & patrons sur les arts & mestiers, comme vn dieu boiteux forgeron, & vne deesse tifferrante, vn autre dieu courrier, voyageur, & combattant avec les hommes, d'autres sonnans de la chitre ou du lut, ou s'esbattans à

D tirer de l'arc & à estre sagittaires: en apres que seditions sont faites des vns contre les autres, contentions & querelles prises pour les faueurs & partialitez des hommes, non seulement iusqu'à se combattre ensemble & mettre les mains violentes les vns sur les autres, mais aussi receuoir de grâdes playes de la main des hommes, avec grande douleur, & larmes, deuenans passibles au mal comme mortels humains. Et ce qui

Tu ne des
tracteras
point des
dieux. Ex
22. Il est
vray que
communément on
expose les
dieux en ce
passage,
comme en
plusieurs
autres pour
les iuges &
magistrats.

Iupiter pere
des dieux
Iuno femme
de Iupiter.
Neptune son frere,
Minerue ou Pallas sa
fille. Saturne son pere.

Vulcain,
dieu boiteux & mar
raschal,
Diane tifferrante,
Mars dieu de guerre,
Minerue ioueuuse de
lut & guit
terre.
Apollo tifferrant de
che.

sur tout est le plus excessif & impie, s'il faut croire qu'ils vlassent de l'intemperance charnelle, comment ne sera trouée telle chose mal conuenante à la deité que les folles amours, les concupiscences, & les paillardises soient communes à tous ces beaux dieux & deesses, masles & femelles ensemble. Et s'il est à croire que tels beaux dieux & deesses se meslassent en ces humaines partialitez, noises, paillardises, folles amours & corruptions: comment sera-il troué deshoneste aux hommes de commettre telles choses vilaines, à l'imitation de leurs dieux & deesses? En apres le souverain pere de ces dieux & deesses, & le plus puissant de tous, apres auoir seduit les pauvres filles & femmes mortelles, & engrossées de la serpençe diuine, les laisse enterer toutes viues, noyer, ou garroter, sans en tenir cōte, & si ne peut deliurer de mort violente les enfans qui de luy sont engendrez, estant suiet (comme il confesse) à la fatale destinée: & si ne peut supporter la mort patiemment sans dueil, larmes & regrets comme vn homme mortel & inconstant. Voila de bonnes, belles & honestes choses, & autres semblables, comme adulteres veus au ciel, celebrez par quelques dieux si impudemment que l'vn d'eux estât surpris en adultere, les autres confessoient franchemēt estre enuieux & ialoux de la felicité de celui qui estoit surpris & lié pour vne si vilaine action. Car que ne feroient les autres ieunes dieux, quād le plus ancien, le pere & le Roy de tous, ne pouuoit contenir son impetuosité lasciue, de se mêler avec sa femme pas plus que d'entrer en sa maison. En outre il font quelques vns de ces dieux seruās aux hommes, vnefois edifiāns & bastissans pour vn prix proposé, vne autre fois gardans le bestial à gages de maistres, comme vachers ou bergers, d'autres liez dans les basses prisons d'enfer commes chans criminels. Qui est donc celuy des sages hōmes de bon esprit, qui par ces indignes & friuoles fables des dieux, ne s'enflammaist à reprēdre ceux qui les cōposent, & la grāde folie de ceux qui les croiēt? Semblablement entre les nobles poētes & legislateurs il y en a eu qui ont bien osé presumer feindre & attribuer à la diuine nature, & substance de Dieu impassible, vne crainte & terreur, fureur & rage, enuie & sedition, & telles autres tres mauuaises passions: tellemēt qu'ils ont persuadé le monde de sacrifier aux plus renommez de ces terribles dieux. Car ils se sont abstraints en telle necessité de fausse religion, qu'ils estiment certains dieux estre bons, & distributeurs de tous biens, ils appellent les autres

A dieux contraires & aduersaires, qu'ils s'efforcent d'appaiser par oblations, & les rendre propices & placables par dons & presents offerts: comme si c'estoiēt de mauuais & dāgereux hommes, qu'il conuint appaiser par flaterie & munificence, ou bestes cruelles & furieuses qu'il faille adoucir par vne proye iettée en la gorge, les hommes estimans que tels terribles dieux leur enuoyeront de grandes playes & de grands maux s'ils ne leur presentē point avec soin offrandes. **B** Quelle est donc la cause d'vne si grande iniquité & enorme blaspheme cōtre Dieu? Certainemēt ie pense que la cause en est, pource que les legislateurs de ces peuples payens, ne cogneurent iamais des le commencement la vraye nature essentielle de Dieu, ny d'autant qu'ils en pouuoient au plus pres du vray conceuoir, ils n'en ont rien assure, ny donné vne bonne & veritable opinion à leurs Republics: mais ont obmis cela cōme vne chose trop vile & basse pour leurs hautes entreprises, **C** permettans aux poētes de forger & d'inuoir les dieux qu'ils voudroient, & aux Orateurs d'escrire de la Republique, & des dieux estrangers tels arrests & decrets que bon leur sembleroit. Semblablement les peintres, imagers & statuaires en la Grece, ont eu & vsurpé vne tres grande puissance & autorité en cela, qu'vn chacun d'eux, ou en statuē ou en peinture, exprimoit en l'image ou statuē d'vn dieu ou d'vne deesse telle forme & telle figure qu'il luy plaisoit, selon l'opinion & conception de la fantaisie: les vns en argent, les autres en graueures. Et les plus renommez & plus celebres ouuriers auoient tousiours l'or, l'argent, les metaux & couleurs, pour mettre en œuure l'argument de leurs inuentions renouvelées de iour en iour: d'où aucuns temples sont totalement deserts & delaissez, & les autres ornez curieusement de toutes sortes de purifications. Et pource entr'eux & en leur changeante religion, les premiers dieux qui en leurs commencemens auoient esté florissans en honneurs & celebres en veneratōs deuinrent vieux, **E** & d'autres nouueaux dieux, plus richemēt & plus artificiellement fabriquez leur succederent en honneur d'idolatrie. D'où est aussi adueni que les temples des vns autresfois si respectez sont vuidēs, desolez, depeuplez ou mis en ruine: des autres nouueaux les domes sont magnifiquemēt edifiez: l'honneur des dieux payens ouurez de mains d'homme & de leurs temples, changeant ainsi de temps en temps, & de siecle en autre, selon les volonteis changeantes des hommes. Oū au contraire, il conuient

Les payens adoroient deux sortes de dieux, les vns bons afin qu'ils ne leur nuisissent point. Plin.

Neptune & quelques autres bastirent les murailles de Troye par prix fait avec Laomedō Roy. Apollon gardoit les brebis d'Admetus Roy. Saturne & quelques autres garrottez en enfer.

de garder la foy, la bonne opinion & croyance qu'on a de Dieu, & son adoration d'une immuable religion & d'un esprit constant. Or entre les autres Grecs, Apolloine Molon a esté l'un des plus fols & l'un des plus enflés de folle persuasion de foy-mesme. Mais de ceux qui en la Grece ont esté vray Philosophes, pas un n'a ignoré ce que nous tenons de la vraye nature & substance de Dieu, & de la reuerence à luy deuë, ny aussi ignoré les causes des froides & vaines allegories sur les Dieux poëtiques. Parquoy tres iustement ils les ont eus en mespris, eux & leurs autheurs, se trouuans d'accord, & bien conuenans avec nous quand à la vraye, bonne & decete opinion de Dieu. Ce que bien considerant le grand Platon deffent de receuoir aucun poëte en sa republique, & en chaste honorablement Homere couronné de chapellets de laurier & parfumé d'onguent odorant, crainte que par ses fausses fables il ne corrompist la bonne & droite opinion de Dieu. Car ce tant renomé Philosophe Platon a sur tous autres imité nostre legislateur Moysse: voire mesmement en cela, qu'il a commandé à tous les citoyens de la Republique, que tous en general & en particulier apprissent ses loix parfaitement & par cœur, pour seure caution & garde que rien des mœurs, coustumes ou corruptions estranges, ne se meslast à ses citoyens, mais que la republique demeurast pure & incorruptible, & par un long temps durast constante en l'obseruance de ses loix. A toutes ces choses Apolloine Molon n'ayant rien pensé, ny pris en cela aucune consideration, nous a voulu accuser & blasmer du semblable, en ce que nous ne receuons point entre nous, & en nos solemnitez sacrées ceux qui desia sont preoccupés d'autres persuasions de religion diuerse: & que nous ne souffrons communiquer avec nous, ceux qui vsent d'autre coustume de vie que de la nostre. Combien que ceste fuite d'hommes estranges en loix, mœurs & religions, n'est pas propre à nous seuls Iuifs, mais quasi cõmune à tous peuples non seulement Grecs vniuersellement, mais aussi specialement aux hommes qui entre tous les Grecs sont cognus auoir esté les plus aduisez en leurs republiques. Ce sont les Lacedemoniens, qui mettoient hors de leur cité tous les estrangers: & encore ne permettoient point à leurs citoyens de voyager vers les peuples estranges, craignans tant d'une part que d'autre la corruption de l'integrité de leurs loix Lycurgiques. On pourroit bien donc accuser plustost la seuerité rigoureuse des Lacedemoniens, qui ne daignerent receuoir aucun

A participant de leur communauté, conuersation & cohabitation. Quand à nous Iuifs ne daignons estre zelateurs, ou imitateurs des faits & choses d'autrui: mais bien volõtiers receuons ceux qui desirerent participer aux nostres, & se rendre à nostre communauté, loy & maniere de viure. Ce qui me semble deuoir estre estimé un indice d'une part de constante generosité, & d'autre part de tres humaine clemence. Mais pour le present ie laisse à plus conferer l'exemple des Lacedemoniens, & veux passer aux autres tres nobles citoyens de Grece, ce sont les indigenes Atheniens, qui entr'autres propres loüanges se glorifient que leur cité soit commune & ouuerte à tous, tant Grecs que Barbares. Donc Apolloine Molon ignore, comment ils se sont gouuernez dans les affaires dont à present nous disputons. Car les Atheniens ont puny de peine mortelle & capitale ceux qui tenoient propos de leurs dieux d'une seule petite parole, outre l'autorité de leurs loix. Exemple: Pourquelle autre cause mourut Socrate? Il n'auoit ny trahy ny vendu la cité aux ennemis, ny pollué rien aux temples: mais pource qu'il iuroit de nouueaux sermens, & qu'il disoit qu'un certain demõ ou Dieu luy auoit reuelé les propos qu'il mettoit en auant, ou fust à bon escient & pour verité, ou par ieu & feintise, comme quelques vns disent, pour cela seulement il fut condamné à boire la mortelle poison de la ciguë. Dauantage son accusateur luy imposoit le crime d'auoir corrompu la ieunesse, l'induisant à mespriser la conuersation, les loix & coustumes du pays. Ainsi Socrates nay & natif citoyen d'Athenes, souffrit ces mortels tourmens pour auoir seulement proferé quelques simples paroles cõtre les loix Attiques. De mesme Anaxagoras Clazomenien pour auoir asseuré que le Soleil estoit vne grande pierre ronde, claire & enflammée de feu tres resplendissant, sans cesse tournoyant, & par le tres leger mouuement de son tour soustenuë en haut, contre la persuasion des Atheniens, qui l'estimoient estre un dieu celeste, il fut condamné à mort par la sentence de peu de iuges. Au cas pareil ils decernerent contre Diagoras Melien de faire bailler un talent de six cens escus d'or, à celui qui le tueroit: pour autant que l'on disoit qu'il se mocquoit des mysteres de leur religion. Et Protagoras, si bien vistement il n'eust gagné au pied, & ne se fust mis en fuite, eust esté pris & mis à mort, pour estre chargé d'auoir escrit en doute des dieux Atheniens. Et que se faut-il estonner s'ils ont fait telles punitiõs ou les ont decretées

a Lis Cicero, sur liures de la nature des dieux.
b Quelques vns disent qu'autant fut aduenu à Aristote, s'il n'est

se fut ab-
senté d'A-
thenes.
La couuer-
ture fut
prise, pour
ce qu'il ne
se trouuoit
aux sacrifi-
ces & au-
tres serui-
ces idola-
triques que
bien rare-
ment.

contre des Philosophes dignes de foy & A
d'autorité, veu qu'en cela ils n'effraye-
rent point les femmes mesmes? Car ils fi-
rent mourir vne femme religieuse leur pre-
sente, qu'un quidam accusa d'adorer les
dieux estrangers. Or les Atheniens auoient
vne ordonnance capitale contre ceux qui
introduisoient en leur cité quelque men-
tion ou nombre de quelque dieu ou deesse
estranges, & pour cela les condamnoient
au supplice de la mort. Ces Atheniens d'oc
qui vsoient de telle & si rigoureuse loy, il
est tout manifeste, qu'ils n'estimoient les
dieux des autres peuples estre dieux. Car
s'ils en eussent creu d'autres que les leurs,
ils se fussent eux mesmes priuez & frustréz
du fruit, vtilité, faueur, aide & grace de plu-
sieurs dieux. Encore qui plus est, les Scy-
thes ou Tartares, qui se plaisent à respandre
le sang humain, & en leurs sauages mœurs
sont bien peu differés des fieres bestes bru-
tes & cruelles, neantmoins tiennent les
mysteres de leurs sacrifices inhumains de-
uoir estre sans changement gardez & bien
obseruez: tellement qu'ils tuerent leur hō-
me Anacharsis Philosophe Tartare admi-
rable entre les Grecs en perfection de sa-
gesse, estant retourné d'Athenes vers les
gens de son pays, & les Scythes le tuerent,
pource qu'il leur sembloit estre reuenu
plein de dieux Grecs, autres que les Tarta-
res. Le dy dauantage, qu'entre les Perles on
en trouuera plusieurs auoir souffert des
tourmens, & estre morts pour semblables
causes. Or il est tout certain, qu'Apolloi-
ne Molon se plaisoit grandement aux loix
des Perles, & les tenoit en grande admi-
ration, à sçauoir en ce que les Grecs tinrent à
grāde merueille, la force, concorde, & vna-
nimité que les Perles eurent touchāt l'opi-
niō des dieux, c'est à sçauoir, cette vaillan-
te force qu'ils demōstrerent à brusler leurs
temples. Dont Apolloine les estime mer-
ueilleusement cōstans en leurs persuasions
diuines, & a tousiours esté tres grād imita-
teur des estudes Persiques, & de leurs exem-
ples & actions, en faisant comme eux, des
affronts aux femmes d'autrui, mettant en
pieces leurs enfans. En laquelle sorte de
cruauté si aucun d'entre nous auoit blessé
mesme les bestes brutes irraisonnables, la
mort luy seroit decretee par nos loix. Des-
quelles loix pleines de telle humanité &
clemence iamais ne nous a peu distraire ny
la crainte & terreur des puissans Roys &
dominateurs, ny le zele des dieux estrāges,
qui chez les autres peuples sont honorez.
Et si nous exerçons la force & vaillance, ce
n'est point pour entreprendre guerre pour
cause d'auarice, ou conuoitise d'vsurper le

à Xerxes
Roy des
Perles en
cette me-
morable
guerre que
il fit conu-
les Grecs,
brussa de
premiere
arrinee, les
temples de
Grece, di-
sant que
les Grecs
estoiēt
bien sots
d'enclorre
les dieux
dans des
murailles:
c'estoit la
maniere
des Mages
ou Sages

bien d'autrui: mais pourvaillamment sou-
stenir le droit de nos loix. Car quoy que
nous souffrions assez patiemment tous au-
tres dōmages, s'il aduient qu'on attente de
nous faire abandonner nos loix, alors nous
efforçōs d'y resister, voire outre nostre pro-
pre force & vertu, & endurons plustost ius-
ques aux dernieres calamitez. Pourquoy
donc; ou comment pourrions nous estre
emulateurs des loix estranges? quand nous
les voyons n'estre point obseruees, ny con-
stamment gardees ny par les peuples, qui
les tiennent, ny par leurs Legislaturs? Et
comment serons nous dignes d'estre repris
pour nous contenir en l'integrité de nos
loix diuines, & pleines de pieté, & d'honne-
ste pudicité, si les Lacedemoniens ne sont
point à reprendre pour leur inhospitalité,
& mespris de nopces legitimes? & si les ci-
toyens d'Elide, & de Thebes en la compa-
gnie effrontée des masses, s'estiment faire
vne œuvre tres-bonne, & tres-vtile? Ces
peuples d'oc failans ces inhumaines actiōs,
& les estimans de toute ancienneté tres-
bonnes & tres conuenables, nō seulement
ne les ont fuyes par effect, mais les ont aussi
meslees entre les preceptes de leurs loix, ce
qui a tant eu de valeur & d'autorité entre
les Grecs, qu'ils n'ont point eu honte d'at-
tribuer à leurs dieux, le concubinage des
enfans masses, & par mesme raison les ma-
riages avec leurs sœurs, composans à leur
plaisir vne telle satisfaction excusable de
choses tres disconuenantes & contre na-
ture. Le me deportte pour le present de par-
ler des supplices capitaux, & combien
de moyens d'absolution de crime, plusieurs
legislateurs ont donné aux hommes ma-
lius, punissans les adulteres seulement par
la bourse, en amende pecuniaire, & tour-
nans la corruption des vierges en legitimes
espousailles. Et de discourir combien d'oc-
casions ces peruerles loix suggerent à faire
tourner le dos à la vertu, bonté, & pieté,
ce seroit vn trop long examen. Car il y a
long temps qu'entre plusieurs peuples a
esté enseigné & pratiqué le moyen de sub-
tilement & avec impunité transgresser les
loix, & les violer sans peine, comme les
gros taons transpercent les subtiles toiles
d'araignée, sans y estre pris. Ce qui ne se
fait point entre nous, attendu que pour la
roide obseruance des loix, nous sommes
despoüillez de nos richesses & autres biens
& chassez de nos propres citez. Parquoy
entre nous la loy est tousiours gardee ius-
ques à l'extremité de la mort. Et si n'y a au-
cun des Iuifs, encore qu'il soit bien loin de
la Prouince de Iudée, qui redoute tant le
Roy ou dominateur du pays où il sera

des Perles
de n'auoir
aucun rem-
ple, & se
contenter
de la voûte
du Ciel.

passé, tant terrible soit ce Prince, que pour la crainte de luy, il viole le moindre precepte de la loy. Si donc pour la grande vertu, & iustice parfaite de nos loix nous sommes si fort affectionnez enuers elles, il faut donc qu'il nous cōcedent que nous auons de tres-bonnes & tres iustes loix. Et si au contraire ils veulent dire, que nous nous opiniastrons à de mauuaises loix, que neantmoins nous conseruons si bien, quelles punitions ne deuroient-ils tres-iustement souffrir, si ayans de meilleures ordonnances legales que nous, toutefois ils ne les gardent pas cōme nous faisons les nostres? Or pour autant que l'esloignement & ancienneté du temps a toujours esté estimée vne tres veritable approbation, ie la produiray pour tesmoignage des vertus de nostre bon legistateur Moysé, & la bonne persuasion de Dieu qu'il auoit en luy, & qu'il a transmise en nous. Car comme le tēps est infini, si quelqu'un le confere avec les aages des autres legistateurs, on le trouuera outre & par dessus tous les autres premier en antiquité de temps. Les vrayes loix donc ont esté par nous autres declarées si bonnes & iustes, qu'elles ont donné enuie de les ensuiure & les imiter à tous autres hommes. Car les premiers Philosophes des Grecs obseruoient certes les droits cōmuns de leur pays en apparence exterieure, & comme par forme coustumiere & maniere de faire: mais en leur secret traitement de la Philosophie & en leurs actiōs & maniere de viure, ils suiuoient les mesmes sentences que contiennent nos loix, & auoient de semblables opiniōs de la deité cōme nous, par humble modestie & bons exemples, enseignans les vns aux autres la frugalité de vie, & charité mutuelle que nostre loy commande. Plusieurs peuples aussi de long temps sont emulateurs de nostre pieté, & n'y a aucune cité, ny nation des Grecs, ny des Barbares, où ne soit paruenü, & retenuë la coustume que nous auons instituée de faire feste & vacance de labeur le septième iour, & où ne soient comme entre nous obseruez quelques ieusnes & lampes ou des chandeliers allumez dans les temples, iusques à obseruer comme nous les solemnitez en l'usage ou abstinance de plusieurs viandes, & à imiter la concorde vnanime qu'ils voyent estre entre nous, la communion des choses, l'industrie des arts, labours & manufactures, & la patience dans les necessitez pour l'obseruāce des loix. Enquoy cela est sur tout estrange que sans aucun exacteur contraignant à telle obseruatiō, la loy par elle mesme a peu tāt obliger les hommes. Car comme Dieu cōsiste en tout,

A & par tout le monde vniuersel, ainsi la loy de Dieu baillée par Moysé, a cheminé en tout par tout les peuples. Car si vn chacun veut bien aduiser aux actiōs qui se font en sa propre maison, ou en sa region, il ne refusera point à croire les choses qui ont esté dites par nous. Donc cela estant constant, que toutes gēs du mōde, en leur estat ou priuē ou public, tiennent & gardent vne partie de nos loix, & en ont vn zele naturel comme de choses bonnes & vertueuses, & neantmoins nous calomnient pour l'obseruation exacte d'icelles: & pour nostre refus de receuoir les autres, il nous est force de reprendre la science, & volontaire malice de tous les hommes zelateurs de nostre loy, & nos accusateurs pour ne point receuoir les estrāges loix. Car où ils veulent que nous receuons, & ensuiuions les estrāges & mauuais droits, avec ou deuant les nostres propres & meilleurs, tels qu'eux mesmes les cognoissent, où s'ils disent que non, & qu'ils ne veulent pas cela, qu'ils se taisent doncques, & cessent de nous mettre sus des accusatiōs malignes. Car ce n'est point pour haine de quelconque personne ou nation que nous deffendons ceste cause: mais c'est pource que nous voulons soustenir l'honneur de nostre Legistateur, & croyōs que les choses qui par luy ont esté faites, prophetisees, establies, ordonnees & commandees, sont toutes procedees de Dieu leur autheur. En fin quand bien nous n'entendions, ny cognoistrions la vertu, & diuine iustice de nos loix, si serions nous encores induits à en auoir tres bonne opiniō, & les tenir en grand honneur, par l'exēple de la grande multitude des autres nations estranges, qui de zele naturel mettent peine à les imiter. Mais i'ay fait assez de nos loix, & de nostre Republique ample & certaine mention dans les liures que i'en ay escrit de l'antiquité des Iuifs. Et de rechef en ce traité en ay fait mention, autant qu'il m'a esté necessaire en cet argument: ne proposant ny de blasmer les droits & ordonnances legales des autres peuples ny de louer les nostres: mais pretendant à cela seulement de reprendre par veritable responce deffensiuē, ceux qui contre nous ont iniustement escrit, & qui sans aucune honte ont entrepris quelque contention pour impugner la claire verité. Ainsi ie pense auoir par la presente descriptiō abōdamment accompli, ce que i'en auois promis. Car en elle i'ay probablement monstré la nation des hommes Iuifs estre tres antique, contre ce que les calōniateurs en asseuroient, & pour prouuer cela, i'ay donné pour tesmoins grand nombre des an-

ciens auteurs, qui ont fait honorable mention de nous en leurs escritures. Et en ce qu'ils ont dit les Egyptiens estre nos ancestres, il a esté clairement prouvé qu'ils sont premièrement venus d'une autre region en Egypte, & qu'en cela ils ont mérité de dire que nos ancestres Hebreux furent chassés d'Egypte pour cause de lepre & autres maladies contagieuses. Car il a esté ouvertement testifié, qu'ils retournerent en leur propre & premier pays natal de leur propre mouvement & volonté, & avec grande force & generosité. Quand à ceux qui se sont efforcez de blasmer nostre Legislatéur Moysé, comme seducteur, mage, & mauvais homme, certainement Dieu & apres luy mesme la longueur, & ancienneté de son temps, ont porté assez suffisans tesmoignages de sa vertu. De justifier nos loix par plus ample discours, il n'en a point esté besoin, car par elles mesmes, elles ont apparu assez euidentement estre bonnes, pleines de pieté enuers Dieu, & charité enuers les hommes, & ayans vuestre sincere & vraye intention, inuitans leurs obseruateurs non à la haine, ou desdain des autres hommes, mais plustost à la communion des biens & autres choses, loix ennemies d'iniquitez, soustiens de la justice, reiettans toutes excessiues luxuriositez, toute oisiveté & paresse, & enseignans la frugalité & industrie laborieuse, ne sachans point faire la guerre pour l'auarice: mais qui preparent les peuples par exercice, travail & patience, à estre forts & vaillans pour eux-mesmes, tousiours inuitables à donner punition pour le mal fait, non faciles ny aisées à circonuenir & deguiser le droit par paroles confirmées & ratifiées par œuvres & actions vertueuses.

A Car tousiours nous montrons en cela les œuvres de fait plus manifestes que les lettres ou les paroles. Parquoy ie dy hardiment que nous sommes docteurs exemplaires, maistres & precepteurs, & quant & quant operateurs de plus, & de meilleures choses que tous les autres. Car qu'est-il de meilleur, qu'une pieté ne se destournant iamais de la droite voye? Qu'est-il de plus iuste, que d'obeir aux loix? Qu'est-il de plus utile, que de s'entr'aimer & viure vnanimés, & iamais ne se departir, ny diuertir d'ensemble en calamité, ny aux temps des felicitez, s'outrager par iniures & forfaits, mais en guerre mespriser la mort, & en paix vaquer aux arts utiles, à l'agriculture & aux œuvres de mestier ou manufacture, tousiours en tout & par tout croire que Dieu a son regard sur tout, & seul gouverne tout? Donc si tels honnestes & vertueux enseignemens & commandemens ont esté premierement & auant nous, écrits ou obseruez par d'autres peuples, nous leur en deuons plus grande grace, comme disciples ayans appris d'eux. Mais si deuant nous, aucuns autres n'ont traité telle loy, ny par écrit, ny par œuvre mise en lumiere, on nous peut cognoistre principalement, & sur tous en bien vser, & que leur premiere inuention, & originale constitution est nostre, & procede de nous. Qu'ils aillent donc ietter au vent leurs calomnies, & se departent par nous conuaincus, ces Appions, ces Molons, & tous ceux qui se reliouyffent en leurs mensonges. A toy Epaphrodit, amateur de verité, & par toy à tous ceux qui desirent ouyr & entendre les choses veritables de nostre nation, ce liure & le precedent soit escrit.

Fin des Apologies contre Appion Alexandrin, Apolloine Molon, & Lysimach.